



ALGERIE

2 Rapport National
sur les Objectifs du Millénaire
pour le Développement
È M E

Rapport établi
par le Gouvernement
Algérien
Septembre 2010



New York, Septembre 2009



ALGERIE

*2^{ème} Rapport National sur les Objectifs
du Millénaire pour le Développement*



Mourad MEDELICI
Ministre des Affaires Etrangères

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Me' followed by a long, sweeping horizontal line.

Préface

L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire de septembre 2000, illustre la volonté de la Communauté internationale, représentée au plus haut niveau, de mettre fin aux retards accumulés en matière de développement dans de nombreuses régions du monde, et plus particulièrement en Afrique, retards dus en partie à l'insuffisance et à l'éparpillement de l'action internationale en la matière. La décision de fixer, pour la première fois, une échéance précise aux efforts à déployer et de focaliser ces efforts sur un nombre limité d'objectifs, trouve sa justification dans la nécessité d'apporter des réponses rapides aux souffrances des plus démunis et de leur permettre d'aspirer à un minimum décent en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, dans le cadre d'un développement durable.

Au plan pratique, les résultats enregistrés en matière d'atteinte de ces Objectifs restent inégaux, souvent faibles, et de nombreux voyants du tableau de bord économique et social de la planète continuent de signaler l'urgence de faire plus et de faire mieux dans l'ensemble des domaines concernés.

C'est dire que la réalisation des Objectifs renvoie à autant de contraintes que de moyens à mobiliser et à mettre en œuvre pour pouvoir s'en approcher et les atteindre dans les délais requis, qu'il s'agisse de l'élimination de la pauvreté, de la réalisation de l'éducation primaire, de la promotion de l'égalité des sexes, de la réduction de la mortalité infantile, de l'amélioration de la santé maternelle, de la lutte contre les maladies transmissibles, de la protection de l'environnement et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

La ferme détermination de chaque pays à progresser vers ces Objectifs doit, par conséquent, inspirer la nature des efforts à accomplir ainsi que le type de priorités qu'il devra définir, sur la base d'un programme de développement cohérent.

Pour l'Algérie, les OMD sont autant de repères que de lignes directrices pour sa politique de développement. L'Algérie s'est engagée, résolument, à concrétiser ces objectifs, en adoptant des politiques et programmes visant à réduire les inégalités et assurer une vie décente à l'ensemble des citoyens.

L'atteinte des OMD, à l'horizon 2015, reste une priorité pour l'Algérie comme elle représente un axe important dans ses programmes nationaux de développement. Elle s'est attelée, durant la dernière décennie, à la réalisation de ces Objectifs, en comptant, avant tout, sur ses propres moyens dans la perspective de mettre à niveau ses infrastructures et ses institutions économiques et sociales afin de permettre aux citoyennes et citoyens d'améliorer leurs conditions de vie.

Aujourd'hui, l'Algérie a enregistré des avancées remarquables dans la réalisation de certains OMD, atteignant plusieurs d'entre eux avant le délai fixé de 2015. Ces avancées ont été obtenues, en dépit d'un contexte international défavorable caractérisé par la survenue de la crise financière, qui s'est vite transformée en une crise économique et sociale, et qui n'a épargné aucun pays.

L'Algérie demeure fidèle à ses engagements et reste convaincue de la nécessité de poursuivre les efforts qu'elle s'est assignés, conformément à la Déclaration du Millénaire et en harmonie avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies pour relever les défis multiples du développement.

La situation actuelle requiert, cependant, une coopération renforcée, plus dynamique et efficace entre les partenaires du développement, de même qu'une prise en charge coordonnée et solidaire de l'ensemble des préoccupations des pays en développement dans l'objectif de promouvoir une prospérité partagée et un avenir meilleur pour tous.

Sommaire

• PREAMBULE	11
• Repères sur la situation économique et sociale en Algérie durant la Période 2000-2010.....	13
• OMD 1 RÉDUIRE DE MOITIÉ L'EXTREME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM ..	21
• CIBLE 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	22
• Indicateur 1.1 Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	24
• Indicateur 1.2 Indice d'écart de la pauvreté	25
• Indicateur 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	26
• CIBLE 1.B Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	28
• Indicateur 1.4 Taux de croissance du PIB par habitant	29
• Indicateur 1.5 Ratio emploi/ population	29
• Indicateur 1.6 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée	30
• CIBLE 1.C Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	39
• Indicateur 1.7 Proportion des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	39
• Indicateur 1.8 Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal	41
• Perspectives	42
• OMD 2 ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	45
• CIBLE 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	45
• Indicateur 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	46
• Indicateur 2.2 Pourcentage d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	48
• Indicateur 2.3 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (Personnes des deux sexes)	53
• Perspectives	54

• OMD 3 PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	57
• CIBLE 3.A Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	58
• Indicateur 3.1 Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire	59
• Indicateur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	64
• Indicateur 3.3 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux	70
• Perspectives	71
• OMD 4 REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE	73
• CIBLE 4.A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	74
• Indicateur 4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	74
• Indicateur 4.2 Taux de Mortalité Infantile (TMI)	74
• Indicateur 4.3 Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole ...	75
• Perspectives	78
• OMD 5 AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	81
• CIBLE 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	81
• Indicateur 5.1 Taux de Mortalité Maternelle (TMM)	81
• Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	82
• CIBLE 5.B Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015	84
• Indicateur 5.3 Taux de prévalence de la contraception	84
• Indicateur 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes	85
• Indicateur 5.5 Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)	85
• Indicateur 5.6 Besoins de planification familiale non couverts	86
• Perspectives	86
• OMD 6 COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	89
• CIBLE 6.A D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	90
• Indicateur 6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans	90

• Indicateur 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque	92
• Indicateur 6.3 Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA	92
• Indicateur 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans	93
• CIBLE 6.B D'ici 2010 assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA	93
• Indicateur 6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux	93
• CIBLE 6.C D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle	94
• Indicateur 6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie	94
• Indicateur 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	94
• Indicateur 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés	95
• Indicateur 6.9 Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie	95
• Indicateur 6.10 Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation	96
• Perspectives	96
• OMD 7 ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	99
• CIBLE 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles	100
• Indicateur 7.1 Proportion de zones forestières	103
• Indicateur 7.2 Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)	104
• Indicateur 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone	105
• Indicateur 7.4 Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques	106
• Indicateur 7.5 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau	106
• CIBLE 7.B Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010	108
• Indicateur 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées	108

• Indicateur 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction	110
• CIBLE 7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	111
• Indicateur 7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée	111
• Indicateur 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	111
• CIBLE 7.D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis	111
• Indicateur 7.10 Proportion de citoyens vivant dans les taudis	111
• Perspectives	113
• OMD 8 METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	115
• CIBLE 8.A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire	116
• CIBLE 8.B Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)	117
• CIBLE 8.C Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).	119
• CIBLE 8.D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme	120
• CIBLE 8.E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	122
• CIBLE 8.F En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous	124
• Perspectives	136
• CONCLUSION	138
• TABLE DES ABREVIATIONS	140

Préambule

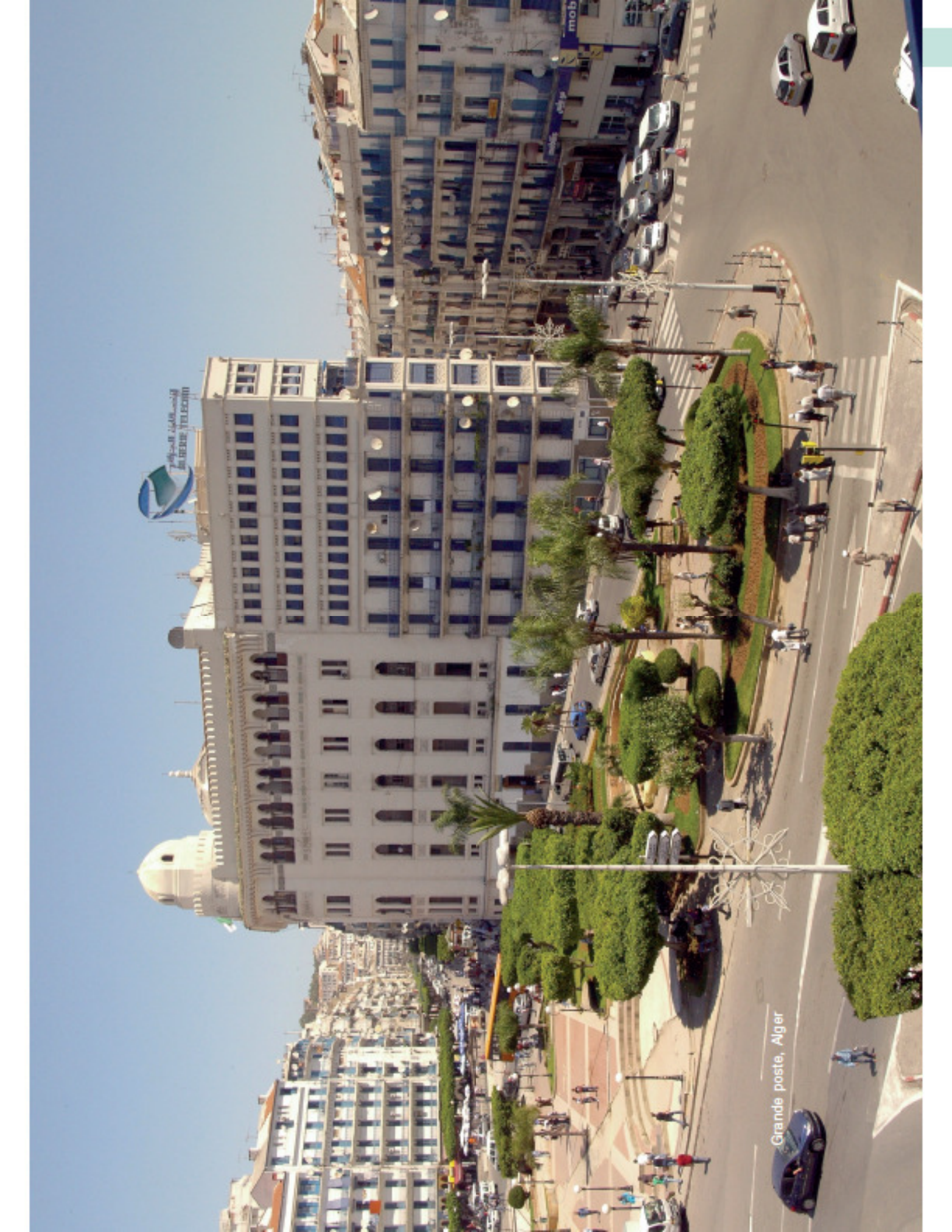
A l'instar de tous les pays, l'Algérie a présenté en 2005 son premier Rapport national sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ce deuxième Rapport couvre, la période 2005-2010, pour chacun des huit objectifs retenus dans la Déclaration du Millénaire, la situation en Algérie, les enjeux, les étapes franchies dans la réalisation des différents Objectifs, et les défis à relever ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre.

Le présent Rapport a été élaboré sur la base des cibles et indicateurs contenus dans le « Nouveau cadre des OMD », arrêté par le Système des Nations unies et couvrant la période 2005-2010.

Il a été conçu avec la participation de l'ensemble des Ministères et institutions publiques concernées (Office National des Statistiques, Commissariat Général à la Planification et à la Prospective, Conseil National Economique et Social).

Les données disponibles laissaient apparaître clairement que la réalisation de certains objectifs était déjà à une phase très avancée, quand elle n'était pas déjà atteinte à la date de l'adoption de la Déclaration du Millénaire elle-même (2000). Depuis, la situation s'est davantage améliorée pour faire ressortir des progrès substantiels dans la réalisation des OMD.



Grande poste, Alger

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN ALGERIE

Quelques repères sur la situation économique et sociale en Algérie durant la Période 2005-2009.

L'analyse de l'économie nationale montre que, depuis déjà plus d'une décennie, l'Algérie dispose d'un cadre macroéconomique stable, caractérisé par une évolution positive de ses fondamentaux économiques et financiers, confortée par une politique de remboursement, par anticipation, de la dette publique externe qui est passée de 28,1 milliards de dollars en 1999 à 610 millions de dollars en 2008, pour s'établir à 480 millions de dollars à fin septembre 2009.

Les politiques macroéconomiques menées durant cette période ont concouru, d'une part, à la consolidation de la stabilité macroéconomique et permis, d'autre part, de progresser sur le chemin d'une croissance positive soutenue.

Les dépenses publiques ont été de près de 18 000 milliards de dinars, équivalant à plus de 300 milliards de dollars, durant cette même décennie. Elles ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité et, plus particulièrement, ceux liés au développement humain, telle que l'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers :

- la hausse des taux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable (93%) ;
- la hausse des taux de raccordement au réseau électrique (98%) ;
- la hausse des taux de raccordement au réseau du gaz de ville (43%) ;
- les mesures facilitant l'accès au logement et la consolidation de l'intervention de l'Etat en matière d'habitat à travers différentes formes de soutien.

Les politiques de stabilisation se sont toutefois avérées, dès 2001, insuffisantes pour favoriser la croissance, rendant ainsi nécessaire la mise en place de plans de relance par la demande et, notamment, par la demande publique. Ces plans de relance se sont mis en place sur la base d'une discipline budgétaire rigoureuse, accompagnée notamment de la mise en place d'un fonds de régulation des recettes. Deux plans de développement ont été mis en œuvre, le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 2001-2004, et le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSC) 2005-2009.

Les chantiers lancés, depuis lors, se sont articulés autour de deux axes centraux : la poursuite de la politique de réalisation de grandes infrastructures (autoroute Est-Ouest, extension et modernisation du chemin de fer, métro, tramways, infrastructures éducatives, sanitaires, sportives...) pour rattraper le retard pris dans ce domaine stratégique et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'insertion progressive de tous dans l'entreprise de développement.

Si le PSRE, avec une croissance du PIB de 4,5 % par an en moyenne annuelle, a permis la mise en œuvre de plusieurs programmes visant le soutien et la relance de l'appareil économique du pays, le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSC), de 2005, consacre la consolidation des projets socio-économiques déjà amorcés durant la période précédente. En effet, ce nouveau programme visait le développement des infrastructures de base ainsi que le rattrapage social à travers l'ensemble du territoire national. Les principaux objectifs ciblés par ce Programme sont :

- la réalisation d'un (01) million de logements ;
- le développement des établissements du système éducatif dans tous ses paliers ;
- le renforcement des infrastructures du secteur de la santé ;
- l'extension des réseaux d'électricité au profit de près de 400 000 nouveaux foyers, du gaz pour près d'un (01) million de nouveaux bénéficiaires, et de l'alimentation en eau potable.

Ce programme s'est, par ailleurs, vu renforcé par deux programmes régionaux complémentaires pour le développement respectif des Hauts Plateaux et du Sud. Ces derniers visaient non seulement à rattraper les retards de développement en matière, notamment, d'infrastructure routière et ferroviaire et à créer les conditions de l'investissement économique dans ces régions, mais aussi à améliorer le cadre de vie du citoyen en matière d'accès au logement, à l'eau, aux soins et à la formation, sans oublier le développement et la modernisation du service public.

Les mesures prises par les pouvoirs publics, au cours de la période 2005-2009, ont ainsi permis d'accomplir des réalisations importantes et d'effectuer des progrès significatifs dans le domaine du développement économique et social. Elles ont également permis, grâce à la nouvelle gouvernance, de consolider le processus de développement économique et social amorcé au début du nouveau millénaire.

Dans ce cadre, le volume global des investissements a atteint 13.798 milliards de dinars, équivalant à 200 milliards de dollars environ, dont 83% au titre des investissements nationaux. Ce qui a permis :

- de consolider l'infrastructure nécessaire au développement économique ;
- d'enregistrer des progrès dans la réalisation du réseau routier, la modernisation des ports, l'extension et la modernisation du réseau ferroviaire ;
- de faire reculer le taux de chômage, qui est passé de 17,7% en 2004 à 10,2% en 2009.

L'importance accordée au secteur agricole, classé comme prioritaire pour assurer la sécurité alimentaire, et dont le volume d'investissement a atteint près de 400 milliards de dinars, a favorisé l'extension des surfaces arables, le réaménagement des exploitations agricoles, le développement de l'arboriculture, la stabilisation des populations rurales et la création et la diversification d'activités économiques génératrices d'emploi.

Il conviendrait de signaler qu'entre 2005 et 2007, la croissance économique a été soutenue, à travers notamment la dynamisation des activités productives agricoles, le renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures.

L'année 2008 a constitué, pour le monde entier, un repère historique, en ce sens qu'elle a été marquée, à partir de son 4ème trimestre, par des signes évidents de crise économique. Cette situation, qui a considérablement ralenti l'activité économique mondiale et remis en cause ses perspectives, se distingue globalement par :

- le ralentissement des échanges commerciaux ;
- le recul de l'investissement, lié surtout au durcissement des conditions d'octroi de crédit ;
- le repli de la consommation des ménages, en relation avec la baisse de leur pouvoir d'achat ;
- la remontée du taux de chômage, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la banque.

En Algérie, la crise s'est matérialisée par une chute importante des recettes d'exportation des hydrocarbures, due au net recul de la demande, lui-même consécutif au ralentissement de l'activité économique mondiale. En dépit de cette situation, l'Etat a procédé à la poursuite du programme pluriannuel de soutien à la croissance économique (PCSC) dont les effets sont ressentis, en particulier, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), ce qui a contribué à l'atténuation des effets de cette crise sur l'économie algérienne.

Ainsi, les indicateurs macro-économiques de 2008 étaient, dans l'ensemble, positifs ; le rythme de croissance du PIB hors hydrocarbures se situant à 6,1% en moyenne annuelle, contre 6,4% en 2007. Les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services, où se crée l'essentiel des nouveaux emplois, ont connu des évolutions favorables sur la période avec des croissances, en moyenne annuelle, de 8,4%, 6,1% et 5,8% respectivement.

La dynamique de reprise de l'activité enregistrée au cours des dernières années, stimulée par la forte relance budgétaire, a conduit à une croissance de près de 2,4 %, avec une croissance du PIB hors hydrocarbures de 9,3% en 2009, soit une performance au moins équivalente à celle réalisée en 2008, dans la mesure où la baisse appréciable du volume des exportations des hydrocarbures a été compensée par :

- une année agricole remarquable ;
- une forte impulsion des activités du BTP, du fait notamment de l'accroissement des investissements publics ;
- un secteur des services en expansion ;
- et enfin, de meilleures performances du secteur industriel, notamment public.

En effet, malgré les aléas climatiques, la mise en œuvre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PN DAR) a permis au secteur agricole (hors céréales) d'enregistrer, durant ces dernières années, une croissance satisfaisante. Cela s'est traduit par la disponibilité de biens agricoles de consommation sur le marché national.

La mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural a insufflé une nouvelle dynamique à la croissance agricole et au développement des territoires ruraux. La politique de renouveau agricole et rural vise à mettre le développement rural-en tant que politique intégrée et multisectorielle- en situation de promouvoir un développement soutenu, durable et équilibré des territoires ruraux, d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de lutter contre toute marginalisation ou exclusion.

Les politiques sectorielles sont, par ailleurs, renforcées et confortées par une vision de type transversal, pour lutter contre les inégalités sociales, l'enclavement et le déséquilibre des territoires.

L'activité de BTP a été soutenue par la forte évolution des dépenses d'équipement de l'Etat, particulièrement à partir de 2005, avec le lancement du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance, PCSC (2005-2009). Cette expansion budgétaire a permis aux activités du BTP d'enregistrer des taux de croissance assez remarquables, particulièrement durant les dernières années : 11,6 % en 2006 et 9,8% en 2007 et 2008.

Le secteur des services a connu une expansion remarquable due notamment à une augmentation importante des importations des biens et services jusqu'en 2008 et, également, à la croissance enregistrée dans les secteurs du BTP et de l'industrie ainsi qu'en matière de consommation des ménages. Ce secteur a également enregistré de forts taux de croissance (6,5 %, 6,8 % et 7,8% respectivement en 2006, 2007 et en clôture 2008).

Il conviendrait de mentionner que le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) a été mis en place pour faire face aux aléas économiques qui seraient provoqués, éventuellement, par la moins-value de la fiscalité pétrolière au dessous du prix d'équilibre prévu par la Loi de finances. Les disponibilités de ce Fonds, parallèlement à la politique de désendettement interne et externe, rendent soutenable la situation globale des finances publiques, elles-mêmes soumises à une gestion prudente.

La prise en charge des besoins sociaux a connu une nette amélioration grâce, notamment, à la stabilisation des paramètres macroéconomiques et à l'appui direct de l'Etat, à travers les différents programmes à portée sociale. En effet, les dépenses sociales consenties annuellement par l'Etat en faveur des catégories défavorisées représentent près de 12 % du Produit Intérieur Brut.

C'est ainsi que dans le domaine de la santé, le budget de fonctionnement et d'équipement du secteur a pratiquement quadruplé entre 2000 et 2009. La part allouée aux programmes et activités préventives de santé de la reproduction, incluant notamment les activités d'obstétrique, l'achat des anti-rétroviraux et des contraceptifs oraux, représente 15 % du budget de fonctionnement.

S'agissant de la politique sociale, dans son acception liée à la culture de la participation à la création de richesses et de l'accès des bénéficiaires au revenu, il convient de relever que celle-ci se fonde sur la famille, donnant ainsi à la relation humaine la primauté dans la prise en charge des difficultés sociales.

C'est pourquoi la réduction de la pauvreté et la circonscription des phénomènes sociaux, aux multiples facettes, se déterminent par des axes de travail qui expriment toute la dynamique inhérente à l'activité et à l'emploi et confirment le processus d'intégration sociale.

L'inflation a été maîtrisée, durant cette période 2005-2009, avec un indice des prix à la consommation se situant autour de 3,5%, en moyenne annuelle; sans commune mesure avec les années 90 où l'inflation oscillait autour de plus de 30%. Toutefois, depuis trois à quatre ans, on assiste au maintien du rythme haussier du taux d'inflation globale en ce sens que l'indice des prix à la consommation est passé de 2,2% en 2006, à 3,7% en 2007, pour s'établir à 5,7% en 2009. Cette évolution est liée à l'importance des programmes d'investissements et à leurs effets sur les revenus et la consommation.

En effet, outre les résultats positifs enregistrés dans les secteurs socio éducatifs et autres services de base, il y a lieu de relever que le PIB par tête d'habitant a enregistré une augmentation significative, passant de 1801 dollars en 2000 à 3824,6 dollars en 2007, soit une hausse de 11% en moyenne annuelle sur la période. Il s'est établi à 5021 dollars par tête d'habitant en 2008.

En matière de revenu, il y a lieu de noter la progression de la rémunération brute des ménages, provenant essentiellement de l'augmentation des salaires de l'administration en 2008 pour 30% environ, soit un accroissement nominal de 13,9% entre 2007 et 2008.

En relation avec une évolution plus favorable de leurs revenus disponibles, les ménages ont vu leur consommation finale enregistrer une progression de l'ordre de 3,8 % en moyenne annuelle, durant la période 1999–2008, et leur taux d'épargne brut a évolué de 29,2% en 2006 à 34,2% en 2008.

Une meilleure prise en charge de la demande sociale passe aussi et essentiellement par l'accès à l'emploi et au logement. Les enquêtes « Emploi » réalisées par l'ONS à échéances régulières, confirment l'amélioration du niveau général de l'emploi et la baisse du taux de chômage en Algérie. Ce dernier est ramené à 10,2% à fin 2009, alors qu'il se situait à 15,3% à fin 2005 et à près de 30% en 2000. Les résultats révélés par ces enquêtes sont à relier aux bonnes performances de la croissance économique, notamment hors hydrocarbures (+6%) et hors agriculture (+7,5%), enregistrées en 2008 ; croissance elle-même tirée par le BTPH (+10%) et les services (+8%).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, adopté par le Gouvernement en Avril 2008 et mis en application à partir du 1er juin 2008, un dispositif nouveau de création d'emplois et d'insertion est mis en place. Ce dispositif privilégie le placement dans les emplois productifs avec un encadrement en milieu professionnel.

Pour faire face à la demande sociale encore importante en matière de logement, comme en matière d'emploi, l'Etat a constamment inscrit ces volets comme axes prioritaires dans son programme de développement. Afin de répondre à cette forte demande, la réalisation de 1 034 000 logements a été inscrite dans les différents programmes du quinquennat 2005/2009 et 423 000 unités dans les autres programmes (Sud, Hauts plateaux, habitats précaires). A ce titre, il convient de mentionner la réalisation de 500 000 habitats ruraux.

Enfin, l'Algérie s'est dotée, dès septembre 2006, d'un Pacte National Economique et Social, pour rapprocher toutes les parties concernées par le développement en vue d'un partenariat renforcé. Sa mise en œuvre est effective et fait l'objet d'une évaluation régulière au sein de la Tripartite qui réunit les représentants des travailleurs, ceux du Patronat et le Gouvernement.



OMD 1 : RÉDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETÉ ET DE LA FAIM

	Cibles	Indicateurs
Cible 1.A	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat) 2. Indice d'écart de la pauvreté 3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B	Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	<ol style="list-style-type: none"> 4. Taux de croissance du PIB par habitant 5. Ratio emploi/ population 6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1.C	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	<ol style="list-style-type: none"> 7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale 8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

La solidarité nationale a été bâtie autour du principe d'une redistribution juste et équitable des ressources, notamment, par la relance économique et par le soutien à la croissance. Des dispositifs et programmes ont été établis en vue de permettre aux populations défavorisées de bénéficier des différents filets sociaux mis en place et visant plus particulièrement à réduire la pauvreté et à venir en aide à ces populations de manière à leur permettre un accès à l'alimentation à des prix abordables. Cette démarche a été menée parallèlement à une politique d'intégration sociale et professionnelle qui a, en premier lieu, touché les franges les plus vulnérables tels que les handicapés.

CIBLE 1.A - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

L'Algérie s'est attelée depuis son accession à l'indépendance à mettre en place à travers différents programmes de développement les conditions devant assurer aux personnes en âge de travailler un accès à l'emploi, de manière à leur permettre de subvenir à leurs besoins dans la dignité.

Depuis 2000, la politique de développement et de lutte contre la pauvreté est caractérisée par un effort soutenu de formation à tous les niveaux, à la promotion d'une croissance économique forte pour dynamiser l'offre d'emplois et la mise en place d'une série de dispositifs d'encouragement à l'insertion professionnelle et à la création d'emplois.

Parallèlement, l'action sociale et la solidarité nationale, mises en place pour mieux répondre aux attentes de la population, ont favorisé la promotion de l'emploi et le déroulement graduel d'activités occupationnelles, dans le but de raffermir la cohésion sociale et de garantir la stabilité économique et sociale.

En matière de dispositifs de protection sociale et de lutte contre la pauvreté, la protection des personnes vulnérables et des catégories sociales défavorisées a toujours figuré parmi les missions que s'assigne l'Etat. Outre la mise en œuvre du système de sécurité sociale, cette mission a visé, d'abord, des champs ciblés de protection sociale, notamment les personnes âgées dépourvues de ressources, les personnes handicapées, l'enfance privée de famille, les jeunes en "danger moral", les personnes "en détresse", les "nécessiteux" ...

L'assistance à ces personnes s'est ainsi développée sous la forme de soutiens directs, financier ou en nature, ou encore sous la forme d'une prise en charge résidentielle, au sein des établissements spécialisés.

Les différentes formes de prise en charge et de soutien des catégories vulnérables sont :

- le filet social qui est composé de l'allocation forfaitaire de Solidarité (AFS) et de l'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG). Les bénéficiaires de Filet social sont couverts par la sécurité sociale. Le dispositif de filet social, a permis, d'une part, l'insertion sociale d'un nombre important de personnes démunies, notamment, dans les régions défavorisées caractérisées par un faible tissu

économique, et d'autre part, l'amélioration du cadre de vie des populations, grâce aux actions de maintenance des équipements et du patrimoine publics, mis en œuvre dans le cadre des activités développées ;

- la protection et la promotion des personnes handicapées à travers l'octroi d'une aide sociale directe (allocation mensuelle) à toute personne handicapée et la prise en charge des frais de cotisation à la sécurité sociale. A titre d'exemple, pour l'année 2008, 471 068 personnes handicapées ont bénéficié d'allocations dont 179 324 personnes handicapées à 100% et 291 744 avec un taux d'invalidité inférieur à 100%.

Par ailleurs, outre l'octroi d'aides financières, des programmes d'éducation, de formation, d'insertion et d'intégration socioprofessionnelle, sont développés au profit des personnes handicapées au niveau de 169 établissements de prise en charge de personnes présentant différents types d'handicaps (moteur, mental, auditif, visuel, maladies chroniques). L'effectif de personnes handicapées pris en charge dans ce cadre est de 14 521 enfants handicapés âgés de moins de 18 ans ;

- la prise en charge des enfants privés de famille à travers la mise en place de mesures appropriées permettant la protection, l'éducation et l'insertion est assurée, conformément aux dispositions de textes législatifs et réglementaires spécifiques, en institution et en milieu familial (kafala);

- la prise en charge en milieu institutionnel des catégories vulnérables, (personnes âgées sans revenu, personnes handicapées, enfants privés de famille, jeunes en difficulté sociale,...) dans des établissements spécialisés au nombre de 289 avec une capacité d'accueil de 30 000 places, auxquels s'ajoutent 129 centres gérés par le mouvement associatif avec l'appui de l'Etat qui ont accueilli près de 20 000 personnes ;

- la prise en charge des personnes en difficulté (personnes sans domicile fixe), dans le cadre du SAMU Social, soit 33 092 personnes depuis le lancement du dispositif en 2003 ;

- l'insertion et la promotion de l'emploi, à travers les dispositifs des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre, du Programme d'Insertion des Diplômés, ex CPE, et du Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale, ex ESIL.

Les actions de solidarité nationale :

- le soutien aux enfants scolarisés issus de familles démunies ou résidant dans des zones défavorisées à travers l'octroi d'une aide de 3.000 DA à chaque enfant démunie, au début de l'année scolaire, l'octroi de trousseaux scolaires ainsi que la mise à la disposition des élèves des moyens de transport scolaire et l'ouverture et l'équipement de cantines scolaires ;
- la promotion du mouvement associatif à travers l'octroi de subventions et le renforcement de leurs capacités de gestion;
- la contribution à la réalisation des projets d'infrastructures de base (adduction en eau potable, raccordement au réseau de gaz naturel, réhabilitation de logements en faveur des populations défavorisées ;
- la prise en charge d'enfants démunis en colonies de vacances;
- les aides humanitaires aux personnes sinistrées suite aux catastrophes et calamités naturelles ;
- l'appui aux citoyens nécessiteux durant le mois sacré de Ramadhan par l'octroi de repas chauds et de couffins de denrées alimentaires.

Indicateur 1.1. Proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat)

Cet indicateur représente le seuil de pauvreté absolu fixé sans tenir compte de la distribution de l'indicateur de bien-être. Il est basé sur un minimum de biens et services jugés nécessaires pour assurer la survie d'une personne dans un contexte donné.

Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)

ANNEES	1988	1990	2000	2005	2008	2009	2015
Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar PPA / jour/ habitant	1,9	1,7	0,8	0,6	0,5	0,5	0,3
Projection OMD à atteindre	•	1,7	1,4	1,2	1,1	1,1	0,9

Compte tenu des efforts déployés par les Pouvoirs Publics en direction des catégories vulnérables, l'éradication de la pauvreté alimentaire connaît un rythme appréciable.

En Algérie, la proportion de la population vivant en deçà du seuil de un (01) dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA), est passée de 1,9 % en 1988 à moins de 0,6% en 2005, soit une réduction de plus de 2/3.

De ce fait, le premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement est déjà atteint. L'extrême pauvreté telle que définie par les OMD reste marginale et son éradication totale est tout à fait possible, sinon réalisée.

Indicateur 1.2. Indice d'écart de la pauvreté

Il s'agit de la profondeur de la pauvreté calculée comme un écart moyen entre le revenu des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il représente l'importance des ressources à mobiliser pour l'ensemble des personnes en situation de précarité économique.

Indice d'écart de la pauvreté

ANNEES	1988	1990	2000	2008	2009	2015
Indice d'écart de la pauvreté (l'indice de la pauvreté multipliée par le degré de pauvreté) (SA)	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Projection OMD à atteindre	-	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3

En 2000, la moyenne des dépenses effectuées par les plus pauvres s'écarte de 15,5% du seuil alimentaire, alors qu'au seuil de pauvreté générale l'écart est de 20,2%. Dans ce cas de figure, le processus d'éradication de la pauvreté alimentaire se poursuit et la dépense moyenne s'éloigne de près de 16 % du seuil de pauvreté.

Au seuil de la pauvreté alimentaire, la profondeur de la pauvreté a baissé entre 1995 et 2000, alors qu'elle était plus élevée en 1988. Marquant ainsi l'évolution de l'incidence observée sur la même période (détérioration entre 1988 et 1995 et amélioration entre 1995 et 2000).

Par contre, au seuil de la pauvreté générale, la tendance à la hausse de la profondeur de la pauvreté (P1) décelée entre 1988 et 1995, s'est poursuivie en 2000 (respectivement à hauteur de 0,7 % - 1,7 % - 2,5 %). Elle provient surtout du secteur urbain où la profondeur est passée de 0,3 % en 1988 à 1 % en 1995 et à 2,16 % en 2000.

Indicateur 1.3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

La part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale a connu une amélioration progressive entre 1988 et 2000, passant de 6,5% à 7,8 %, pour se situer à 7,3% en 2005 et 7,5% en 2009.

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

ANNEES	1988	1990	2000	2005	2008	2009	2015
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (%)	6,5	6,6	7,8	7,3	7,4	7,5	7,8

a - L'action de lutte contre la pauvreté s'appuie, entre autres, sur les actions du dispositif articulé autour du filet social, notamment l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et l'Indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG), ainsi qu'autour des actions de soutien à l'habitat, auxquelles s'ajoutent d'autres interventions destinées à améliorer les conditions d'accès à l'enseignement et à l'emploi, notamment.

Le nombre de bénéficiaires du filet social, au 31 décembre 2009, a été de 669.636 personnes au titre de l'AFS, dont 53,8 % de femmes (auxquelles s'ajoutent les personnes à charge au nombre de 334.274) et de 267.601 personnes pour l'IAIG, dont 41,4 % de femmes. Les bénéficiaires du filet social sont couverts par la sécurité sociale et les frais de cotisation, à la Caisse Nationale des Assurances Sociales, sont pris en charge par l'Etat (6% du SNMG).

La consistance physique et financière des programmes AFS notifiés et réalisés entre 2005-2009, est la suivante :

**Répartition des bénéficiaires de l'allocation forfaitaire
de solidarité par année et par sexe**

Années	Bénéficiaires AFS		Enveloppe totale consommée ⁽²⁾
	Nombre	Personnes à charge ⁽¹⁾	
2005	589.297	382.628	11.688,33
2006	605.870	380.700	12.016,08
2007	626.371	359.477	13.246,44
2008	631.770	356.595	13.371,12
2009	669.636	334.274	27.747,88
TOTAL	3.122.944	1.813.674	78.069,85

(1) Ne sont pas considérées comme des bénéficiaires.

(2) Dont paiement cotisation sécurité sociale.

Pour rappel, le filet social est destiné aux catégories sociales défavorisées : personnes âgées sans revenu, femmes chefs de ménage en situation de précarité économique, personnes handicapées à 100 % et personnes atteintes de cécité.

b - La lutte contre la pauvreté fait, en outre, référence à la mise à disposition de conditions d'habitat adéquates. Cette question revêt un caractère prioritaire pour l'Etat, du fait de son objectif contribuant, notamment, à la création de postes d'emploi.

Le parc national du logement se situait à 6.942.000 unités en 2009 avec un taux d'occupation par logement (TOL) de 5 personnes (5,45 en 2005) calculé sur la base de l'ensemble du parc global.

La structure du parc de logements est constituée de 56 % de maisons individuelles, de 19 % de maisons traditionnelles et le reste, soit 25 % en habitations individuelles.

Le taux d'occupation par pièce (TOP) constitue aussi un indicateur préférentiel d'appréciation des conditions de logement des ménages. Le TOP, estimé sur la base du parc de logement global (environ 6,7 millions) en 2008, est de deux (02) personnes par pièce, ce qui constitue une nette évolution par rapport à l'année 1998, où ce taux se situait à 2,64 personnes par pièce.

La régularité dans l'évolution est significative pendant le quinquennat 2005-2009, qui s'est caractérisée par la diversification de l'offre de logement et la livraison de 1.045.269 d'unités de logement, regroupant toutes les formules d'accès de la population à un logement décent, dont 50 % des livraisons étaient de nature sociale.

CIBLE 1.B – Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

La mise en œuvre du programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009 a permis de consolider les résultats acquis à l'issue du programme de soutien à la relance économique 2001-2004 en matière de création d'emploi et de réduction du chômage. Ainsi, la période 2005-2009 a été caractérisée par une création nette de 1 290 500 emplois et un taux de chômage en constante diminution passant de 15,3% de la population active en 2005 à 10,2% de la population active en 2009.

Evolution des principaux indicateurs de l'emploi et du chômage (2005-2009)

Indicateurs	2005	2009
Population occupée dont : -femmes	8 181 500 1 193 500	9 472 000 1 447 000
Personnes au chômage	1 447 550	1 072 000
Population active dont: femmes	9 656 050 1 447 045	10 544 000
Taux d'emploi (Population occupée/population en âge de travailler)	34,7%	37,2%
Taux d'occupation : (Population occupée/population totale)	24,7%	27,5%
Taux de chômage	15,3%	10,2%

L'emploi féminin est en constante augmentation, passant de 1 193 500 femmes occupées en 2005 à 1 447 000 femmes occupées en 2009, soit une évolution de plus de 21 % sur la période. La part de l'emploi féminin dans l'emploi total est passée de 14,5 % en 2005 à 15,3 % en 2009.

Ceci étant, les efforts des pouvoirs publics en matière de promotion de l'emploi se sont traduits par la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et de modernisation du service de l'emploi en vue de l'amélioration de ses performances en matière d'intermédiation sur le marché de l'emploi.

Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi placés annuellement par l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est passé de 64 092 en 2005 à 170 858 en 2009, soit une progression de + 166,6 %.

Evolution des placements classiques réalisés par l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) 2005-2009

Années	2005	2006	2007	2008	2009	total
Placements	64 092	96 850	125 645	162 290	170 858	619 735

Enfin, il importe de souligner que la mise en œuvre de la politique de l'emploi s'est traduite également par l'introduction de mesures fiscales et parafiscales au profit des employeurs qui créent et qui préservent l'emploi.

Indicateur 1.4. Taux de croissance du PIB par habitant

L'examen des données relatives au rapport PIB par habitant permet d'apprécier une évolution constante de deux agrégats, faisant apparaître, d'une part, une relance de l'investissement productif et, d'autre part, une croissance du nombre de naissances.

Croissance du PIB par habitant

AGREGATS	2005	2006	2007	2008	2009
Croissance du PIB	5,10	2	3	2,40	2,2
Croissance du PIB / Habitant	3,41	0,22	1,14	1,09	-

Indicateur 1.5. Ratio emploi/ population

L'examen de l'évolution de quelques indicateurs relatifs à l'emploi permet de situer ce qui suit :

ANNEES	1990	2000	2005	2008	2009	2015
Ratio emploi / population (taux d'occupation)	19,01	20,5	24,7	26,6	27,5	33,4

L'accroissement du ratio emploi/population reflète l'évolution de la population, avec notamment 850.000 naissances par an et une projection de 1 million de naissances d'ici 2015.

Indicateur 1.6. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

La proportion des travailleurs indépendants et familiaux dans la population occupée a enregistré une évolution régulière entre 2005 et 2009. Cette évolution se présente comme suit :

Proportion de travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2015
Proportion de travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée	34,4	39,9	34,9	34,2	34,2	34,2

La proportion de cette catégorie de travailleurs a enregistré une stabilité se situant aux alentours de 34 % de la population occupée. Elle confirme la pertinence des mesures prises en faveur de la protection de l'emploi.

Le nombre de postes d'emploi créés dans le domaine de la petite et moyenne entreprise, durant la période 2005-2008, est passé de 1.157.856 en 2005 à 1.355.399 en 2007, pour atteindre 1.469.583 en 2008, plus particulièrement dans le domaine des activités artisanales et des PME publiques et privées.

- Contribution du secteur agricole dans la création des postes d'emploi

La politique de renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural a insufflé une nouvelle dynamique à la croissance agricole et au développement durable des territoires ruraux, en se basant sur des objectifs visant l'exploitation des synergies économiques et sociales et la libération des initiatives.

Relevant, désormais, de la souveraineté nationale et ayant des attributs de sécurité nationale, la sécurité alimentaire durable, en tant que facteur garantissant la cohésion sociale, est placée au cœur de la problématique du renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural.

Dans cette perspective, le renforcement de la sécurité alimentaire et la revitalisation équilibrée des territoires ruraux sont conçus comme deux piliers d'une seule et même stratégie : celle d'un développement agricole et rural intégré et durable.

Le renouveau agricole s'appuie sur dix (10) programmes d'intensification des productions agricoles, qui s'attachent à renforcer la production, dont l'accroissement annuel moyen de 8,33 % participe à l'amélioration annuelle du PIB.

Le renouveau rural s'appuie sur quatre (04) thèmes fédérateurs et quatre programmes à travers la réalisation de 12.148 projets de proximité du développement rural intégré (2009 – 2014), destinés à 6.687.500 personnes, visant :

- La création de 1.210.000 emplois ;
- Le traitement de 8,4 Millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU).

Entre 2005 et 2009, 45.903 agriculteurs ont été formés sur des thématiques liées aux itinéraires techniques, à la planification et à la gestion de leurs activités, permettant à la population rurale, estimée à 13,8 Millions d'habitants, dont 50 % de femmes, de bénéficier des moyens favorisant la constitution d'une force de production et la contribution au développement de la communauté à travers des activités précises.

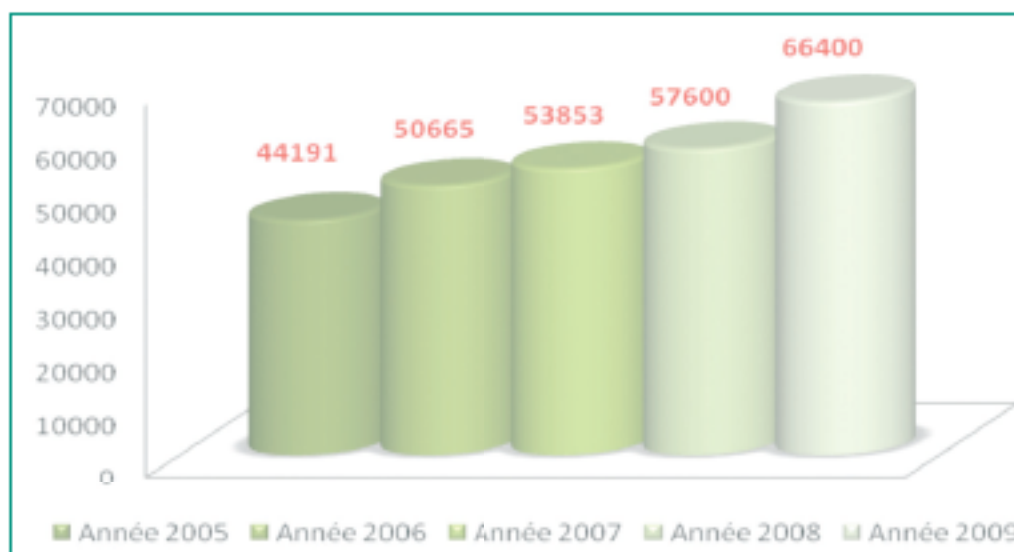
Ainsi, 1.345 vulgarisateurs et 1.541 facilitateurs et animateurs, au niveau des cellules d'animation rurale communale, sont recensés dans ce cadre. Aussi, 3.129 jeunes investisseurs ont été soutenus par le dispositif du secteur, mesure ayant généré 10.742 projets dans le domaine du microcrédit.

En termes de création de postes d'emploi, l'agriculture figure en troisième position après les services et le BTP. Dans ce cadre, 2,2 Millions d'emplois saisonniers sont créés en moyenne chaque année entre 2005 et 2009. Ces activités permettent la stabilisation des populations rurales au niveau des exploitations agricoles.

Dans le cadre du développement des zones montagneuses, l'année 2009 a enregistré 9.348 porteurs de projets ; 2.036 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), dont 10.000 unités d'élevage.

Dans le secteur de la pêche, 582 projets d'un coût global de 26,296 milliards DA, ont été réalisés dans le cadre du PSRE et du PCSC. L'année 2009 a connu une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2008, enregistrant ainsi la création de 8.800 nouveaux postes d'emploi. En dix années, l'emploi est passé de 44.191 à 66.400, comme illustré ci-dessous.

Evolution de l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture 2005-2009



- Promotion de l'emploi

Le développement de l'emploi des jeunes, au moyen de la micro entreprise, nécessite l'appui au développement de l'entrepreneuriat et à la promotion de l'emploi salarié par l'encouragement de la création d'activités par les jeunes promoteurs (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes - ANSEJ) et les chômeurs âgés de 35 à 50 ans (Caisse Nationale d'Assurance Chômage- CNAC).

Ainsi, le nombre de micro-entreprises créées est passé :

- de 10.635 en 2008, dont 1.502 par des femmes, à 20.890 en 2009, dont 2.481 par des femmes sur le dispositif ANSEJ ;
- de 2.554 en 2008, dont 204 projets financés en faveur des femmes, à 7.946 en 2009, dont 327 projets financés en faveur des femmes sur le dispositif CNAC.

Dans le cadre de cette dynamique, et s'agissant du volet agricole et rural, 3 129 jeunes investisseurs ont bénéficié de l'aide des dispositifs spécifiques, mais aussi de l'ANGEM et de l'ANSEJ.

Au titre de ces deux dispositifs, il est à souligner que 26.799 projets sont financés dans le cadre du dispositif ANGEM et 10.742 autres projets sur 74.365 projets éligibles sont financés par l'ANSEJ. Ces derniers ont généré 27.792 emplois avec un volume d'investissement de 22,4 milliards de DA.



Les emplois correspondants ont évolué au cours de la même période, dans le cadre de :

- ANSEJ de 31.626, dont 4.534 au profit des femmes, à 57.915, dont 7.289 au profit des femmes;
- CNAC, de 5.728 à 17.657.

La proportion des bénéficiaires occupés dans les emplois d'attente, inscrits dans le cadre des dispositifs des Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) et de l'Indemnité pour Activités d'Intérêt Général (IAIG), et la consistance physique des programmes notifiés et réalisés sur la période 2005-2009, se présente comme suit :

Année	Bénéficiaires IAIG pris en charge		Bénéficiaires ESIL insérés	
	Nombre	Enveloppe consommée (10/6DA) ⁽¹⁾	Nombre	Enveloppe consommée (10/6DA)
2005	181223	8085,56	62581	2014,21
2006	217590	9583,04	104408	3350,69
2007	252980	11584,60	126266	4053,14
2008	262655	11989,30	131516	4428,52
2009	267601	11115,22	130976	2301,79
TOTAL	1.182.049	52.357,72	555.747	16.148,35

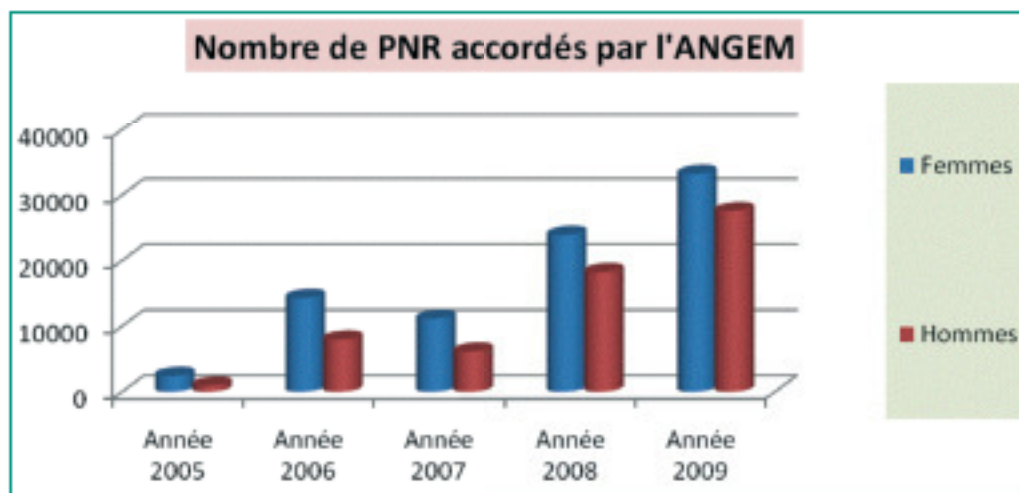
(1) Y compris cotisation sécurité sociale.

C'est ainsi que 1.182.049 bénéficiaires de l'IAIG, soit une moyenne annuelle de 180.000, sont dénombrés entre 2005 et 2009, mobilisant 52.357,72 millions de DA dont 12.326,89 millions de DA (soit 16 %) réservés au paiement des cotisations de la sécurité sociale.

Le dispositif ESIL a permis, durant cette même période, l'insertion de 555.747 jeunes, pour un montant de 16.148,35 millions de DA.

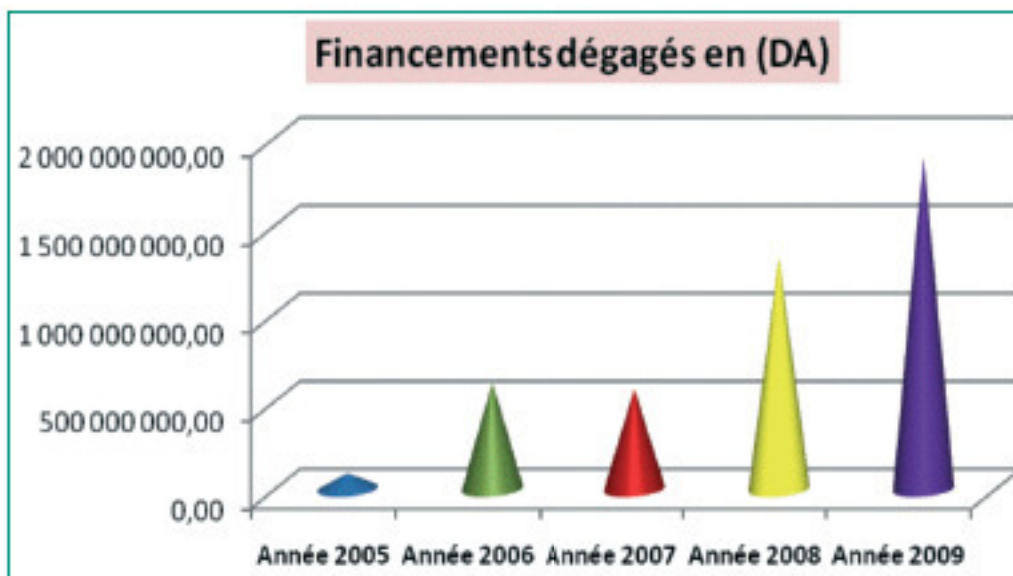
Le microcrédit est devenu, depuis 2004, un outil incontournable pour la prise en charge des personnes ayant des revenus insuffisants ou instables et toutes celles vivant dans le dénuement.

Au 31 décembre 2009, l'ANGEM a financé 145.614 projets, dont 58 % initiés par des femmes, offrant des formules de financement en adéquation avec la population cible, à savoir des citoyens non bancables.

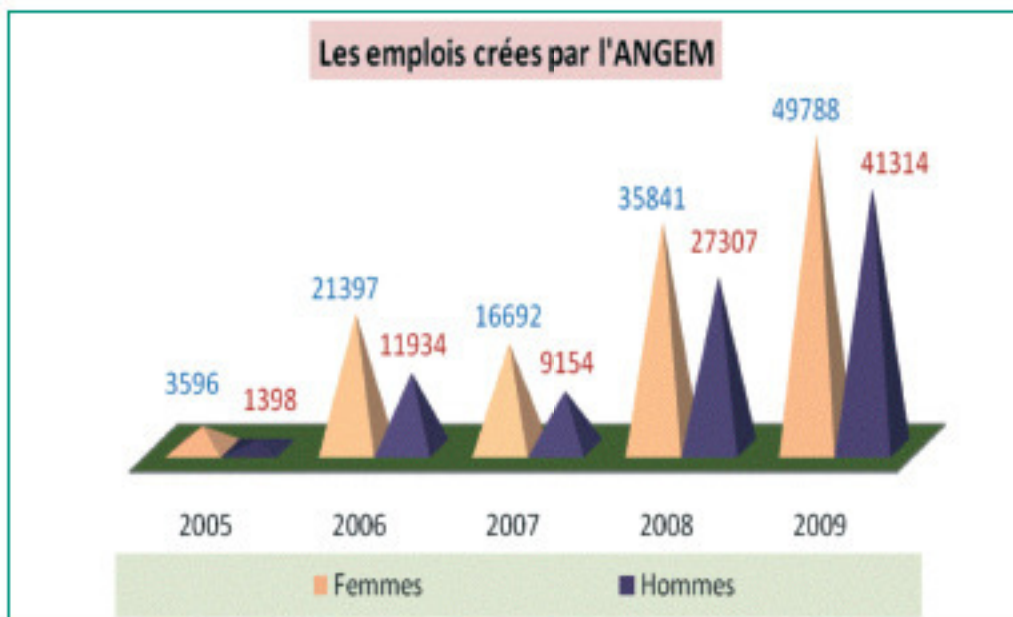


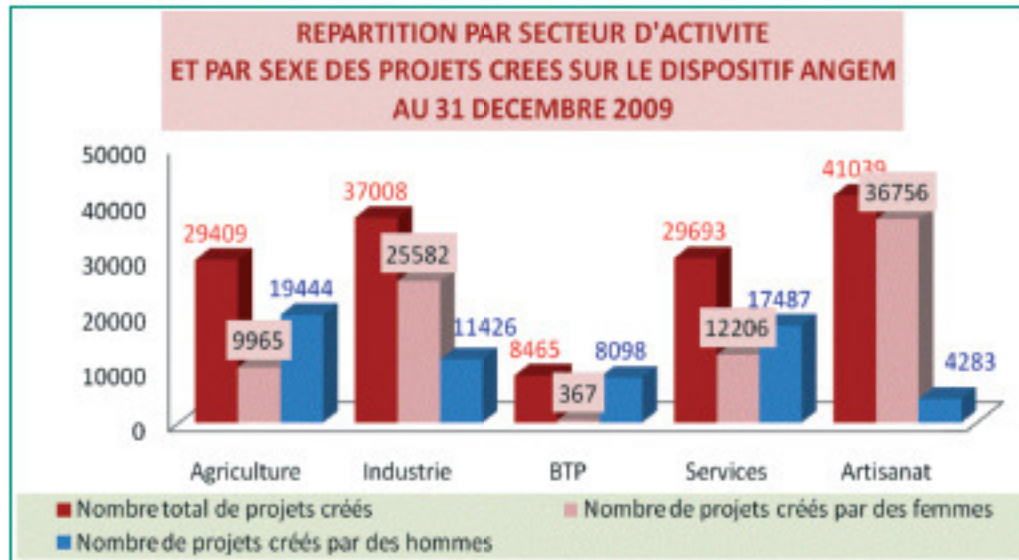
PNR : Projet non rémunéré

A la fin de l'année 2009, le montant octroyé directement aux bénéficiaires est évalué à 4,47 milliards DA. Désagrégué par année, ce montant se présente comme suit :



Le nombre de postes d'emploi créés a été de 218.421 dont 127.314 au profit des femmes, avec une moyenne de 1,5 emploi par projet.





La proportion des bénéficiaires occupés dans les emplois d'attente est représentée à travers les différents dispositifs préconisant une insertion par le social. Il s'agit notamment des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO), dont la vocation est l'amélioration des conditions de vie de la population.

Pour la tranche TUP-HIMO, notifiée au titre des exercices 2005-2009 (y compris les réalisations du dispositif « Blanche Algérie» mis en place depuis 2005), un montant de 22.459,37 millions DA a été engagé permettant l'insertion d'environ 75.494 chômeurs (en équivalent hommes/an) rémunérés au Salaire National Minimum Garanti (SNMG) avec la couverture sociale.

Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO)

Unité : Millions DA

Tranches	Enveloppe engagée	Emplois d'insertion générés (Hommes/an)	Chantiers engagés
Phase pilote (1997-2000)	4.135,72	36.480	3.870
2005	2.022,89	7.490	1.864
2006	5.286,05	19.936	4.919
2007	6.029,58	19.131	6.005
2008	4.049,82	12.973	3.759
2009	5.071,13	15.964	4.917
TOTAL	26.595,19	111.974	25.334

La réduction des inégalités sociales est, en outre, relevée avec satisfaction dans le domaine de la protection de l'environnement grâce, notamment, aux activités développées par l'Agence de Développement Social (ADS), dans les collectivités locales et tous les dispositifs qui visent à réduire le désenclavement et le déséquilibre régional en vue d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

Sept programmes nationaux totalisant près de 70 milliards de DA de budget annuel en 2009 et plus d'un million personnes ciblées, caractérisent l'activité de l'ADS, en tant que fonds de développement social, qui veille depuis 2008 sur la situation des personnes âgées sans ressources, des personnes atteintes de cécité et des femmes isolées, chefs de ménage.

Le Gouvernement s'est attelé à mettre en place et à développer des dispositifs et des programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, notamment l'insertion sociale et professionnelle et la réalisation d'infrastructures de proximité par une approche participative.

Pour ce qui est de la lutte contre ces inégalités en milieu rural, 960 000 ruraux ont pu bénéficier, pour la seule année 2009, du lancement de 1136 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dans 1481 localités. Au titre des actions individuelles au profit des ménages ruraux, les activités de plantation fruitière et le soutien à la création d'unités familiales d'élevage ont touché, pour la même année, 9 830 porteurs de projets dans 30 wilayas.

Le Programme d'Insertion des Diplômés (PID ex.CPE Contrat de Pré-Emploi), lancé, fin 1998, par l'ADS, s'inscrit dans le cadre d'une politique active d'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail, l'objectif étant de favoriser l'intégration des effectifs ciblés dans la vie, et de faire acquérir par le bénéficiaire d'un savoir-faire et d'une qualification susceptibles de le maintenir en activité.

**Consistance physique du programme PID notifié et réalisé
2005-2009**

Unité : Millions DA

Années	Bénéficiaires « C.P.E » insérés			
	Nombre	Dont		Enveloppe consommée
		% Hommes	% Femmes	
2005	54400	38,90%	61,10%	8342,76
2006	41375	37,80%	62,20%	5822,84
2007	62382	36,20%	63,80%	8688,13
2008	55977	34,40%	65,60%	8667,74
2009	21929	35,8%	64,2%	4452,19
TOTAL	236.063	36,62%	63,38%	35.973,66

Dans la même optique, l'appui à la promotion de l'emploi salarié renvoie aussi au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) destiné également aux jeunes primo demandeurs d'emploi.

A cet effet, 8.421 jeunes sont mis en formation qualifiante dans les métiers déficitaires du secteur du BTPH, de l'agriculture et du tourisme. Au 31 décembre 2009, 277.618 jeunes ont été insérés dans les différents contrats et 8.027 jeunes ont bénéficié de contrats de travail aidés (CTA).

- Transferts sociaux de l'Etat

Les transferts sociaux représentent en moyenne annuelle 11,25 % du budget de l'Etat, ce qui permet à la population de tirer profit de l'aide sociale, pour accéder au logement, à l'éducation, à la santé, à l'énergie et aux produits alimentaires de première nécessité.

L'évolution des transferts sociaux est assez précise puisqu'elle reflète toute la dynamique des actions entreprises, grâce à la volonté politique de faciliter l'accès de la population aux services et prestations, nécessaires à une vie digne et décente.

En 2005, 460.484 milliards DA ont été dépensés à cette fin, alors qu'en 2008 la mobilisation financière a quasiment doublé avec 1.083.273 millions DA, (tableau ci-dessous).

Evolution des Transferts Sociaux de l'Etat

Unité : (10⁹ DA)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Transferts sociaux	315.011	364.773	416.333	428.029	460.484	625.367	838.947	1.083.273

Ces transferts permettent aux personnes handicapées d'évoluer normalement, aux malades d'accéder aux soins de santé, aux faibles revenus de subvenir à leurs besoins alimentaires et aux personnes analphabètes de dépasser le cap de l'ignorance...

CIBLE 1.C – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale

Le développement statur pondéral adéquat des enfants requiert un allaitement maternel et une nutrition saine et équilibrée de nature à éviter l'apparition d'affections au cours de la période de croissance de l'enfant.

Les principaux indicateurs de malnutrition des enfants de moins de cinq ans demeurent le poids par rapport à l'âge et à la taille.

Pour l'année 2006, la prévalence de l'insuffisance pondérale par rapport à l'âge, de type modéré et/ou sévère, se situait à 3,7 %, dont 0,6 % présentent une insuffisance pondérale sévère. La prévalence la plus élevée de la forme modérée et/ou sévère est observée dans la tranche d'âge des 12/23 mois, avec un taux de 4,4 %. Cependant, la prévalence de la forme sévère se situe à 0,9 %.

Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale sévère%

	PAPCHILD 1992	MDG 1995	EDG 2000	MICS 3 2006
Garçons	-	3	1,3	0,6
Filles	-	4	1,3	0,6
Urbain	-	4	1,0	0,5
Rural	-	3	1,7	0,7
Rural	1,5	3	1,3	0,6

Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée et sévère%

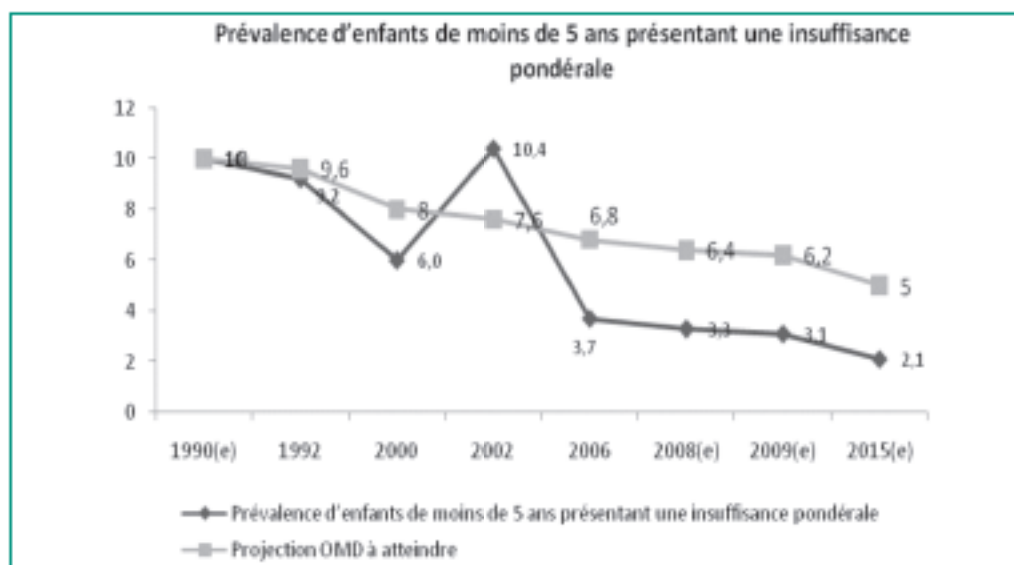
	PAPCHILD 1992	MDG 1995	EDG 2000	MICS 3 2006
Garçons	-	10	5,6	3,8
Filles	-	8	6,5	3,6
Urbain	-	8	4,8	3,1
Rural	-	10	7,8	4,4
Total	7,7	10	6,0	3,7

Cette prévalence chez les garçons est de 3,8 %, alors que chez les filles elle est de 3,6 %. Les régions Sud du pays enregistrent la prévalence la plus élevée avec 7,8 % pour la forme modérée et/ou sévère et 1,1 % pour la forme sévère.

La strate rurale est la plus touchée avec 4,4 % pour la forme modérée et/ou sévère et 0,7 % pour la forme sévère.

L'analyse des facteurs contextuels démontre que l'instruction de la mère agit sur les niveaux de prévalence, passant de 5 % chez celles qui n'ont pas de niveau d'instruction à 1,3 % chez celles ayant un niveau supérieur. Aussi, suivant le niveau de bien-être économique, cet indicateur passe de 5,4 % dans les ménages les plus pauvres à 2,5 % chez les ménages les plus riches.

La courbe, ci-après, traduit l'évolution des données issues des enquêtes nationales, et atteste de la forte probabilité d'atteindre, selon les projections, l'objectif fixé dans le cadre des OMD pour 2015.



Indicateur 1.8. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

Le taux de pauvreté générale est passé de 14,1 % de la population globale en 1995, à 12,1 % en 2000 et à 5,6 % en 2006, pour s'établir à 5 % en 2008, tel que représenté ci-dessous.

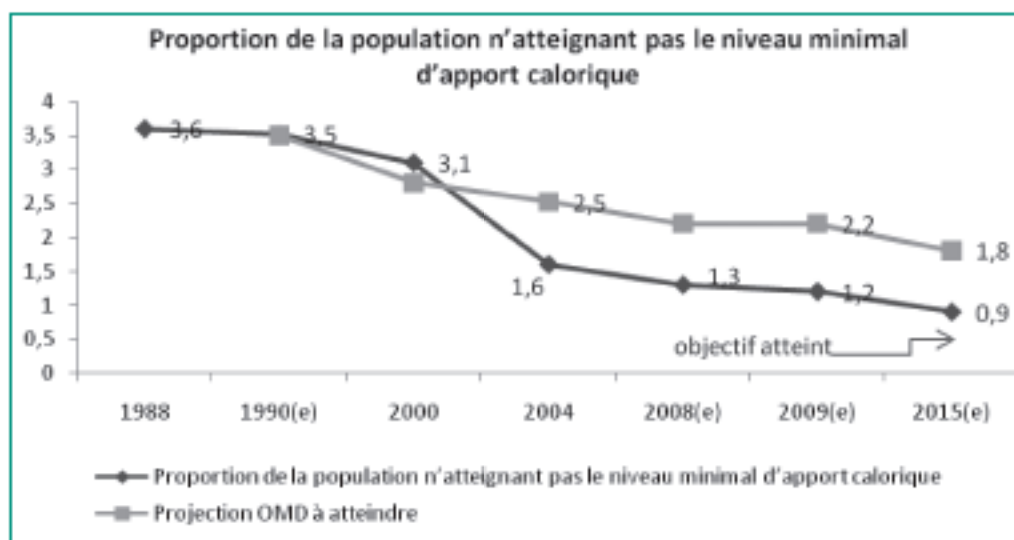
Principaux indicateurs de la pauvreté

	Seuil	1995	2000	2004	2005	2006	2008
Taux pauvreté %	Seuil de 1\$ PPA/j/p	-	0,8	-	0,6	-	-
	Seuil Alimentaire (SA)	5,7	3,1	1,6	-	-	-
	Seuil de pauvreté général (SPG)	14,1	12,1	6,8	5,7	5,6	5
Nombre de pauvres en milliers	1\$	-	243	-	-	-	-
	SA	1.611	951	518	-	-	-
	SPG	3.986	3.719	2.200	1.875,3	-	-

Il s'agit du seuil de pauvreté alimentaire défini comme étant le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2.100 calories par jour et par personne.

La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique suit une tendance progressive vers la baisse. Elle est passée de 3,6 % en 1988, à 3,1 % en 2000 et à 1,6 % en 2004. En quatre ans, la population ne disposant pas du seuil calorique a diminué de presque de moitié. Ce qui permettrait de réaliser l'objectif bien avant l'horizon prévu.

Les disponibilités alimentaires par habitant et par jour, couvrent largement les besoins de la population et s'inscrivent dans une tendance haussière. L'accès à ces disponibilités est en amélioration constante à travers l'ensemble du territoire national du fait de la politique de développement poursuivie- aussi bien dans ses dimensions économique et sociale que dans sa dimension écologique- qui vise un développement harmonieux de tous les territoires sans exclusion et sans marginalisation aucune. Cependant, si l'accès au seuil calorique minimal de 2100 Kcal par jour et par habitant est largement dépassé, il n'empêche que des efforts importants doivent être réalisés pour équilibrer les rations alimentaires.



En définitive, l'appréciation générale des progrès réalisés permet de situer le taux de chômage et celui de la pauvreté, respectivement à 10,2 % (2009) et à 5 % (2008) contre 30,7 % (1999) et 12,1 % (2000), ce qui pourrait donner à la stratégie adoptée sa pertinence historique, valablement inspirée d'une optique :

- géographique, destinée à identifier et à cibler les zones défavorisées au moyen de critères liés à la santé, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à l'électrification, au raccordement au réseau de gaz naturel et aux loisirs ;
- sociale, basée sur la bonne connaissance de la situation des ménages ;
- économique, érigée sur l'emploi, principal facteur d'éradication de la pauvreté.

Perspectives

Le développement humain continuera à constituer une priorité du programme de développement de l'Algérie au cours des cinq prochaines années.

Ainsi, 40 % des ressources du programme des investissements publics pour la période 2010-2014 sont réservés au développement humain, touchant aussi bien le secteur de l'éducation et de la formation que ceux de la santé, de l'habitat et de l'agriculture.

Ce programme accorde, également, une attention particulière à la lutte contre le chômage, domaine qui bénéficiera au cours de cette période de 360 milliards DA, visant, aussi bien, la création d'emplois directs pour les diplômés que le soutien à la création de micro-entreprises.

Il est également prévu la réalisation de 1,2 million de logements, dont 300 000 destinés à la résorption de l'habitat précaire et 700 000 en faveur des zones rurales.

En matière d'éducation spécialisée, il est prévu 11 SAMU, 1 classe intégrée par commune pour les enfants en situation d'handicap.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des personnes handicapées, il est prévu :

- l'adaptation et le renforcement du cadre législatif et réglementaire en faveur des personnes handicapées, à la lumière des nouvelles dispositions de la convention internationale des personnes handicapées que l'Algérie a ratifiée ;
 - le renforcement de l'accès des populations en situation de précarité sociale, aux différents services sociaux de base et ce à travers la diversification et l'adaptation des aides sociales aux différents besoins sociaux des personnes concernées ;
 - le renforcement de l'insertion par l'économique des adultes handicapés à travers aussi bien la réalisation des infrastructures d'insertion par le travail, que l'introduction des propositions de mesures de soutien à l'insertion sociale de ces derniers ;
 - le renforcement et la diversification du tissu infrastructurel aussi bien en matière de la prise en charge résidentielle que dans le circuit ordinaire de l'éducation nationale ou de la formation et l'enseignement professionnels.
-



Classe primaire, Rentrée 2009

OMD 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

	Cibles	Indicateurs
Cible 2.A	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire 2. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes des deux sexes) 3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (personnes des deux sexes)

CIBLE 2.A – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Depuis son accession à l'indépendance, en 1962, l'Algérie a accordé une grande priorité à l'éducation à travers ses différents programmes de développement. Il s'agissait non seulement de rattraper le retard enregistré durant la période coloniale, mais aussi de parvenir à assurer un accès gratuit à l'école à tous ses enfants en âge de scolarité. Ainsi, les différents paliers du système éducatif ont connu un développement remarquable aussi bien au plan des infrastructures scolaires que de l'encadrement et du contenu du programme.

Cette volonté politique traduit, également, le souci de l'Etat algérien de se conformer aux Conventions et Chartes internationales relatives aux droits de l'enfant, qui consacrent le principe intangible de « l'éducation pour tous ».

La politique algérienne d'éducation, sous-tendue par la Constitution et les textes législatifs en vigueur, vise à consolider la démocratisation de l'enseignement, qui ne doit pas se limiter au concept de généralisation de l'éducation de base, mais aussi à assurer l'égalité des chances de réussite à tous les enfants dans leur scolarité quels que soient leur sexe, leur origine sociale ou géographique.

La Loi 08-04 du 23/01/2008, portant loi d'orientation sur l'éducation nationale énonce, dans le chapitre III, les principes fondamentaux de la politique éducative, qui sont ceux affirmés dans les différentes Chartes et Constitutions de l'Etat depuis le recouvrement de la souveraineté nationale et qui se sont cristallisés dans la Constitution de 1996 amendée, qui définit les fondements de la société algérienne.

Cette loi consacre :

- la garantie du droit à l'éducation. Il s'agit de la généralisation de l'enseignement fondamental à tous les enfants d'âge scolaire ;
- le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental jusqu'à l'âge de 16 ans, assorti de sanctions à l'encontre des personnes responsables de manquements à cette disposition ;
- la gratuité de l'enseignement est garantie dans tous les établissements publics ;
- le rôle de l'Etat dans la garantie de l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement, en faisant référence à des mesures d'amélioration des conditions de scolarisation et d'équité en ce qui concerne la poursuite d'études ou de formations après l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, l'octroi de bourses, la prise en charge appropriée et l'intégration scolaire des jeunes handicapés et des malades chroniques et l'action sociale en faveur des enfants issus de milieux déshérités, sont des mesures qui ont été prises pour assurer l'égalité des chances.

De même, ladite loi considère l'éducation comme un investissement productif et stratégique et met l'élève au centre de la relation pédagogique.

Conformément à cette loi, et dans le cadre de la réforme du système éducatif, l'Etat algérien a mis en place un dispositif multidimensionnel pour éradiquer les dernières poches de déscolarisation. Ce dispositif comprend des textes réglementaires et des dispositifs de soutien socio pédagogique.

S'agissant de l'évolution de la scolarité, les données statistiques révèlent ce qui suit :

Indicateur 2.1. Taux net de scolarisation dans le primaire

Année	2000-2001			2005-2006			2009-2010		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
6 ans	95,35	92,65	94,039	98,48	95,17	96,85	98,50	97,39	97,96
6-15 ans	93,07	88,19	90,67	95,39	92,70	94,07	95,94	94,23	95,11

a. Le taux de scolarisation des enfants âgés de six (6) ans, qui est un des indicateurs scolaires les plus significatifs, est passé de 43% en 1966 à 93% en 1999, pour atteindre 97,96% en 2009.

Ce taux, qui place l'Algérie au même niveau que certains pays développés, signifie que l'objectif de « l'Education Pour Tous (EPT) » relatif à la scolarisation a été atteint.

Cette scolarisation s'est même étendue aux enfants âgés de 5 ans, dans le cadre de la généralisation de l'éducation préparatoire. 75% de cette classe d'âge bénéficie cette année (2009/2010) de cette éducation.

b. Les effectifs des élèves du primaire, du moyen et du secondaire, par sexe, pour les années 2000, 2005 et 2009, se présentent comme suit :

Année	2000-2001			2005-2006			2009-2010		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	filles	Total
Primaire	2510846	2210114	4720960	2222679	1973901	4196580	1743741	1563992	3 307733
Moyen	1048826	966544	2015370	1133004	1088324	2221328	1566613	1486754	3 052387
Secondaire	427917	547945	975862	489291	686440	1175731	488662	681689	1 170351

c. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, le moyen et le secondaire pour les années 2000, 2005 et 2009, figure dans le tableau ci-dessous :

Année	2000-2001	2005-2006	2009-2010
Primaire	88	89	90
Moyen	93	96	95
Secondaire	128	140	140

d. Evolution de la parité – nombre de filles pour 100 garçons

Au niveau du primaire, le taux de scolarisation des filles reste relativement faible par rapport aux garçons dans quelques wilayas. On dénombre en 2009, 90 filles contre 100 garçons.

Au niveau de l'enseignement moyen, la parité est nettement plus élevée que celle constatée dans le primaire. Cette évolution s'explique par le fait que les garçons commencent à abandonner leur scolarité de manière significativement plus élevée que celle des filles. On dénombre en 2009, 96 filles contre 100 garçons.

Au niveau du secondaire, la scolarisation des filles est nettement plus élevée que celle des garçons qui abandonnent leurs études. On dénombre en 2009, 140 filles pour 100 garçons.

Indicateur 2.2. Pourcentage d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (personnes des deux sexes)

L'étude menée sur la cohorte des élèves inscrits en 2003/2004 (1^{ère} cohorte de la réforme) a révélé ce qui suit :

- 72,82 % des élèves de cette cohorte n'ont accusé aucun redoublement ;
- 21,85 % des élèves de cette cohorte ont accusé un redoublement ;
- 3,01% de cette cohorte ont accusé 2 redoublements ;

Ainsi, on peut déduire que le taux de survie de la première cohorte ayant atteint la cinquième année du primaire avoisine les 97,68%.

De même, une étude comparative de cette cohorte avec celles de l'année 1980/1981 et de 1996/1997 a révélé une progression constante. Le taux de survie est passé de 88,50% en 1980/1981 à 90,30% en 1996/1997, pour atteindre 97,68% en 2003/2004.

L'éducation spécialisée comme mesure d'intégration sociale et professionnelle des enfants handicapés

Dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement et l'égalité des chances pour tous, l'Algérie accorde une grande importance à l'éducation précoce des enfants présentant une incapacité physique, mentale ou sensorielle afin de les soustraire aux effets pervers du handicap.

Des établissements et services ont été créés pour répondre aux besoins d'éducation, de rééducation et d'insertion socioprofessionnelle de ces catégories d'enfants suivant un programme pédagogique diversifié et préétabli.

Un programme psychopédagogique est dispensé par une équipe pluridisciplinaire dans l'ensemble des foyers et établissements spécialisés en vue d'assurer à ces catégories d'enfants une formation, une réintégration familiale ainsi qu'une insertion socioprofessionnelle.

Sur un autre plan, la refonte des systèmes de prise en charge pour chaque catégorie de population accueillie dans les établissements spécialisés (enfants en difficulté sociale, enfants handicapés, enfance privée de famille), s'est notamment illustrée par la mise en place de commissions nationales composées de spécialistes et de professionnels autour des nouvelles méthodes scientifiques d'éveil, d'éducation et d'enseignement spécialisé, à savoir :

- la création de structures spécialisées de proximité afin d'atténuer les souffrances engendrées par l'éloignement de ces établissements du lieu de résidence des populations en difficulté ;
- l'institution d'organes de consultation, d'orientation et de coordination chargés de proposer toutes mesures tendant, en particulier, à la défense, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

L'éducation spécialisée occupe, de ce fait, une place privilégiée dans la stratégie nationale de développement où les enfants handicapés bénéficient, à l'instar des enfants valides, d'une attention particulière n'échappant pas aux standards de réussite et de performance listés en matière d'éducation.

Les structures d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap, au nombre de 157, assurent une éducation et un enseignement spécialisés à l'aide de moyens et de techniques appropriés pour chaque type de handicap. Il s'agit :

- Ecole de Jeunes Aveugles (EJA) ;
- Ecole de Jeunes Sourds (EJS) ;
- Centre Médico-pédagogique pour Handicapés Moteurs (CMPHM) ;
- Centre Médico-pédagogique pour Enfants Inadaptés Mentaux (CMPEIM) ;
- Centre pour Insuffisants Respiratoires (CIR).

Elles accueillent 14.260 enfants et adolescents handicapés, dont 773 pris en charge dans le cadre du dispositif d'éducation précoce, encadrés par 2.485 professionnels (psychologues, professeurs d'enseignement spécialisé, maîtres d'enseignement spécialisé, éducateurs spécialisés, éducateurs, assistants sociaux et aides éducateurs).

Effectifs des enfants handicapés scolarisés au 31 décembre 2009

	Type d'établissements	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Régime		
				Internat	Externat	½ pension
Établissements spécialisés	CMPEIM	92	9038	1566	2018	5454
	CMPHIM	04	233	233	-	-
	EJS	36	3585	1874	113	1598
	EJA	19	1179	800	46	333
Milieu ordinaire	Ecole d'éducation nationale	74 classes	998	-	-	-

Malgré l'existence de difficultés diverses pouvant compromettre la poursuite et l'achèvement d'une scolarité de base (type de déficience et gravité de l'incapacité, accessibilité physique des établissements de l'éducation et de l'enseignement, inadaptation de certains programmes aux enfants présentant une déficience intellectuelle, dans certains cas) des progrès notables, en matière d'intégration en éducation, ont été réalisés à travers :

- l'intervention précoce auprès de l'enfant handicapé ;
- l'adaptation des programmes en fonction des spécificités du handicap (autisme, déficience mentale et sensorielle) ;
- la transcription en braille de tous les manuels scolaires de l'éducation nationale ;
- la réalisation d'un prototype de dictionnaire sur la Langue des Signes Algérienne ;
- la formation et le perfectionnement des professionnels.

L'expérience menée en 2008 a permis de généraliser le dispositif de prise en charge précoce des enfants handicapés, âgés de 3 à 5 ans et demi, à l'ensemble des établissements d'éducation et d'enseignement spécialisés.

Ainsi, les effectifs sont passés de 12.702 à 14.260 enfants en 2009, tout handicap confondu, de même que le réseau infrastructurel s'est élargi par la création de 12 établissements budgétisés, au titre de l'exercice 2009, avec 01 EJA, 05 EJS, 05 CMPEIM et 01 CMPHM.

La politique d'intégration scolaire des élèves handicapés en milieu ordinaire permet à cette catégorie de bénéficier d'une scolarité dans le cadre du dispositif d'intégration scolaire en milieu ordinaire de l'éducation nationale, dont l'évolution, en termes physiques, a été de 136, passant de 762 à 898 élèves, 337 en intégration totale (277 sourds et 60 aveugles) et 561 en intégration partielle (527 sourds et 34 aveugles), répartis par cycle d'enseignement comme suit :

- 623 élèves au cycle primaire ;
- 237 élèves au cycle moyen ;
- 38 élèves au cycle secondaire.

L'appui à la scolarisation

Pour soutenir le principe de l'éducation pour tous, plusieurs actions ont été initiées :

a. La prime scolaire de solidarité

En plus de l'allocation de scolarité, versée chaque année au profit des fonctionnaires et des salariés, une autre prime scolaire de solidarité de 3.000 DA est octroyée, à chaque rentrée scolaire, au profit de 3 millions d'élèves issus de milieux défavorisés.

b. La gratuité du manuel scolaire

Une enveloppe financière de 6,5 Milliards de DA/an est consacrée chaque année pour faire bénéficier plus de 3.870.350 élèves de la gratuité des manuels.

c. Les trousseaux scolaires

500 000 trousseaux scolaires (cartable, tablier, fournitures scolaires, chaussures), en moyenne, sont distribués au début de chaque année scolaire.

d. Les cantines scolaires

Le réseau des cantines scolaires s'est particulièrement densifié ces dernières années, passant de 4.114 cantines en 1999 à 12.231 en 2009. Le nombre de rationnaires est passé de 500 000 bénéficiaires en 1999 à 2.732.027 en 2009. Ce chiffre représente plus de 75% de l'effectif du primaire.

e. Le transport scolaire

L'opération relative au transport scolaire a permis de mettre à la disposition des communes 4.808 bus à la fin de l'année 2009, et ce pour desserrer les contraintes enregistrées en matière de transport scolaire.

f. La santé scolaire

L'extension de la couverture sanitaire des élèves se poursuit avec la densification du réseau des Unités de Dépistage et de Suivi (UDS) qui passent de 1.228 en 2008 à 1.380 en 2009. Dans ce cadre, des visites médicales sont systématiquement effectuées, au niveau des classes, pour assurer un suivi médical de chaque élève.

L'encadrement

Le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire s'est amélioré en passant de 1 enseignant pour 39 élèves en 1962, à 1 enseignant pour 28 élèves en 1999, pour atteindre le seuil de 1 enseignant pour 20 élèves en 2008/2009.

Le corps enseignant tend à se féminiser dans la mesure où on recense, en 2008/2009, 114 femmes pour 100 hommes au lieu de 89 femmes en 2000/2001. Cette évolution permet de relever que les mesures prises pour la scolarisation et la formation des filles ont donné leurs fruits.

S'agissant de l'amélioration de la qualification des enseignants dans le primaire, le taux des enseignants ayant les qualifications requises (niveau universitaire) est passé de 13,24 % en 2005 à près de 30% en 2009.

Le développement des infrastructures

En dépit de l'augmentation des effectifs élèves, l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves s'est poursuivie grâce à la croissance des infrastructures d'accueil. Les réalisations au cours des périodes 1999/2004 et 2005/2009, se présentent comme suit :

- pour les écoles primaires : on passe de 14.728 en 1999 à 17.995 en 2009, soit une augmentation de 3.267 écoles primaires ;
- pour les collèges : on passe de 3.267 en 1999 à 4.853 en 2009, soit une augmentation de 1.586 collèges ;
- pour les lycées : on passe de 1.194 en 1999 à 1.825 en 2009, soit une augmentation de 631 lycées.

L'évolution du nombre d'élèves par salle de classe au niveau du cycle primaire

Le nombre d'élèves par salle de classe ou taux d'occupation des locaux (T.O.L) pour le cycle de l'enseignement primaire, au niveau national, a évolué comme suit:

- 1999/2000 : 40,02
- 2003/2004 : 35,36
- 2008/2009 : 27,86

La tendance observée permet d'annoncer que l'objectif fixé par la réforme (25 élèves par salle de classe), peut être atteint.

Indicateur 2.3. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (Personnes des deux sexes)

L'analphabétisme en Algérie a des causes historiques. Le taux, tel que rapporté par les statistiques de l'administration coloniale, était de 14% avant la période coloniale pour atteindre les 85% à l'indépendance (1962).

La politique soutenue d'alphabétisation et les mesures de scolarisation obligatoire, prises depuis l'indépendance, ont permis de réduire considérablement la proportion de l'analphabétisme de presque de 2/3 entre 1966 et 1998, passant ainsi de près de 75 à 26,5%.

S'agissant de la tranche d'âge 15-24 ans, le nombre d'analphabètes enregistré en 1998 se chiffrait à 861 211 personnes sur 7 074 827, soit 13,43%. Une nette évolution a été enregistrée avec la régression du taux, atteignant 8,2% en 2006 et 6,1% en 2008, ce qui représente un effectif de 457.000 en 2008 sur un total de 6 108 000 analphabètes.

En 2009/2010, le nombre d'inscrits relevant de cette tranche d'âge (15-24 ans) a atteint 82 258 dont 68 245 femmes sur 876 525 inscrits, ce qui représente un taux de 9,38% du nombre total d'inscrits durant la même année.

La structure de la population analphabète de cette tranche d'âge se présente comme suit :

- Par sexe, la structuration fait apparaître que les femmes analphabètes sont plus nombreuses que les hommes et affichent un taux d'analphabétisme de 19,38% (femmes) contre 7,65% (hommes) en 1998, et 10,8% (femmes) contre 5,6% (hommes) en 2006 ainsi que 8,22% (femmes) contre 4,20% (hommes) en 2008.
- Par zone d'habitat : d'importants écarts existent entre la zone rurale et la zone urbaine :
 - 22,46% dans la zone rurale,
 - 6,47% dans la zone urbaine.

Pour remédier à cette situation, une stratégie nationale d'alphabétisation a été adoptée en janvier 2007, qui cadre avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette stratégie vise à réduire de 50% le nombre actuel des analphabètes d'ici à 2012 et aspire à l'éradication de l'analphabétisme à l'horizon 2016. Une enveloppe financière de 48,6 milliards de DA a été consacrée à cette stratégie.

Le mouvement associatif, qui couvre 47,31% du nombre total des apprenants participe, lui aussi, à la mise en œuvre de cette stratégie. Cinq associations nationales, dont 2 spécialisées (IQRAA - Rabitat Elkalem), et 308 associations locales, dont 28 spécialisées, agissent, dans ce cadre, comme des partenaires efficaces pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

Perspectives

Le domaine de l'éducation nationale continuera à bénéficier de l'intérêt des pouvoirs publics dans la mesure où 852 milliards DA ont été réservés à ce secteur par le programme d'investissements publics 2010-2014. L'amélioration des conditions de scolarité des élèves continue de représenter un souci majeur pour les pouvoirs publics.

Une série d'actions visant l'amélioration du système éducatif fait partie intégrante de ce programme d'investissement. Il s'agit :

- des mesures multidimensionnelles liées au développement des infrastructures ;
- du soutien à la scolarité ;
- de l'amélioration des paramètres de l'organisation pédagogique ;
- d'une meilleure approche de ciblage des poches de déscolarisation ;
- d'une meilleure prise en charge du phénomène des déperditions scolaires ;
- de l'éradication du phénomène d'analphabétisme à la source.

A cet effet, il est prévu la réalisation de :

- 2000 salles de classes primaires ;
 - 500 collèges dont 200 avec demi-pension ;
 - 500 lycées dont 250 avec demi-pension ;
 - 385 demi-pensions +28 internats pour lycées ;
 - 150 demi-pensions pour les collèges ;
 - réalisation d'infrastructures sportives et de soutien (cantines, unités de dépistage et de suivi de la santé scolaire).
-



Université de Mostaganem, inaugurée en 2009

11X



OMD 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

	Cibles	Indicateurs
Cible 3.A	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire 2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole 3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tire son essence de la Constitution, amendée et complétée par l'article 31 bis en 2008, et des articles 29, 31, 33, 34, 36 et 51, qui garantit l'égalité et protège contre toutes formes de discrimination, dans le but de donner au droit sa suprématie et de conférer à la dignité humaine toute sa noblesse.

Le principe de l'égalité des sexes est, également, renforcé par les textes législatifs et réglementaires et les dispositions prises par l'Etat :

- le Code de la famille (amendé en 2005) ;
- le Code de la nationalité ;
- le Code pénal ;
- la Loi relative à l'organisation pénitentiaire.

Afin de mieux cerner la problématique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, plusieurs organismes, plans et cadres de travail, constituant des références, ont été mis en place. Il s'agit notamment:

- du Ministère chargé de la famille et de la condition féminine, en 2002 ;
- du Conseil National de la Famille et de la Femme et les Observatoires de l'Emploi Féminin, depuis 2006 ;
- de la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014) ;

- de la Stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan opérationnel (2007-2011) ;
- du Plan national d'action pour les enfants (PNA) 2008-2015 ;
- de l'impulsion d'une dynamique participative de la femme rurale dans la politique du renouveau rural et agricole, 2009-2014 ;
- de la signature d'un programme commun pour l'égalité et l'autonomisation des femmes en Algérie pour la période 2009-2011 ;
- de la création de mécanismes d'aide et d'accompagnement des femmes en difficulté, en milieu urbain et rural.

Par ailleurs, l'Algérie a ratifié les conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité des sexes, notamment la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte Arabe des droits de l'Homme. De même qu'elle a signé le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme africaine et adhéré au programme portant renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne 2008-2011.

Cible 3.A – Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Partant des principes fondamentaux édictés par la Constitution algérienne en tant que loi fondamentale consacrant le droit à l'éducation pour tous les enfants sans discrimination aucune, l'attention accordée aux enfants n'a pas cessé de se renforcer durablement par une politique visant leur protection et leur épanouissement.

Même si la participation de la femme à la prise de décision et son accès aux postes supérieurs de l'Etat restent encore modestes, des progrès constants ont été réalisés dans ce domaine.

De même que l'effort a porté sur la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir la famille, à consolider son rôle comme cellule de base dans la société et cadre naturel du développement de l'individu, principalement pour soutenir ceux qui requièrent davantage de soins et de prévenance.

A ce titre, des moyens importants ont été mobilisés pour la prise en charge des enfants et des adolescents et leur accompagnement socioprofessionnel, particulièrement les enfants et adolescents en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

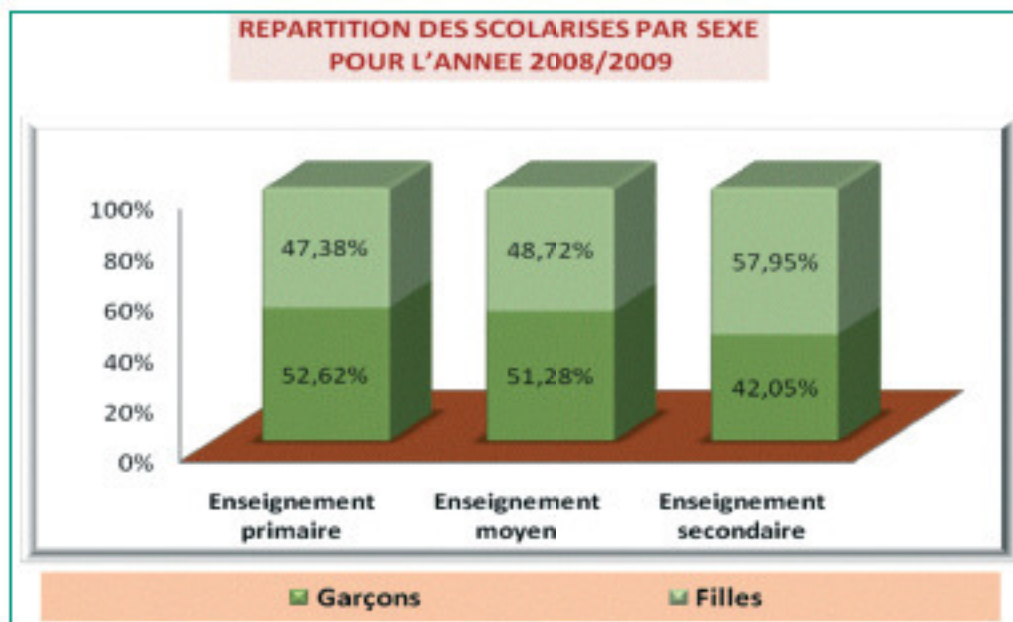
Indicateur 3.1. Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire

Les articles 10 et 12 de la loi n° 08-04 du 23 janvier 2008, instituant l'orientation de l'éducation nationale, garantissent le droit et énoncent l'obligation à l'enseignement pour tous les enfants âgés entre 6 et 16 ans sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou géographique.

Cette orientation est définie dans l'objectif de réunir les conditions favorables au suivi de la scolarité et à l'accès au savoir et à la connaissance. Elle a permis de recenser, entre 2008 et 2009, les effectifs reproduits ci-dessous :

CYCLES	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Enseignement primaire	1.926.435	1.735.027	3.661.462
Enseignement moyen	1.619.235	1.538.882	3.158.117
Enseignement secondaire	409.937	564.799	974.736

En valeurs relatives, la situation se présente comme suit :



L'examen des données statistiques permet de relever une légère prédominance des effectifs masculins au niveau de l'enseignement primaire et moyen.

Ainsi, dans l'enseignement primaire, les filles représentent 47,38 % sur un effectif global de 3,66 Millions d'enfants âgés entre 6 et 12 ans, inscrits au niveau des établissements scolaires.

La tendance est également observée au niveau de l'enseignement moyen dans des proportions quasiment similaires avec 48,72% de filles sur 3,15 Millions d'élèves.

Néanmoins, une nette supériorité des filles, dans l'enseignement secondaire de plus de 15,90%, est relevée, qui traduit l'importance de l'effectif féminin ayant eu accès à l'université.

Les efforts consentis en matière d'éducation se sont soldés par l'amélioration du taux de scolarisation, avec 97,96 % dans le primaire et 95,11 % dans le moyen. Ces efforts ont, surtout, favorisé le maintien de la petite fille dans l'enseignement.

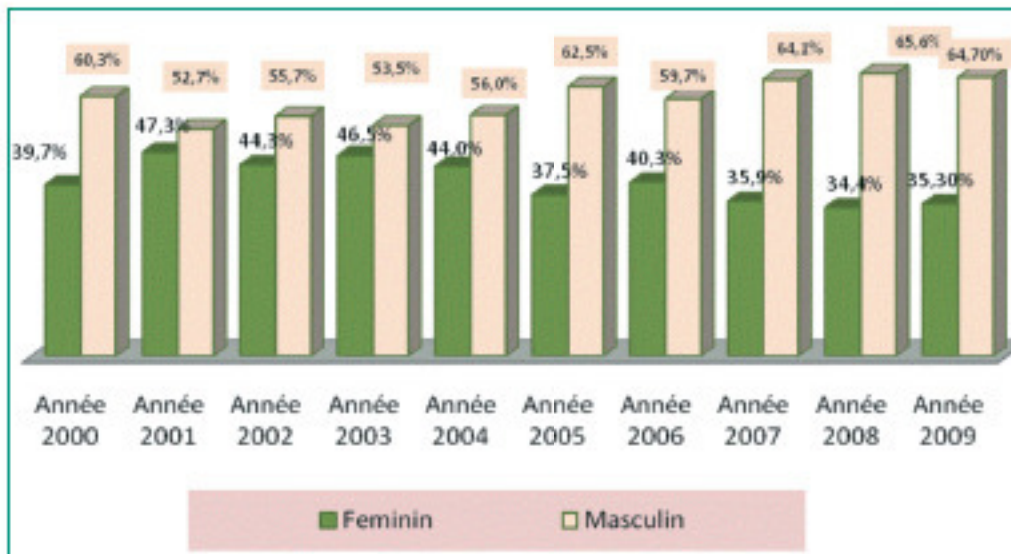
La formation professionnelle, un instrument d'amélioration des qualifications et aptitudes professionnelles contribuant à l'autonomisation de la femme

La formation professionnelle, en tant que facteur d'emploi, est répertoriée parmi ceux ayant été à l'origine de la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur intégration socioprofessionnelle.

L'effectif féminin, placé en position de formation et de qualification sur tout le territoire national, s'élève, au 31 décembre 2009, à 190.740 postes répartis sur 20 branches professionnelles.

Ainsi, la formation professionnelle continue de représenter un important gisement de qualification de la main d'œuvre féminine, pour donner à la complémentarité sectorielle le contenu qui doit être le sien, dans le cadre d'une répartition des missions et d'une spécialisation.

Sur un autre plan, l'élément féminin handicapé, se situe globalement entre 35% et 47% des effectifs. 1.790 jeunes handicapés ont été formés dont 616 en 2008 et 1.715 autres, dont 606 filles, en 2009. L'objectif de cette formation vise à assurer une intégration des jeunes, quelle que soit leur situation physique, grâce aux enseignements dispensés et aux différents accords de partenariat intersectoriel mis en œuvre.



La réduction du nombre des filles entre les années 2000 (39,7%) et 2009 (35,30%), tel qu'indiqué dans le graphe ci-dessus, trouve son explication dans le fait que les filles s'orientent davantage vers les études secondaires et universitaires que vers la formation professionnelle.

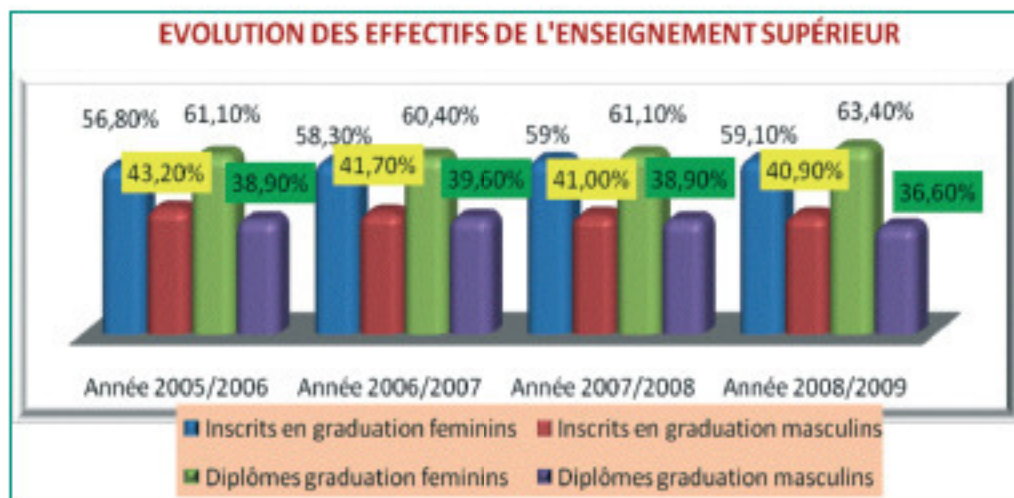
Dans le milieu carcéral, un effectif de 20.852 détenus, dont 761 femmes ont suivi une formation professionnelle en 2008-2009 leur permettant de réussir leur réinsertion dans la société.

Pour l'année 2009-2010, l'effectif des détenus ayant bénéficié d'une formation professionnelle est de 26.547, dont 835 femmes.

L'enseignement supérieur, autre possibilité d'autonomisation

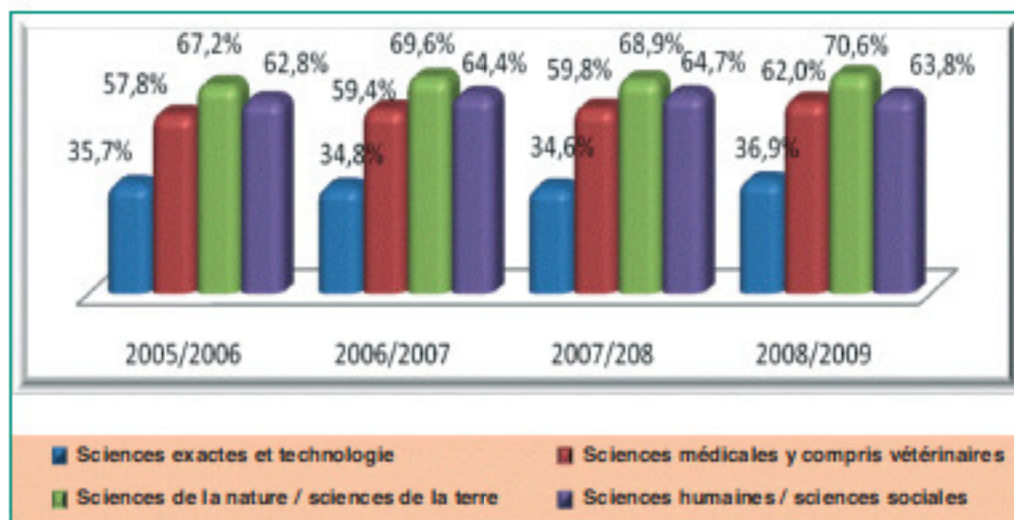
L'enseignement universitaire agit sur les inégalités et sur la dépendance économique. Il permet d'apprécier la qualité de l'investissement entrepris en amont, et d'augmenter les possibilités d'intégration sociale et professionnelle.

La proportion des filles dans l'enseignement supérieur a, depuis quelques années, dépassé celle des garçons tant pour ce qui est des inscrits que des diplômés. Le tableau ci-dessous, reflète cette tendance.



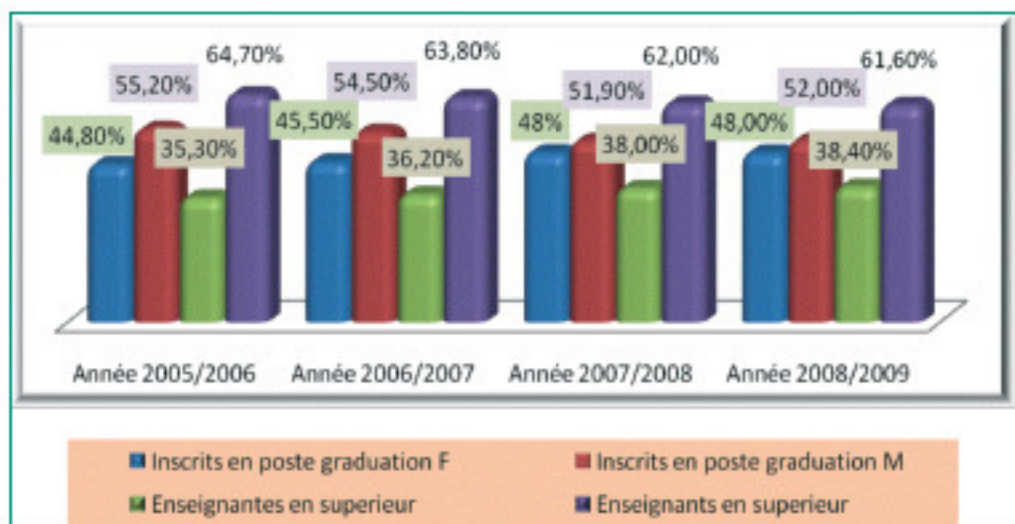
Par filière, les jeunes femmes sont majoritaires dans les sciences médicales 57,8 % en 2005/2006 et 62 % en 2008/2009. Dans les sciences de la nature/sciences de la terre, la proportion se situait à 67,2 % en 2005/2006 contre 70,6% en 2008/2009. Dans les sciences humaines et sociales elles représentaient 62,8 % en 2005/2006 et 63,8 % en 2008/2009.

**Evolution des effectifs des inscrites en graduation
par groupe de filières (%)**

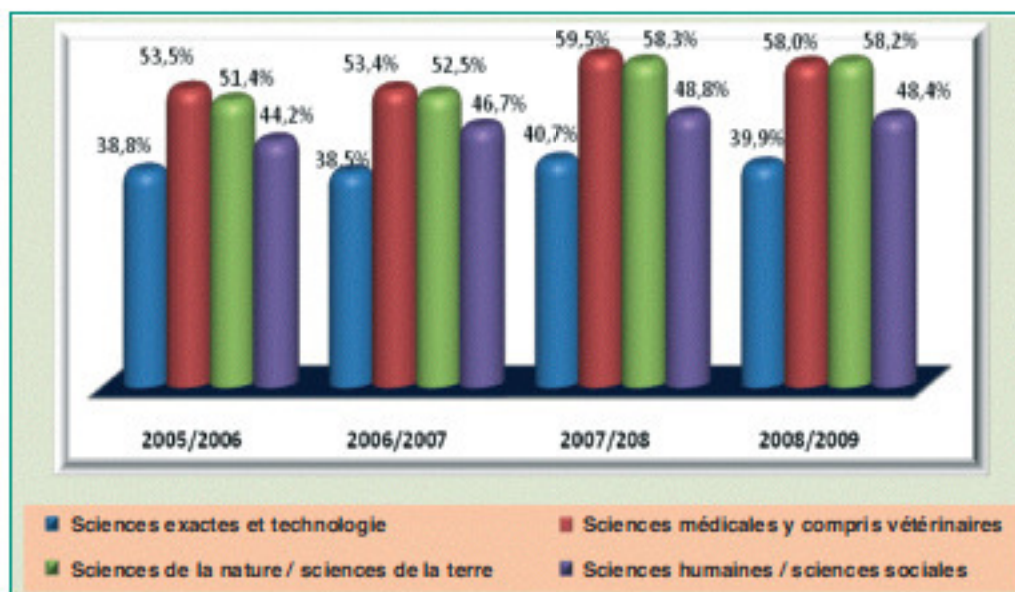


En post-graduation, l'effectif féminin reste dépassé par celui des hommes, même si la différence n'est pas substantielle (44,8 % en 2005/2006 à 48 % en 2008/2009) toutes branches confondues.

La fonction d'enseignant dans le supérieur est peu prisée, donnant la possibilité aux jeunes femmes d'y être représentées à hauteur de 35,30 % en 2005/2006, de 36,2 % en 2006/2007, et de 38 % en 2007/2008, puis à hauteur de 38,4 % en 2008/2009.



Par groupe de filières, il est notamment relevé :

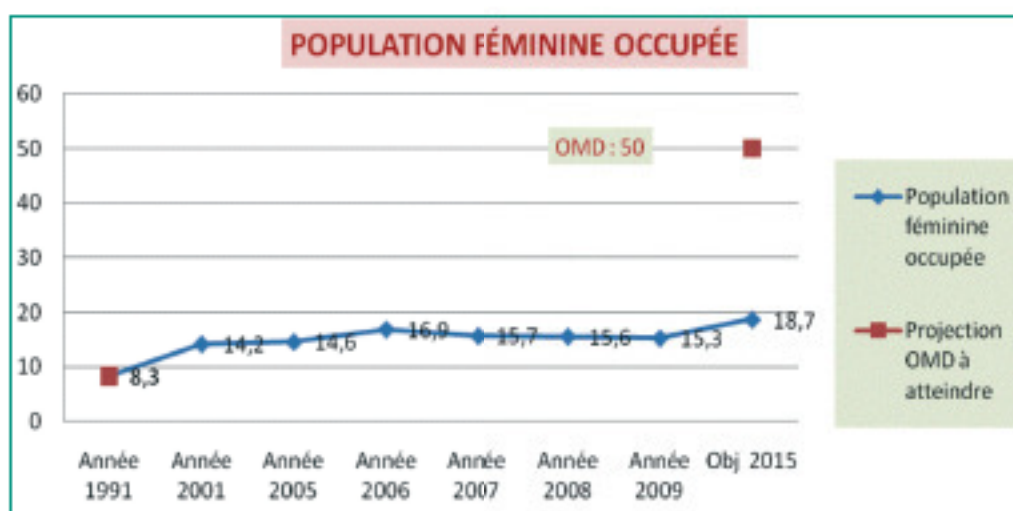


Indicateur 3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

La femme est amplement impliquée dans le processus de régulation économique et dans les activités contribuant à la prise de décision. Elle a investi des secteurs multiples et ne cesse d'accéder à des domaines qui lui étaient jusque là inaccessibles, renforçant ainsi son autonomisation et la possibilité de s'assurer d'un revenu stable et durable.

Actuellement, plus de 1,45 Million de femmes algériennes occupent des emplois, le plus souvent qualifiés, principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la magistrature, de la police nationale et de l'Armée Nationale Populaire. Ainsi :

- le taux d'occupation de la population féminine est de 15,3 %, et la population active féminine se situe à 16,8% (enquête sur l'emploi de l'ONS);
- il y a 1.039.001 femmes salariées immatriculées à la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) à la fin de 2009, soit 19 % de la population totale immatriculée ;
- 63.817 femmes non salariées actives travailleuses pour leur propre compte, cotisantes à la Caisse d'Assurance des Non Salariés (CASNOS) à la fin de 2009, soit 16 % de la population totale cotisante des travailleurs non salariés.



La progression qualitative et quantitative de l'emploi féminin dans les différentes filières reste constante, à l'exception des aides familiales dont le nombre a chuté de 23,9 % en 2008 à 16,28 % en 2009.

Le salariat permanent attire le plus les femmes, qui y sont présentes à hauteur de 18,08 % sur un effectif global de salariés de 3,13 Millions.

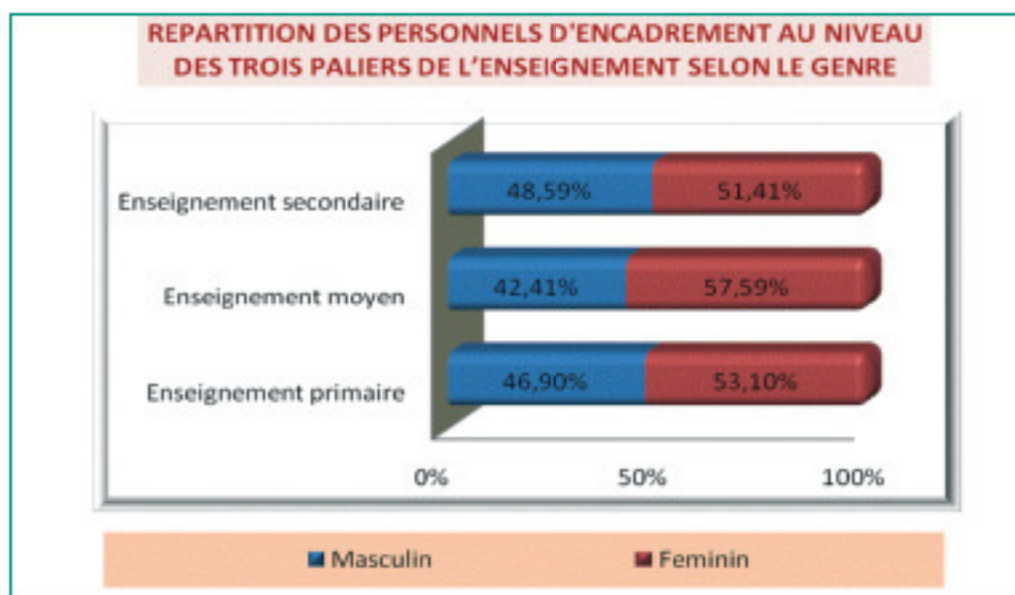
La femme représente 15,75 % des employeurs et indépendants sur un total de 2,76 Millions. Le nombre de femmes, ayant effectué des études universitaires, représente 64,31 % du total des chômeurs.

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) englobe, dans le secteur économique, 107.388 femmes réparties entre les contrats d'insertion des diplômés (58.382), les contrats d'insertion professionnelle (39.657) et les contrats de formation insertion femmes (9.349).

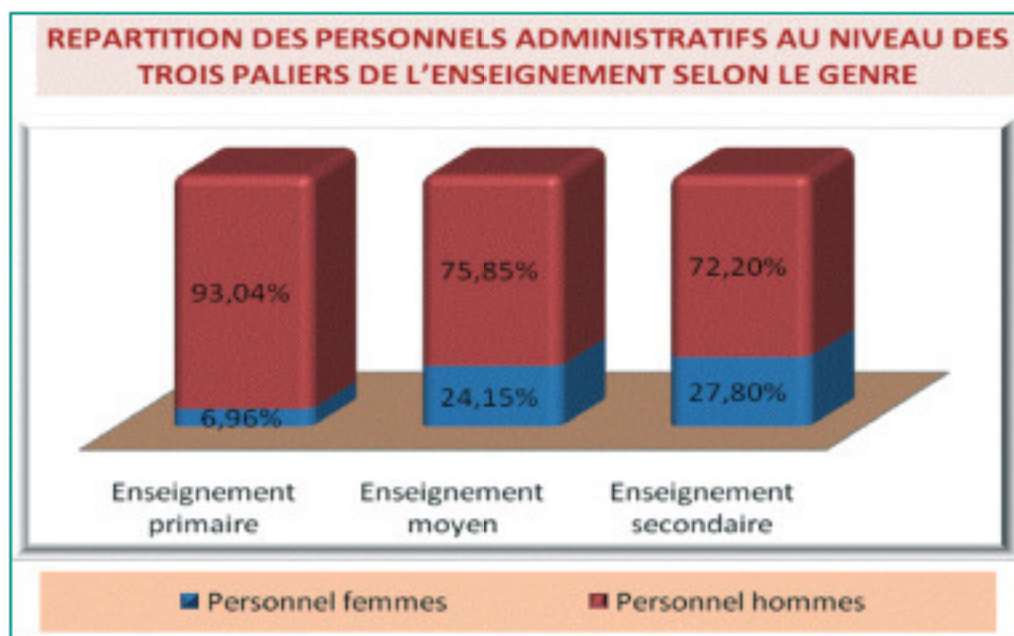
L'élément féminin dans l'administration représente 28,3 % de l'effectif des agents, soit 454.293, et 8,27 % de l'effectif des agents et fonctionnaires occupant des fonctions supérieures de l'Etat, soit 5.649 (Ministres, Secrétaires Généraux et Chefs de Cabinet de Ministère, Ambassadrices, walis, cadres de l'Etat...).

S'agissant de la fonction publique, il s'agit, plus particulièrement, des secteurs de :

a. L'enseignement, où l'encadrement pédagogique de la mission d'éducation est féminisé à plus de 50% au niveau des trois paliers (Graphe ci-après) :



Celui de l'administration est en revanche, davantage confié aux hommes, à plus de 93 % dans l'enseignement primaire, de 75 % dans l'enseignement moyen et de 72 % dans l'enseignement secondaire, ainsi qu'il suit :



b. La justice, où l'encadrement de cette mission, fait ressortir un taux de féminisation de la profession de 37,7 % en 2009. Ce taux s'explique par l'effectif croissant de femmes qui accèdent annuellement à l'Ecole Supérieure de la Magistrature. Plusieurs fonctions supérieures sont occupées par des femmes :

- 1 présidente du Conseil d'Etat ;
- 3 présidentes de Cour sur 34 ;
- 34 présidentes de tribunaux sur 194 ;
- 67 juges d'instruction sur 317 ;
- 4 présidentes de section à la Cour suprême sur 16 ;
- 2 présidentes de section au Conseil d'Etat sur 5.

c. La santé, où l'encadrement de la fonction médicale et paramédicale, a enregistré une nette évolution tout au long de la décennie écoulée.

- maîtres assistants, plus de 50% ;
- paramédical et les missions de type administratif, plus de 48 % ;
- docents, praticiens médicaux et professeurs représentent respectivement 37,83 %, 28,3 % et 25,86 %.



Sortie promotion de la police

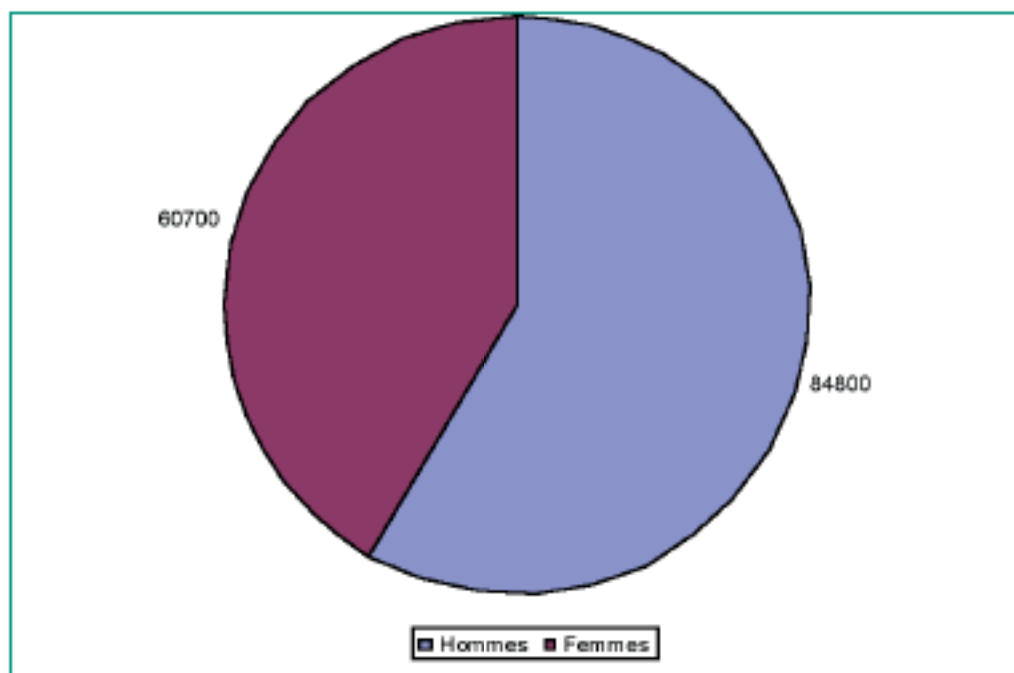
d. L'élément féminin est, également, intégré dans les différents corps constitués de l'Etat, notamment, l'Armée Nationale Populaire avec la nomination d'une femme au grade de Général, la sûreté nationale (11.169 femmes), la protection civile, la gendarmerie nationale, la douane et les transmissions nationales.

e. L'emploi féminin dans le secteur de la communication et de la formation, représente 26 % des effectifs.

f. L'encouragement de la présence de la femme dans la sphère économique se mesure, également, au nombre de micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création d'activités. Ainsi, 8 774 micro-entreprises ont été créées durant la période 2005-2009 par des femmes dans le cadre de ces dispositifs.

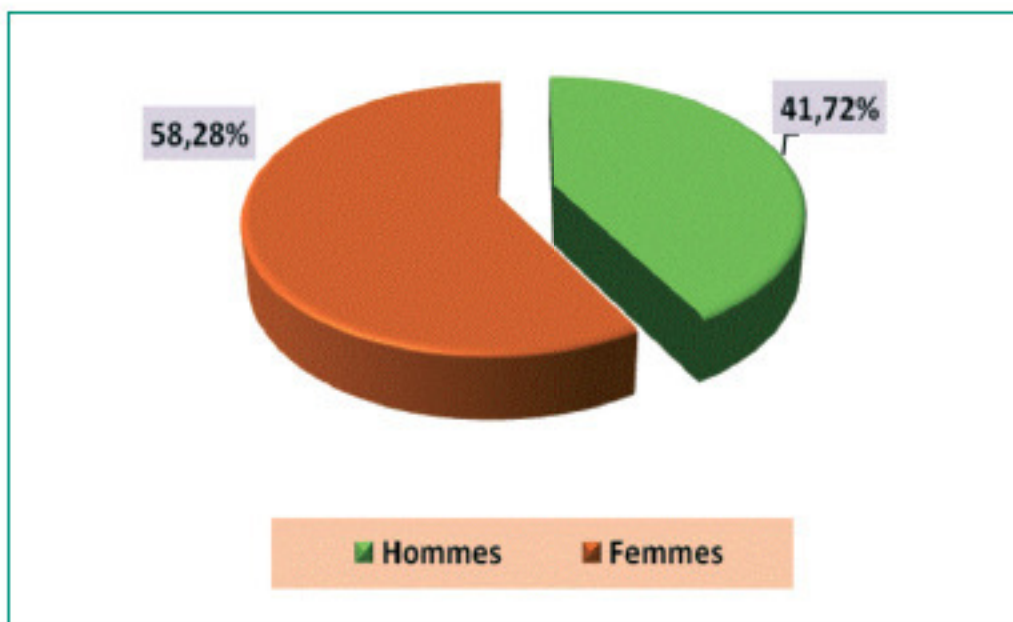
Les dispositions prises dans le domaine de la micro-entreprise, et dont la finalité est de soutenir l'emploi des jeunes, ont permis à 14.754 femmes d'être inscrites à l'ANSEJ, avec notamment 14 % des effectifs totaux.

**Répartition des Bénéficiaires des prêts non rémunérés octroyés
selon le genre sur le dispositif ANGEM 31 décembre 2009**



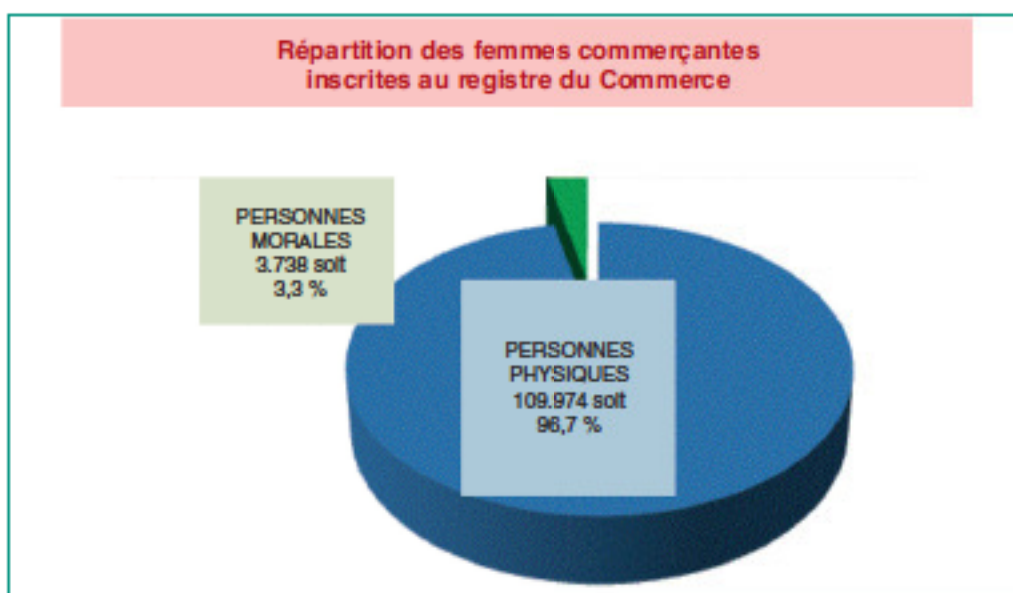
Les femmes représentent 58 % des bénéficiaires des emplois générés, au 31 décembre 2009, par 145. 614 projets de l'ANGEM, soit 127.314 emplois.

Répartition des emplois créés selon le genre ANGEM au 31 décembre 2009



Le nombre de projets créés par les femmes et financés par la CNAC, au 31 décembre 2009, est de 1.128. Il s'agit essentiellement de femmes ayant été touchées par le chômage pour des raisons économiques, et qui ont réussi à reconverter leur savoir-faire à travers l'exercice d'une activité pour leur propre compte.

Le nombre de femmes inscrites au registre de commerce est passé de 105.839, en 2008, à 113.712 en 2009, dont 102.339 en 2008, contre 109.974 en 2009 activant à titre individuel.



Les secteurs les plus investis par les femmes, sur l'ensemble des dispositifs recensés, sont les professions libérales (42 %), les services (22 %), l'artisanat (19 %) et l'industrie (16 %). Ces données confirment celles concernant le niveau d'instruction des femmes, dont la progression n'est plus à prouver, et un taux de féminisation de la profession commerciale de 14 %.

Projets réalisés par genre et par secteur d'activité au 31 décembre 2009

Secteurs d'activités	Nombre de projets financés	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Services	37 598	29 239	8 359	22%
Transport de voyageurs	12 882	12 462	420	3%
Artisanat	18 711	15 187	3 524	19%
Transport de marchandises	16 284	15 899	385	2%
Agriculture	12 375	11 599	776	6%
Industrie	6 658	5 614	1 044	16%
Bâtiment et travaux publics	6 651	6 438	213	3%
Professions libérales	3 185	1 859	1 326	42%
Maintenance	2 610	2 533	77	3%
Pêche	576	567	9	2%
Hydraulique	374	358	16	4%
TOTAL	117 904	101 755	16 149	14%

Indicateur 3.3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les législatures uniques ou les chambres basses des parlements nationaux

L'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires consacre le droit des femmes à participer à la vie politique du pays. C'est ainsi que le droit de voter et d'être élu est garanti à la femme par la constitution et par l'ordonnance 97-07 du 06 mars 1997, portant loi organique relative au régime électoral.

La femme algérienne est présente aux deux chambres du Parlement, à travers 30 députés à l'Assemblée Populaire Nationale, soit 7,71 %, et avec 7 sénateurs au Conseil de la Nation, soit 5,14 % des sièges occupés.

Afin de renforcer la représentation de la femme au Parlement, les hautes autorités du pays ont pris l'initiative d'insérer la promotion du rôle politique de la femme dans l'amendement constitutionnel du 12 novembre 2008. Initiative s'inscrivant en droite ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les instruments juridiques internationaux pertinents.

La participation de la femme aux élections a été renforcée de manière considérable. Elle a enregistré une présence significative, lors des différentes joutes électorales. Il convient de souligner, à titre illustratif, qu'une femme, Présidente de Parti, s'est présentée comme candidate aux élections présidentielles du 08 avril 2004 et du 29 avril 2009.

Perspectives

Parmi les actions destinées à promouvoir la place de la femme dans la société figurent :

- l'intégration de l'approche genre dans les programmes nationaux ;
 - l'amélioration des indicateurs de développement en relation avec le développement humain ;
 - la mise en place d'un centre national de recherche d'information et de documentation sur la femme, la famille et l'enfance.
-



OMD 4 : REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE

	Cibles	Indicateurs
Cible 4.A	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans 2. Taux de mortalité infantile (TMI) 3. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

La santé maternelle et infantile a été érigée au rang des priorités nationales en matière de santé. L'assise juridique et réglementaire est conférée par la Loi 85-05 du 16 décembre 1985, modifiée et complétée en 1990, relative à la promotion et à la protection de la santé, à travers notamment :

1. les mesures de protection maternelle et infantile (art 67 à 75);
2. les mesures de protection sanitaire en milieu éducatif (art 77 à 82);
3. la planification familiale, destinée à assurer un équilibre familial harmonieux et à préserver la vie et la santé de la mère et de l'enfant.

Pour l'accès aux soins, le système national de santé a été fondé, depuis l'indépendance, sur la prédominance du secteur public et la gratuité des soins au plan préventif et curatif, afin de garantir l'équité.

La hiérarchisation du système national de santé autour du secteur sanitaire, en tant qu'entité de base du service public, a été corroborée par le lancement au cours des années 70 des programmes nationaux de santé, tel que le programme national de protection maternelle et infantile.

Ces programmes ont favorisé le développement de l'infrastructure sanitaire de base (unités sanitaires, établissements hospitaliers et services de base) et l'amélioration notable de l'accès aux soins des populations, notamment en zone rurale, au cours des deux dernières décennies.

Par ailleurs, l'accès aux soins a été également facilité par le développement par la sécurité sociale du système dit tiers payant, système qui permet de dispenser les assurés sociaux de l'avance des frais pharmaceutiques. Il est appliqué aux malades chroniques, retraités, invalides et assurés sociaux à faible revenu.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires de ce système (assurés sociaux et leurs ayants droit) est passé de moins de 1 400 000 en 2005 à près de 2 300 000 en 2009.

A partir de 2009, ce système a été étendu aux consultations et actes médicaux à travers le dispositif de conventionnement du médecin traitant (médecin de famille) qui a été mis en place afin d'assurer une meilleure organisation du recours au système d'offre de soins et une amélioration du suivi médical des assurés sociaux et de leurs ayants droit.

CIBLE 4.A – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Evolution des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
(Probabilités de décéder avant l'âge de 5 ans) (P.1000)

		1990 ^(*)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TMJ	Masculin		44,8	44,4	41,5	40,1	37,4	37,5	32,9	32,7	31,3
	Féminin		41,3	41,9	38,6	35,4	33,4	33,0	29,8	28,9	28,1
	Ensemble	55,7	43,0	43,3	40,0	37,8	35,5	35,3	31,4	30,8	29,8

(*) Rétrospective 1970-2002, ONS. La table de mortalité pour l'année 1990 n'étant pas établie, le taux de mortalité juvénile pour l'année 1990 a été estimé sur la base des tables de mortalité de 1991 et de 1989 (l'année 1990 étant la moyenne des 2 années)

Indicateur 4.2. Taux de Mortalité Infantile (TMI)

Evolution des taux de mortalité infantile (P.1000)

		1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TMI	Masculin		38,4	38,9	36,1	34,6	32,2	32,4	28,3	27,9	26,9
	Féminin		35,3	35,9	33,3	30,3	28,0	28,2	25,3	24,4	23,9
	Ensemble	46,8	36,9	37,5	34,7	32,5	30,4	30,4	26,9	26,2	25,5

Rythmes annuels de réduction des Taux de Mortalité Infantile

Périodes	% de réduction annuelle		
	Masculin	Féminin	Total
1962 -1999	-4.2	-3.5	-3.9
2000- 2008	-4.4	-4.8	-4.6

La mortalité infantile a, nettement, régressé depuis l'indépendance. De 142 pour mille en 1970, elle passe à 46,8 pour mille en 1990, pour atteindre 34,7 pour mille en 2002 et 25,5 pour mille en 2008 (avec 23,9 pour mille concernant le sexe féminin et 26,9 pour mille s'agissant du sexe masculin).

Cette régression s'est traduite par une réduction significative dans la structure de la mortalité générale. La proportion des décès infantiles ne représente que 14,2 % en 2008, alors qu'elle avoisinait 18,5 % en 2000 et qu'elle atteignait les 44 % en 1970.

Cependant, au plan de la structure des décès infantiles, la mortalité néonatale pèse, de plus en plus, et conditionne, désormais, tout progrès futur. La part des décès néonataux de l'ordre de 47% pour la période allant de 1985 à 1989 (enquête EASF) a atteint 68% en 2007.

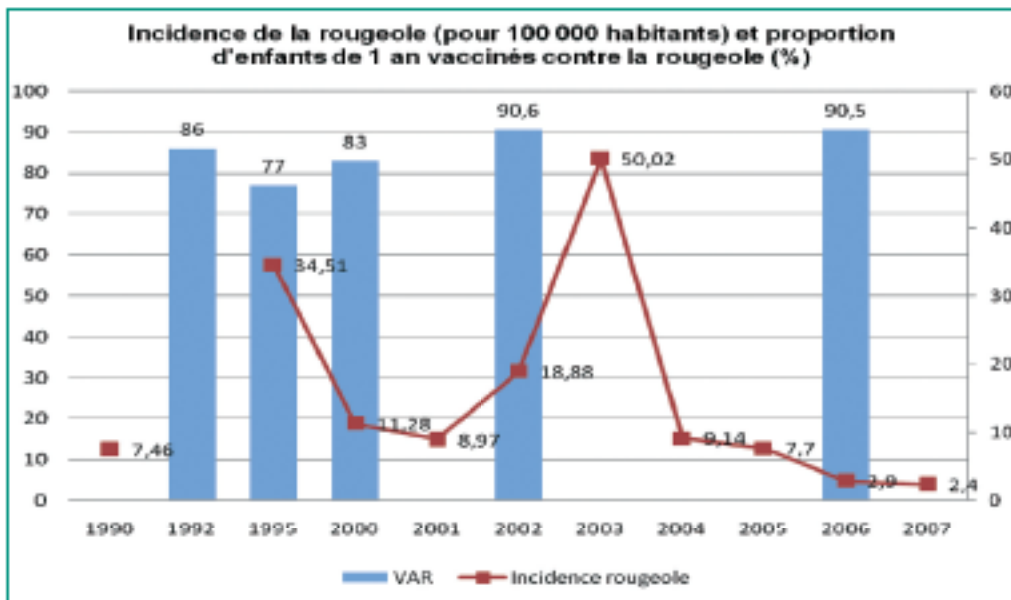
Indicateur 4.3. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

Les prestations ciblant la mère et l'enfant ont été, précocement, intégrées dans les soins de base (fin des années 60) et renforcées dès le milieu des années 80 avec l'adoption, en 1985, du Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile. Ce dernier intègre huit sous programmes, dont le programme élargi de vaccination (PEV) inscrit, notamment, dans le cadre de l'objectif universel « une santé pour tous à l'an 2000 ».

La vaccination anti-rougeoleuse a été rendue obligatoire en 1985. Le vaccin anti hépatite B dès l'âge d'un mois a été introduit en 2003. Enfin, le vaccin contre l'Hémophilus influenza, introduit, en 2008 en vue de consolider le sous-programme Infections Respiratoires Aiguës (IRA).

Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en %)

	PAPCHILD 1992	MDG 1995	EDG 2000	EASF 2002	MICS3 2006	2008
Garçons	-	79	81	89,9	91,5	
Filles	-	75	86	91,2	89,2	
Urbain	-	83	84	92,1	90,1	
Rural	-	71	83	88,8	88,1	
Total	86	77	83	90,6	90,5	92



A l'exception du pic épidémique observé en 2003, la tendance à une baisse réelle et significative de l'incidence de la rougeole est observée depuis l'introduction de l'antigène anti rougeoleux et de façon plus marquée depuis 2004.

Compte tenu de la modification importante de la structure des décès infantiles (la mortalité néonatale atteignant les 2/3), l'accélération des progrès liés à l'amélioration de la santé infantile implique d'appréhender le binôme mère-enfant, dans le cadre plus large de la périnatalité.

Le programme national de périnatalité a été adopté en 2005 et a été conforté par une volonté politique, au plus haut niveau, qui s'est traduite par la publication du Décret exécutif normalisant l'organisation et le fonctionnement des services de néonatalogie et de périnatalité (Décret exécutif n°05-435 du 10 novembre 2005)

Il s'agit d'un programme triennal (2006-2009, prorogé à 2012 compte tenu des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés) visant à assurer une prise en charge du binôme mère-enfant et à réduire le risque néonatal, en vue de diminuer de 30% la mortalité périnatale et de 50% la mortalité maternelle, notamment à travers :

- la prévention, le dépistage et la prise en charge efficace des pathologies prévalentes au cours de la grossesse;
- la normalisation de la surveillance obstétricale ;
- la normalisation des salles de naissances et la hiérarchisation des niveaux de soins néonataux.

S'agissant de la petite enfance, les stratégies et programmes en direction de l'enfant s'inscrivent dans le cadre global de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés à l'horizon 2015 et en conformité avec les dispositions de la Convention Internationale des droits de l'Enfant.

Dans ce cadre, il importe de relever la contribution du système de sécurité sociale à travers la mise en œuvre d'un programme spécifique de développement de la prise en charge des enfants atteints de cardiopathies congénitales notamment au niveau de la clinique médico-chirurgicale infantile relevant de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

Sur les 24 programmes nationaux de prévention, huit (08) ciblent spécifiquement la petite enfance dont la petite fille : Programme élargi de vaccination (PEV)- Infections respiratoires aiguës (IRA) –maladies diarrhéiques - Rhumatisme articulaire aigu (RAA)- nutrition – accidents domestiques - Trachome- méningite cérébrospinale. L'objectif escompté vise à réduire les formes graves de ces pathologies, leurs complications et tout particulièrement la mortalité qui leur est associée.

Evolution des taux de couverture vaccinale (enfant de 12 à 23 mois) (%)

Nature du vaccin	1992 EASME	1995 MDG	2000 EDG	2002 EASF	2006 MICS 3
BCG	97.0	93	93	97.9	99,0
DTCP1	95.4		91	96.3	98,3
DTCP2	92.4		91	95.2	97,0
DTCP3	89.0	83	89	92.3	94,8
ANTI- ROUGEOLEUX	85.7	77	83	90.6	90,5
Vaccination complète	83.3	84	87	88.9	88,0
Vaccin HB					80

Perspectives

Mortalité infantile

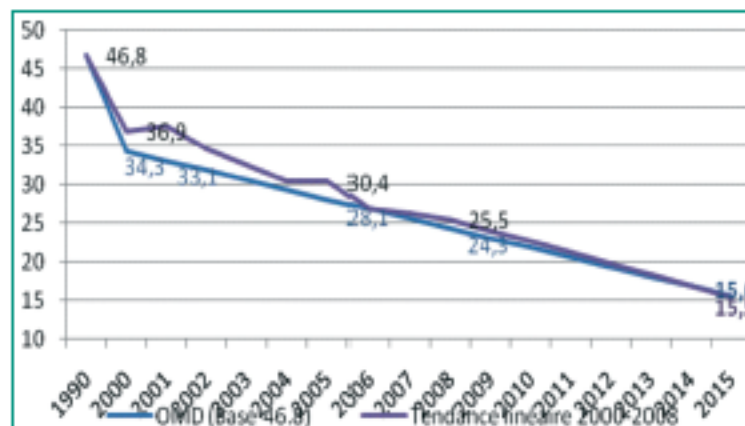
Le ralentissement de la baisse de la mortalité infantile, depuis 2005, est lié en grande partie à la modification de la structure de cette dernière. Celle-ci, se caractérise par une large prédominance de la mortalité néonatale, conjuguée à un volume plus important des naissances vivantes enregistrées, compte tenu du « phénomène de génération » lié à la transition démographique. Ce dernier se traduit annuellement, depuis 2003, par une augmentation graduelle du volume des naissances en moyenne de l'ordre de 25.000 naissances (817.000 naissances vivantes en 2008 contre 649.000 en 2003 et 619.000 en 2001).

Ainsi, en sus de la consolidation des acquis des programmes nationaux, ciblant les facteurs exogènes de mortalité infantile, des efforts supplémentaires devront être menés en vue d'une médicalisation plus accentuée de la prise en charge des naissances en milieu hospitalier, notamment en termes de prestations services spécialisées.

Sur ce chapitre, un accent particulier sera consacré à la formation médicale et paramédicale et aux normes de services en matière d'infrastructures et d'équipements, tel qu'appréhendé dans le cadre du programme de développement 2010-2015 du secteur. Les services de santé devront, en particulier, se conformer aux dispositions du Décret fixant les normes organisationnelles et fonctionnelles de la périnatalité.

Ainsi, le TMI escompté à l'horizon 2015 se situerait à 15,5 pour mille naissances vivantes pour un OMD établi à 15,6 pour mille.

Evolution du taux de mortalité infantile (1990-2015)



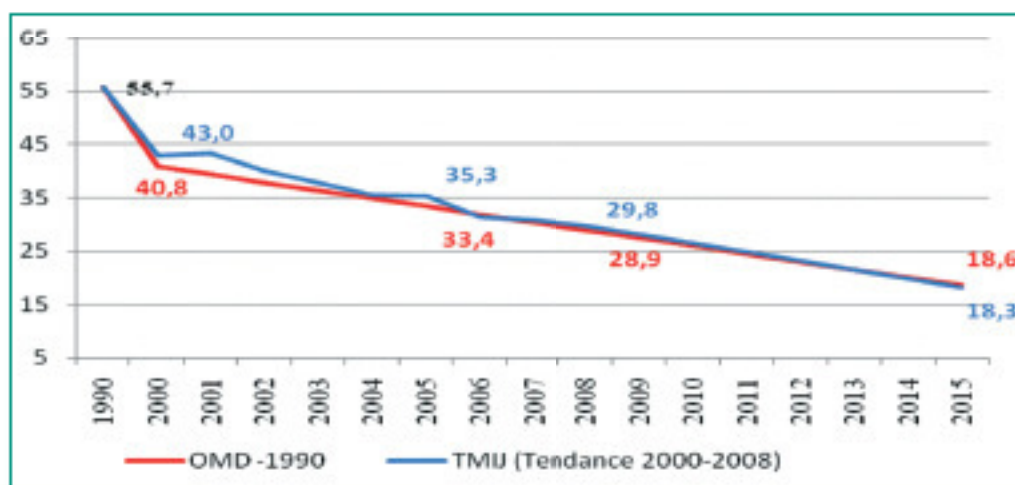
Mortalité infanto juvénile

Les cibles spécifiques sont :

- d'atteindre en 2015 un taux maximal de 100% de couverture vaccinale pour tous les antigènes du PEV, notamment pour la vaccination contre l'hépatite B introduite en 2003;
- d'éliminer le tétanos néonatal, la diphtérie et la coqueluche (à l'horizon 2025);
- de réduire de 20% la mortalité due aux IRA chez les enfants de 0-5 ans en 2015, sachant que la vaccination contre *Hémophilus Influenza* a été introduite en 2008.

Au plan quantitatif, la projection de la tendance liée à la baisse de la mortalité infanto-juvénile, qui est passée de 55,7 pour mille en 1990, puis à 33,4 en 2006 situerait le TMIJ à 18,3 pour mille en 2015.

Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile (1990-2015)





OMD 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

	Cibles	Indicateurs
Cible 5.A	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM) 2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5.B	Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015	<ol style="list-style-type: none"> 3. Taux de prévalence de la contraception 4. Taux de natalité parmi les adolescentes 5. Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 6. Besoins de planification familiale non couverts

CIBLE 5.A - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM)

Evolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)

Indicateurs	1985-89 MMI	1992	1999	2007	2008
Taux de mortalité maternelle (p.100.000)	230	215.0	117.4	88,9	86,2

En 2008, le TMM est estimé à 86,2/100.000 naissances vivantes contre 230/100.000 en 1989 et 117/100.000 naissances vivantes en 1999. Cependant, eu égard aux potentialités du pays, le ratio enregistré reste en deçà des objectifs escomptés.

La couverture sanitaire des femmes, pour le suivi prénatal, est en nette amélioration. Elle est reflétée, notamment, par la proportion de la consultation prénatale (90,2%), la couverture des femmes pour la vaccination antitétanique et, tout particulièrement, le taux d'accouchement en milieu assisté (97,2 % en 2009).

Indicateur 5.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Evolution des taux d'accouchement en milieu assisté (P.100)

Année	1992	2000	2005	2006	2007	2008	2009
accouchement assisté	76	91,2	94,3	95,3	96,5	97,0	97,2

Projection OMD 5 à l'horizon 2015 : l'atteinte de l'OMD fixé est fort probable

Année	1990	1992	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2015
TMM/100.000naissances vivantes	230	215	117.4	99.5	92.6	88.9	86.2	81.4	57.8
OMD Fixé	230	215							57.5

Mobilisation des ressources

Au regard des objectifs quantitatifs retenus, le renforcement des programmes ciblant la mère et l'enfant est ancré dans le cadre global du processus des réformes du secteur de la santé. L'amélioration escomptée, en termes de renforcement de la prise en charge des soins obstétricaux, a été marquée par :

- l'allocation de ressources financières supplémentaires pour la normalisation du plateau technique des maternités, en vue de rendre opérationnels les niveaux de recours et de référence au sein des services hospitaliers;
- les projets de réalisation des établissements hospitaliers spécialisés (EHS "mère-enfant" (9 EHS sont opérationnels, parmi les 18 prévus) ainsi que l'affectation de gynécologues obstétriciens, conformément au plan de gestion des ressources humaines dans le cadre du plan de développement et d'investissement du secteur à l'horizon 2014.

**Evolution de la couverture sanitaire en direction de la mère et de l'enfant
entre 1998 et 2007**

Personnel	Ratios 1998	Ratios 2007
Gynécologues	1/4759*	1/3692*
Pédiatres	1/18647**	1/11664**
Paramédicaux dont sages-femmes	1/339*** 1/638*	1/370*** 1/1033*
* Ratios estimés pour les femmes en âge de reproduction ** Ratios estimés pour les enfants de moins de 18 ans *** Ratios estimés pour la population totale		

Capacités de suivi – évaluation

En matière d'études et recherches, dans le sillage de l'évaluation des objectifs mondiaux fixés, successivement, par les deux Sommets de l'enfance de 1990 et 2002, l'Algérie a procédé de façon régulière à l'évaluation des progrès, ciblant la santé de la mère et de l'enfant, à travers les enquêtes MMI de 1989 ; EASME de 1992 ; MDG de 1995 ; EMM de 2006.

Dans la prospective, il s'agit :

- a. d'asseoir le système de déclaration des décès maternels, au niveau des services sanitaires mis en place dès 2005 ;
- b. de renforcer le système d'information sanitaire par la notification des causes de décès ;
- c. de mettre en place les indicateurs de la qualité des soins obstétricaux et l'audit des décès maternels au niveau des maternités.

CIBLE 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015

Indicateur 5.3 Taux de prévalence de la contraception

Evolution de la pratique contraceptive (%)
(Données d'enquêtes nationales)

Année Méthode	1992	1995	2000	2002	2006
Toutes méthodes	50.9	56.9	64.0	57,0	61,4.
Dont méthodes modernes	43.1	49.0	50.1	51.8	52.0

Evolution des taux d'utilisation de la contraception
par type de méthode (P.100)

ANNEE	1986	1992	1995	2000	2002	2006
Pilule	26.4	38.7	43.4	44.3	45.5	45.9
Stérilet	2.1	2.4	4.1	4.3	3.0	2.3
Condom	0.5	0.7	0.8	1.5	1.2	2.3
Autres Méthodes	2.1	1.3	0.7	/	1.1	1.4
Méthodes Modernes	31.1	43.1	49.0	50.1	51.8	52.0
Méthodes Trad.	4.4	7.7	7.9	13.9	5.2	9.4
Prévalence Totale	35.5	50.8	56.9	64.0	57.0	61.4

L'utilisation de la contraception a atteint une proportion considérable, se situant à 61,4 %, dont 52% en méthodes modernes. Le recours à cette pratique intéresse, désormais, de façon égale les couples quels que soient leur niveau socioculturel ou la strate de résidence.

L'écart de plus de 11 points entre le milieu urbain et rural, enregistré à la fin des années 80, a été complètement réduit (à 0,1 point). Il est à relever que tous les actes et produits contraceptifs sont dispensés gratuitement dans le secteur public et sont remboursés à 100% quand ils sont délivrés par le secteur privé.

Par type de méthode, la contraception hormonale orale est largement prédominante. S'agissant des méthodes traditionnelles (9,6% en 2006), l'allaitement prolongé occupe la première place.

Indicateur 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes

Fécondité

Taux de Fécondité Générale (TFG) (1992-2006) selon l'âge

Âges	TFG (p.1000)		
	EASME-1992	EASF-2002	MICSII-2006
15-19	21.0	6.0	4.4
20-24	143.0	59.0	51.3
25-29	243.0	119.0	111.1
30-34	214.0	134.0	129.2
35-39	220.0	105.0	108.9
40-44	164.0	43.0	44.7
45-49	92.0	9.0	2.3
BF (enfants par femme)	4.4	2.4	2.27

L'effet conjugué du recours à la contraception moderne et le recul de l'âge au mariage ont été les déterminants majeurs de la transition démographique accélérée. Celle-ci s'est illustrée par une baisse drastique de la fécondité des femmes au cours de la décennie 90 et notamment pour les catégories d'âge les plus jeunes.

L'analyse du TFG par groupe d'âge révèle ainsi une baisse très marquée de la fécondité chez les 15-29 ans. La fécondité, qui était estimée à 21 enfants pour mille chez les 15 à 19 ans, en 1992, a été réduite à 4,4 pour mille pour la première catégorie, en 2006.

Indicateur 5.5 Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

Taux %	1992	2002	2006
suité prénatal	58	81	90,4

Comme on le constate, 90,4% des femmes de 15-49 ans ont effectué au moins une consultation prénatale, dont 89,4% ont été suivies par un personnel qualifié (76,4 % par un médecin et 13 % par une sage femme).

Indicateur 5.6. Besoins de planification familiale non couverts

Les besoins non couverts sont mesurés à travers la proportion des femmes mariées, fécondes n'utilisant pas de méthode de contraception au moment de l'enquête et souhaitant soit différer la prochaine grossesse d'au moins deux ans (besoins non satisfaits pour espacer), soit ne plus en avoir (besoins non satisfaits pour limiter).

Les besoins non satisfaits ont été estimés, à travers l'enquête à objectifs multiples MICS3, à 10,8% des femmes âgées de 15-49 ans, actuellement mariées et n'utilisant pas un procédé contraceptif. Les besoins non satisfaits en matière d'espacement sont évalués à 4,6 % et ceux liés à la limitation à 6,2 %.

Besoins non satisfaits en contraception par âge

	Besoin non satisfaits en contraception - Total
15-19	17,5
20-24	10,4
25-29	11,6
30-34	10,2
35-39	10,5
40-44	10,8
45-49	11
Total	10,8

Perspectives

Dans la perspective de rendre l'accès à la médecine procréative universelle, plusieurs mesures sont envisagées, notamment :

- développer des prestations de planification familiale dans le cadre global des soins de santé de la reproduction, à savoir la santé maternelle et périnatale;
- améliorer la qualité des prestations pour une prescription contraceptive intégrant les critères de recevabilité médicale et l'accès aux méthodes nouvelles, compte tenu du report de la fécondité des femmes ;
- engager des actions d'information ciblées en direction des jeunes générations ;
- œuvrer pour la mobilisation des ressources en vue du développement des prestations de planification familiale dans le cadre d'une prise en charge intégrée et renforcée de soins maternels et périnataux.





OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

	Cibles	Indicateurs
Cible 6.A	D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans 2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 3. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA 4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6.B	D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA	<ol style="list-style-type: none"> 5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux
Cible 6.C	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> 6. Incidence du paludisme et taux de mortalité dû à cette maladie 7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés 9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie 10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

CIBLE 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateur 6.1. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

Indicateurs	2000	2002	2004	2005	2007	2008	2009
HIIV SIDA (Nre de cas, au 31 décembre) (%)	1533 (0.00500)	1861 (0.00592)	2363 (0.00731)	2608	3747	4392	5207
Dont Femmes âgées de 15 à 49ans (%)	248 (0.00314)	329 (0.00374)	683 (0.00714)	205	244		
Enfants de 15 à 24 ans	99	124	156	173	236	297	370

L'Algérie fait partie des pays à profil épidémiologique bas avec une séroprévalence de l'ordre de 0,1%.

Depuis le premier cas diagnostiqué en 1985, le nombre de sujets confirmés par le laboratoire national de référence, au 31 décembre 2009, est de 1028 cas de Sida maladie et de 4179 séropositifs. La transmission hétérosexuelle, étant prédominante, varie de 54,3% chez les sujets malades à 81,77% chez les personnes séropositives. Les femmes en âge de reproduction sont de plus en plus infectées (1/3 des cas) et constituent de fait, avec les jeunes, des groupes de population particulièrement vulnérables.

Les actions ciblent de ce fait, la prévention de la transmission mère-enfant, au moment de l'accouchement ainsi que la prévention du risque chez les jeunes dans le cadre de la santé génésique et des programmes de santé des adolescents. La prévention s'étend, aussi, à la population scolaire et universitaire, dans le cadre des dispositifs nationaux multisectoriels avec la participation du mouvement associatif, notamment l'alliance thématique ONUSIDA.

Dans cette optique, 61 Centres de dépistage anonymes et gratuits ont été ouverts au niveau de l'ensemble des wilayas du pays.

Par ailleurs, le dispositif institutionnel de prise en charge a été considérablement renforcé avec la :

Centre de sang, Constantine, inauguré en 2009



- création de l'Agence Nationale du Sang, chargée de la sécurité transfusionnelle avec l'instauration du contrôle obligatoire, du don du sang et de ses dérivés, à travers tout le territoire national ;
- création de 8 Centres de référence de prise en charge de l'infection VIH/SIDA ;
- fourniture des antirétroviraux à titre gracieux.

Les plans sectoriels pour la période 2007-2011 s'articulent autour de quatre domaines d'intervention :

- la prévention auprès des populations en situation de vulnérabilité ;
- la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA;
- la mobilisation associative et communautaire ;
- le renforcement de la connaissance de l'évolution épidémiologique par les enquêtes de séroprévalence et comportementale.

Indicateur 6.2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

Taux d'utilisation du condom (données des enquêtes nationales)

Le condom est l'une des méthodes prônées dans le cadre de la planification familiale. Les indications, ci-dessous, relatives au condom ne concernent que les couples mariés dans l'objectif d'espacer ou de limiter les naissances.

ANNEE	1986	1992	1995	2000	2002	2006
Condom	0.5	0.7	0.8	1.5	1.2	2.3

Indicateur 6.3. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA

Selon la dernière enquête nationale MICS3 (pour ce qui est des femmes), la proportion des femmes âgées de 15-24 ans ayant une connaissance parfaite de la transmission du VIH/Sida (identifie au moins 2 moyens de prévention et 03 préjugés) est estimée à 15.9 %.

Indicateur 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans

Nombre d'enfants orphelins du Sida

Compte tenu d'une séroprévalence très réduite du VIH/Sida dans la population algérienne, l'impact de la maladie sur la population enfantine, notamment pour ce qui est du statut d'orphelins, n'est pas évidente.

Cible 6.B - D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA

Indicateur 6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux

Les personnes éligibles au traitement antirétroviral ont toutes accès aux médicaments antirétroviraux ; le traitement étant totalement gratuit au niveau des centres de référence (9 centres sont opérationnels).

En 2009, le nombre de personnes suivies dans ces Centres de référence de prise en charge de l'infection au VIH a été de 2343. Les 1526 patients à un stade avancé de l'infection au VIH ont toutes bénéficié (100 %) du traitement anti rétroviral à titre gracieux.

Indicateur 6.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés

Compte tenu de la très faible endémicité du paludisme en Algérie, la survenue de fièvre chez l'enfant n'implique pas de façon systématique sa mise sous traitement spécifique antipaludéen. Le traitement ne peut être institué que si le diagnostic a été posé par le biais de la lame de goutte épaisse et de frottis. Dans ce cas la proportion d'enfants diagnostiquée dans le total des cas notifiés est quasi nulle.

Indicateur 6.9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie

Année	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de cas de tuberculose	11607	18294	18250	18878	19730	19422*	29623	20584	21077	20070
Taux de prévalence de la tuberculose	46	60,7	60,1	61,9	62,8	63,3	64,4	65,2	63,3	58,6
Taux de mortalité lié à la tuberculose (P100.000)	non déterminé (ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)

Incidence de la tuberculose

Année	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Nouveaux cas de TPM+	5603	5735	8050	8507	8538	8510	8621
TPM+	22,0	20,7	26,7	26,1	25,9	25,8	24,7

Indicateur 6.10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

Evolution des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Nombre de cas de tuberculose détectés	5603	5735	8050	8507	8538	8510	8621
% des cas soignés	ND	ND	87.3	84.1	88.7	89.6	90.2
% des cas soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe	100	100	100	100	100	100	100

Perspectives

Parmi les actions prévues pour renforcer la lutte contre le VIH/Sida :

- l'amélioration qualitative des bases de données ;
- le développement des études qualitatives et ciblées, conjointement à la poursuite des études quantitatives qui ont été multipliées ces dernières années;
- la mise en place de la banque de données communale (indicateurs démographiques et socio économiques et de développement) ;
- les analyses secondaires des données du 5^{ème} RGPH 2008 et les études approfondies de l'enquête MICSIII ;
- la poursuite du partenariat en matière d'études et de recherche au niveau national (secteurs et institutions concernés à vocation socio-économique et sanitaire) et international (Ligue des Etats arabes, UNICEF, UNFPA...)





Barrage de Taksebt, Inauguré en 2007

OMD 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

	Cibles	Indicateurs
Cible 7.A	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de zones forestières 2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat) 3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques 5. Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau
Cible 7.B	Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010	<ol style="list-style-type: none"> 6. Proportion de zones terrestres et marines protégées 7. Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7.C	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	<ol style="list-style-type: none"> 8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée 9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7.D	Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis	<ol style="list-style-type: none"> 10. Proportion de citoyens vivant dans les taudis

Ayant progressivement pris conscience de la nécessité d'intégrer la dimension environnementale à la démarche de planification du développement et d'utilisation durable des ressources naturelles, pour se placer dans une logique de développement durable, l'Algérie a développé une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) dans une perspective décennale articulée autour de trois axes :

- relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et favoriser l'emploi ;
- préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversité...) pour un développement durable ;
- améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.

Cible 7. A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles

La stratégie nationale de l'environnement est pluridimensionnelle. Elle consiste à :

- renforcer le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les capacités institutionnelles ;
- sensibiliser et éduquer la population par une approche participative ;
- préserver les terres, les ressources hydriques et la diversité biologique.

Les outils de cette stratégie sont, d'une part, la Loi relative à la protection de l'environnement durable et, d'autre part, le Plan National d'Action pour l'environnement durable (PNAEDD) qui fixe les programmes environnementaux du pays pour l'ensemble des actions entreprises au niveau national.

Ainsi, en ce début du 3^{ème} millénaire, l'Algérie s'est dotée d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire. Les objectifs recherchés sont traduits à travers les différentes actions du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité des ressources.

Le PNAEDD a déterminé quatre objectifs stratégiques de qualité pour la protection de l'environnement et le développement durable :

- l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ;
 - la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel ;
 - la réduction des pertes économiques ;
 - la protection de l'environnement global.
-

Les réalisations majeures enregistrées sont les suivantes :

Le Programme national de gestion intégrée des déchets municipaux-PROGDEM

Le PROGDEM, qui se veut une démarche intégrée, pragmatique, graduelle et progressive pour améliorer la gestion des déchets ménagers, a connu depuis sa mise en œuvre, en 2002, un état d'avancement important qui s'est traduit par :

- la mise en place de l'Agence Nationale des Déchets ;
- l'élaboration de 908 schémas directeurs communaux de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- la programmation de réalisation de 97 centres d'enfouissement technique au niveau des chefs lieux de wilayas et des villes importantes du pays (dont 32 achevés et 33 avec état d'avancement dépassant les 50 %) ;
- la programmation de la réalisation de 102 décharges contrôlées (dont 18 achevées et 24 avec état d'avancement dépassant les 50%) ;
- la réalisation de 07 déchetteries ;
- la réalisation de 11 centres de tri.

La politique environnementale industrielle : une avancée remarquable dans la dépollution industrielle

La politique de gestion rationnelle et écologique des déchets spéciaux dangereux constitue, actuellement en Algérie, une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Elle s'est concrétisée, depuis 2001, par la promulgation de la Loi et des textes d'application relatifs à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Cette Loi a institué un Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES), comme outil de gestion, de planification et d'aide à la décision.

Les instruments de management environnemental

Dans le cadre de la prévention de la pollution industrielle, plusieurs mesures ont été prises par la mise en place d'instruments concernant le management environnemental, notamment :

- le guide relatif aux études d'impact sur l'environnement ;
 - les audits environnementaux ;
 - le système de management environnemental ;
 - la charte environnementale de l'entreprise ;
 - les délégués environnementaux et les contrats de performance.
-

A travers les contrats de performance, les industriels s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action environnemental, couvrant une période de cinq ans, qui permettra :

1. la mise à niveau environnementale des entreprises ;
2. le respect de la réglementation environnementale ;
3. l'efficacité écologique et économique.

La fiscalité écologique : pour mieux asseoir la fiscalité écologique, deux taxes ont été nouvellement introduites, il s'agit de :

- la taxe sur les pneus neufs importés et / ou produits localement ;
- la taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiants, importés ou fabriqués sur le territoire national, et dont l'utilisation génère des huiles usagées.

L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie constituent un volet majeur de la politique énergétique nationale. Un Programme National de Maîtrise de l'Energie (PNME) a été mis en place par l'Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE).

En vue d'encourager l'utilisation des lampes à basse consommation les pouvoirs publics prévoient de mettre sur le marché plusieurs millions d'unités subventionnées par l'Etat à travers le Fonds National de Maîtrise de l'Energie. Dans ce cadre, la première opération pilote d'un million de lampes déjà réalisée au niveau de certaines wilayas du centre du pays sera poursuivie sous l'égide de l'APRUE pour couvrir le reste du pays.

Par ailleurs, et en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, relatives à la maîtrise de l'énergie, un programme ECO BAT a été initié par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Energie et des Mines, à travers l'APRUE, portant sur la réalisation d'un projet pilote de 600 logements à haute performance énergétique.

La généralisation de l'éducation environnementale

La généralisation de l'éducation environnementale pour le développement durable a été engagée en 2002 et renforcée en 2008-2009 par l'attribution d'outils pédagogiques, pour l'ensemble des établissements scolaires (Primaire, Moyen et Secondaire).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la formation d'une nouvelle génération sur les principes et les valeurs de protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Elle vise 24 000 établissements scolaires et environ 08 millions d'élèves.

Indicateur 7.1. Proportion de zones forestières

La politique de renouveau rural a pour principal objectif d'insuffler une nouvelle dynamique au développement durable des territoires ruraux. Elle tire son essence des dispositions de la Loi n°08-16 du 3 août 2008, portant orientation agricole. Elle vise la valorisation des fonctions économiques, environnementales et sociales.

Dans le cadre de cette politique, l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que la protection et la valorisation des ressources naturelles sont concrétisées par une démarche participative et ascendante des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Ces derniers ont fait l'objet de contrats de performance signés en janvier 2009 avec les wilayas pour la période 2009-2014.

Dans ce cadre, cinq (05) programmes ont été élaborés et dont les objectifs reposent, à terme, sur la sauvegarde et le développement des principaux patrimoines suivants :

- l'inventaire forestier national, réceptionné en janvier 2009- couvrant 38 wilayas avec 7,1 millions d'hectares- fait ressortir les superficies suivantes :
 - terres forestières : 4,1 millions d'hectares ;
 - terres à vocation forestière : 2,5 millions d'hectares ;
 - nappes alfatières productives : 500 000 hectares.

- Le recensement et la cartographie des nappes alfatières font ressortir une superficie de 3 600 000 hectares étudiés en 2009.

Les cinq (05) programmes du renouveau rural portent sur :

- la réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier ;
 - la protection des bassins versants de barrages ;
 - le programme de lutte contre la désertification ;
 - le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels ;
 - le programme de mise en valeur des terres par la concession.
-

Au plan des réalisations, la mise en œuvre du Plan National de Reboisement a permis la plantation de 441 821 ha, soit 35% de l'objectif de ce plan, dont 239.037 ha pour la période 2006-2009.

Par ailleurs, l'établissement de l'Inventaire forestier national, réceptionné en janvier 2009, a concerné 38 wilayas.

Indicateur 7.2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)

L'action menée, ces dernières années, en matière de protection de l'environnement vise aussi bien la réduction des émissions de gaz dues à l'activité humaine que celles dues à l'activité industrielle.

L'année 2008 a permis de relever que :

- la consommation d'énergie par habitant s'est élevée à 0,586 Tep (PCI), au moment où le niveau d'émissions par habitant est de 1,349 TCO₂. En incluant les industries énergétiques, la consommation finale d'énergie par habitant a atteint 0,763 Tep (PCI), tandis que le niveau d'émissions par habitant est de 1,755 TCO₂ ;
- pour une consommation finale d'énergie de 20 384 481 Tep (PCI), le niveau d'émissions par TEP est de 2,3 TCO₂. En incluant les industries énergétiques, cette consommation s'est élevée à 26 518 300 Tep (PCI), tandis que le niveau d'émissions par TEP a atteint 2,3 TCO₂.

Ramené au PIB (hors hydrocarbures) qui s'est élevé, en 2008, à 5 954 633,9 Milliards DA, le niveau d'émissions par millier de DA est de : 0,00787 TCO₂. En ce qui concerne les hydrocarbures, le PIB s'est élevé à 11 042 837,9 Milliards DA, ce qui donne un niveau d'émissions par millier de DA de 0,00552 TCO₂ ;

- pour une consommation totale en énergie primaire de 57 094 000 TEP, le niveau d'émissions est de 150 348 658 TCO₂, soit 17% dus à l'électricité, 33% dus aux produits gazeux et 50% dus aux produits pétroliers.
-

Indicateur 7.3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et des amendements y relatifs (Londres 1992, Copenhague 1999, Montréal 2007, Beijing 2007), l'Algérie a mis en place un programme national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

Les principales substances utilisées en Algérie sont les chlorofluorocarbones (CFC). Elles sont utilisées comme:

- fluides frigorigènes (CFC 12, HCFC 22) ;
- agents gonflants de la mousse (CFC 11, HCFC 141b) ;
- agents aérosols (CFC 12, CFC 11, CFC 114) ;
- agents de nettoyage et solvants (CFC 11, CFC 113, méthyle chloroforme, tétrachlorure de carbone) ;
- agents d'extinction (halon 1211, halon 1301) ;
- agents de fumigation des dattes (bromure de méthyle).

Ce programme d'élimination s'est traduit par les actions suivantes :

- mise à jour de la réglementation relative à l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- dotation d'ateliers de réparation et maintenance à travers le territoire national (273) en équipements de récupération et de recyclage ;
- dotation des services douaniers en appareils de détection et diagnostic (59) pour permettre un contrôle au niveau des ports, aéroports et frontières terrestres ;
- reconversion d'entreprises publiques et privées (80) aux technologies de substitution dans les domaines d'utilisation suivants: aérosols, mousses, réfrigération, solvants, lutte contre les incendies et fumigation des dattes.

Grâce à la reconversion de plusieurs entreprises et organismes (utilisant les CFC) aux substituts (HFC 134a, cyclopentane, pentane), l'Algérie a respecté la date fixée pour l'élimination finale des CFC.

Indicateur 7.4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

Avec une superficie globale de 27.999 km², l'écosystème marin reste peu connu en Algérie et ce, en dépit du fait qu'il constitue un réservoir d'une très riche biodiversité.

Les écosystèmes marins ainsi que le littoral sont confrontés à de très fortes pressions anthropiques qui affectent négativement l'état de la biodiversité. La superficie maritime exploitable a été évaluée à 9,5 millions ha, dont l'exploitation ne dépasse pas les 2,2 millions ha (forte pression sur la pêche en zones côtières de moins de 200 mètres).

Il est aujourd'hui admis que, d'ici 20 ans, les ressources auront diminué de 30% même si l'Algérie ne pêche que le tiers autorisé du stock disponible, évalué à 210.000 tonnes.

De récentes campagnes d'évaluation en mer montrent qu'il existe d'importantes potentialités halieutiques, tant sur le plan qualitatif (nombre d'espèces répertoriées) que sur le plan quantitatif (biomasse et indices d'abondance).

L'estimation de la ressource en pélagique lors des deux dernières campagnes (2003-2004) a été de l'ordre de 187.000 tonnes.

Indicateur 7.5 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau

Le développement du secteur des ressources en eau a constitué au cours de la dernière décennie une priorité dans la politique de développement socioéconomique de l'Algérie, à travers les différents programmes de développement.

C'est ainsi qu'au cours de la période 1999 à 2005, l'Etat a investi 400 milliards DA (5 milliards dollars) pour le secteur de l'eau, ce qui a permis la réalisation notamment de 22 nouveaux barrages, 70 retenues collinaires, 15 stations de traitement et la pose de 450.000 km de conduites.

Pour la période 2005-2009, l'Etat a investi 15 Milliards de dollars, ce qui a permis le lancement de grands projets hydrauliques, tels que le transfert d'eau Sud-Hauts Plateaux, sur une longueur de 5000 km (capacité de 600 millions m³), le transfert d'eau In Salah – Tamanrasset, sur une longueur de 740 km (capacité de 35 millions m³), et le complexe Mostaganem-Arzew-Oran (MAO), ainsi que plusieurs barrages et ouvrages hydrauliques.

Les potentialités en eau de l'Algérie, globalement estimées à 19,4 milliards m³/an, se répartissent comme suit :

- 12 Milliards de m³ en eau superficielle et 2,4 milliards de m³ en eau souterraine pour les régions du Nord du pays, ces ressources étant renouvelables ;
- 5 milliards de m³ exploitables dans les régions sahariennes ;
- 146 aquifères sont identifiés dans le Nord du pays.

L'examen de l'état d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau fait ressortir un taux d'exploitation des eaux souterraines de 90%, soit 2 milliards de m³/an. Pour le Sud du pays, les volumes exploités sont de 1.8 milliards de m³/an, soit 30% des volumes théoriques exploitables.

Par ailleurs, la disponibilité en eau par habitant est de 600 m³/an, au moment où la dotation quotidienne en eau potable s'élève à 168 litres /jour/habitant.

D'un autre côté, le taux de la population ayant accès à l'eau potable s'est élevé en 2009 à 95%, tandis que celui du raccordement aux réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) a atteint 93 % au cours de la même année.

Indicateurs	Année 1999	Année 2009
Le taux de raccordement aux réseaux d'eau potable	78%	93 %
Le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement	72%	86%
La dotation en eau potable/hab.	123 l/j/hab.	168 l/j/h

En termes d'utilisation, l'agriculture bénéficie de 65 % de l'eau mobilisée, au moment où 22 % vont à l'usage domestique et 13 % sont absorbés par l'industrie.

Cible 7. B – Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6. Proportion de zones terrestres et marines protégées

Parmi les 26 aires protégées mises en place, on compte :

- 11 parcs nationaux ;
- 05 réserves naturelles ;
- 04 réserves de chasse ;
- 03 centres cynégétiques ;
- 05 parcs culturels.

Parmi les 11 parcs nationaux, 06 ont été érigés en réserves de la biosphère (du réseau MAB de l'UNESCO). A ces aires protégées, s'ajoutent les 47 zones humides d'importance internationale, d'une superficie totale de 2.980.550 hectares.

Les aires protégées et zones humides abritent une diversité biologique très riche, représentant près de 80% de la diversité biologique de l'Algérie.

Dans le cadre de la protection et de la conservation de tous les espaces marins côtiers, d'intérêt bio stratégique et d'intérêt écologique majeur, un plan a été adopté en 2003 et des études ont été engagées et réalisées en 2003 et 2008, en faveur des îles Habibas, l'île de Rachgoun, les aires marines d'El Kala, de Taza, de Gouraya, de Chenoua, Daguelli et de Kouali.

Au titre du plan d'aménagement côtier (PAC), deux autres aires protégées ont été délimitées : les sites du mont Chenoua (Tipaza) et le lac de Reghaïa (Alger).

Les mesures relatives à la protection et la préservation du patrimoine du littoral se traduiront aussi, à l'horizon 2025, par le classement et l'aménagement de 11 parcs marins et terrestres et de 21 réserves marines et terrestres sur des sites déjà identifiés.



Zone humide Nord Algérie



Zone humide Sud Algérie

Indicateur 7.7. Proportion d'espèces menacées d'extinction

Le Décret fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées, définit 230 espèces végétales, dont la préservation à l'état naturel est d'intérêt national.

Cela représente 7,3% de la flore sauvage algérienne et seulement 14,27% du total des espèces considérées comme rares.

Pour ce qui est des espèces faunistiques menacées d'extinction, on citera :

- 23 espèces classées dans le cadre de la Loi n° 06-14 du 14 novembre 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition ;
- 226 espèces menacées d'extinction et bénéficiant d'une protection légale (Décret n°93-285 du 23 novembre 1993).

Sur les 116 espèces d'oiseaux protégés :

- 79 espèces le sont conformément au Décret n° 83-509, du 20 août 1983, relatif aux espèces animales non domestiques protégées ;
- 37 espèces par l'Arrêté du 17 janvier 1995 complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées.

Sur les 108 espèces de mammifères présentes en Algérie, 47 espèces sont protégées par Décret, soit 43,92%. Cependant, cette liste est appelée à être augmentée.

Dans l'Ahaggar et les Tassili, il a été reconnu, sur la base de références bibliographiques et suite aux contributions et aux rapports sur la préservation de la biodiversité, quelques 320 espèces botaniques. Parmi elles, 58 sont endémiques, 50 sont rares et 80 sont menacées de disparition.

Pour ce qui est des zones humides, 47 sites sont actuellement classés de valeur internationale, d'une superficie totale de 2 980 550 hectares sur la liste RAMSAR des zones humides, dont 5 classées en 2009.

CIBLE 7. C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

Pour la consommation de l'eau, 95% de la population utilise de l'eau améliorée puisée dans des sources protégées, conformément à la recommandation conjointe de l'OMS et de l'UNICEF en la matière.

Indicateur 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

L'objectif visé est d'aboutir en 2010 à une capacité nationale installée d'assainissement des rejets d'eaux usées de 82%. Le programme comprend la réalisation de stations d'épuration et de lagunage ainsi que l'extension des réseaux d'assainissement urbain et rural. C'est ainsi qu'il est prévu la réalisation de 40 nouvelles stations d'épuration et la construction de 50 stations de lagunage.

Par ailleurs, le réseau d'assainissement a atteint 40 000 km linéaire en 2008, ce qui représente un taux de raccordement de la population urbaine de 86%, soit 22.762.000 habitants, tandis que 4 % de la population totale dispose d'un assainissement autonome.

En matière d'épuration de l'eau, l'Algérie dispose actuellement de 97 stations en exploitation, au moment où une dizaine d'autres nécessitent une réhabilitation pour leur remise en service.

CIBLE 7. D - Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis

Indicateur 7.10. Proportion de citoyens vivant dans les taudis

L'Algérie a réalisé un parc important de logements et d'équipements publics pour l'amélioration des conditions de vie d'une population qui était de 12 millions en 1966, à une population résidente totale estimée à 35.6 millions au 1^{er} janvier 2010.

Ce parc, de moins de 2 millions de logements en 1962, est passé à plus de 6.942.000 logements en 2009, soit une augmentation de près de 5 millions de logements, dont plus de 1 million d'unités ont été réalisées durant la période quinquennale 2005/2009.

Les segments du logement public locatif et de l'habitat rural totalisent à eux seuls 65% des livraisons.

Livraison de logements par segment durant la période 2005/2009

Segments	Nombre de logements
Logement public locatif	251 315
Logement social participatif	151 213
Logement location vente	44 724
Promotionnel	40 496
Auto-construction	129486
Habitat rural	428 035
Total général	1 045 269

Concernant l'amélioration des conditions de vie dans les anciens quartiers, une opération d'amélioration urbaine a été engagée au cours de la décennie 2000. Elle a mobilisé un financement de plus de 5 milliards de dollars pour la réalisation des infrastructures de viabilité et des aménagements des espaces publics durant le quinquennat 2005-2009.

Il y a lieu de souligner l'effort de mobilisation matériel et immatériel de l'Etat qui a permis l'éradication entre 2006 et 2008 de 12.187 unités érigées dans le cadre de l'habitat précaire.

Il convient de souligner l'effort de mobilisation consentis par l'Etat qui a permis l'éradication de 70 000 unités d'habitation précaires durant la période 2000-2008.

Dans le cadre de la résorption progressive du parc d'habitat précaire de l'ordre de 561 000 unités, un programme de 340 000 logements publics locatifs destinés aux ménages concernés est en cours de réalisation.

Perspectives

Le domaine du développement durable constituera une priorité pour l'Etat, au cours du prochain quinquennat, aussi bien en matière de protection de l'environnement que des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, la mise en place d'un Centre de recherche sur l'environnement ainsi que la réalisation de 300 projets de recherche en matière environnementale, figurent parmi les objectifs tracés pour la prochaine période. Aussi, diverses opérations de préservation de l'environnement et de gestion des déchets sont inscrites au titre des actions à mener.

Le raccordement des foyers aux réseaux de gaz naturel et d'électricité sera amélioré, de même que l'accès des populations à l'eau potable. Il est ainsi prévu l'alimentation de 220 000 foyers ruraux en électricité et l'extension du réseau de gaz naturel au profit d'un million de nouveaux foyers.

L'Algérie, qui fait face aux méfaits des changements climatiques, accorde une importance particulière à cette question en l'inscrivant parmi les axes prioritaires de son programme d'investissement de 2010-2014. Le renforcement des mesures permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables incitatives pour les investissements et le développement de la technologie du captage et du stockage de dioxyde de carbone sont autant d'éléments de la politique de l'Algérie en matière de changement climatique.

En matière d'énergies renouvelables, l'introduction des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national a nécessité une forte implication des pouvoirs publics et ce, à travers un soutien financier et des mesures d'accompagnement adéquates à travers la création du Fonds National des Energies Renouvelables (FNER) et de l'Institut Algérien des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (IAEREE).

Le FNER, alimenté à partir de la redevance pétrolière à hauteur de 0,5%, permettra de contribuer au financement des projets dans ce domaine.

Des projets de coopération sont inscrits entre l'Algérie et ses partenaires européens. A ce titre, l'Algérie compte développer ses capacités technologiques dans ce créneau par le biais de la création de pôles et de réseaux de compétitivité régionaux, à travers le transfert technologique.

De même est-il prévu le développement des interconnexions électriques entre l'Algérie et les pays méditerranéens et l'exportation de l'électricité renouvelable au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

Enfin, et à titre illustratif, de l'orientation de notre pays en matière de promotion d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, il y a lieu de relever que l'Algérie a défini un ensemble de projets ayant pour objectif de porter la part des énergies renouvelable dans le bilan énergétique national à hauteur de 5% en 2017 et de 25% en 2050.



Cyber space, sidi abdallah-2009

**OMD 8 :
METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT
MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT**

	Cibles
Cible 8.A	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire
Cible 8.B	Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés
Cible 8.C	Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)
Cible 8.D	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme
Cible 8.E	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
Cible 8.F	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

Cible 8. A - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Depuis qu'elle a entamé son parcours vers une économie de marché, l'Algérie n'a pas cessé de poursuivre la politique d'approfondissement des réformes, en vue d'asseoir une économie nationale intégrée à l'économie mondiale, ce qui suppose en premier lieu une modernisation du système économique dans ses différentes composantes.

Les réformes visent aussi à instaurer une bonne gouvernance économique et financière, à travers notamment :

- la réforme du plan comptable de l'Etat ;
- une souscription au système général de diffusion de données du FMI par le biais de la Banque d'Algérie ;
- la réforme du secteur bancaire, notamment par l'augmentation des capacités d'engagement des banques et l'amélioration de leur solvabilité ;
- l'ouverture du secteur des assurances aux compagnies étrangères ;
- la réforme de la fiscalité locale et la modernisation de l'administration fiscale ;
- la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

La volonté d'intégrer le commerce multilatéral trouve son entière concrétisation dans les décisions prises par les pouvoirs publics d'intégrer des ensembles économiques, des organisations internationales et de conclure des conventions multilatérales à cet effet.

Ces efforts d'intégration à l'économie mondiale se sont matérialisés notamment par :

- l'ouverture des négociations pour l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce, dont le processus a été entamé de façon effective en 1996 avec le dépôt du mémorandum décrivant les politiques économique et commerciale de l'Algérie. A ce jour, l'Algérie a mené dix (10) rounds de négociations multilatérales, durant lesquels, elle a eu à répondre à 1600 questions et a tenu 93 rencontres bilatérales. Des avancées importantes ont été enregistrées et la rédaction du projet de rapport du Groupe de travail de l'OMC a été lancée en 2005. Les discussions se poursuivent actuellement et portent notamment sur le volet multilatéral, ainsi que sur l'accès aux marchés des marchandises et des services ;
-

- l'adhésion depuis le 1er janvier 2009 à la Zone Arabe de Libre Echange ;
- la participation active dans toutes les rencontres africaines, où elle souscrit aux différentes initiatives tendant à initier un partenariat africain en matière de commerce, à l'image des réunions des Ministres africains du commerce ou les réunions du Comité de Commerce, de la Coopération et de l'intégration régionale, faisant ainsi de l'Afrique un axe principal de sa politique économique et commerciale ;
- des discussions se déroulent également avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord commercial et d'investissement. Les discussions entre les deux parties ont été lancées en 2006. À ce jour, trois rounds de négociations ont été tenus, successivement, en 2006, en 2008 et en 2009. Ces négociations ont porté notamment sur le démantèlement tarifaire, les produits industriels, les produits agricoles et les investissements ;
- l'intégration régionale méditerranéenne en vue de permettre, d'une part, un accès préférentiel des produits algériens au marché européen et, d'autre part, de promouvoir les investissements européens en Algérie ;
- la participation à des discussions en vue de parvenir à un accord de libre échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). A ce titre, les deux parties ont signé, en 2008, une Déclaration politique qui prévoyait la mise en place d'une zone de libre échange. Un Comité conjoint Algérie/AELE a été créé, à cet effet, et s'est réuni, à titre exploratoire, à quatre reprises. Les réunions ont eu lieu à Alger en 2003 et en 2005 et à Genève en 2004 et en 2007. Le processus de négociations a été lancé en juillet 2007 ;
- la participation de l'Algérie, en sa qualité de membre actif du Groupe des 77, aux négociations portant sur le système global de préférences commerciales sur la base du principe de réciprocité par l'échange de concessions.

Cible 8. B - Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.

Dans le cadre de la concrétisation des objectifs qu'elle s'est assignés pour la concrétisation de sa solidarité dans le cadre du NEPAD et de sa politique de coopération Sud-Sud, l'Algérie apporte aide et assistance aux pays pauvres et aux pays les moins avancés, notamment africains.

A cet égard, son action en matière de solidarité internationale et d'aide humanitaire à l'endroit de ces pays s'inscrit en appui à leurs efforts de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les maladies...

Ces aides revêtent plusieurs formes (aides financières, offres de bourses, assistance alimentaire, assistance médicale, aide matérielle ou envoi de coopérants techniques).

Dans cette perspective, des contributions ont été versées par l'Algérie au profit de fonds internationaux et régionaux en charge du financement des activités de développement économique ou d'assistance humanitaire, comme le PNUD, le PNUE, le FIDA, le Fonds de l'OPEP, la Banque Islamique de Développement, le CICR notamment.

Des aides sont également apportées pour répondre aux besoins urgents liés aux catastrophes naturelles (ouragans, séismes, inondations). Ainsi, l'Algérie contribue à la lutte antiacridienne dans la région occidentale de l'Afrique par la fourniture aux pays voisins du Sahel de pesticides et d'équipements.

L'Algérie contribue, également, à la lutte contre la faim à travers le Programme Alimentaire Mondial. Dans ce cadre, il y a lieu de citer, à titre d'exemple, les actions d'aide en faveur de certains pays de l'Afrique Australe et du Sahel. Outre celle de 2003 d'un montant 10 millions de dollars, deux autres opérations similaires ont été effectuées en septembre 2005 et mai 2010, respectivement, d'un montant de 14 millions et 10 millions de dollars.

Par ailleurs, l'Algérie octroie annuellement près de 1200 bourses au profit des étudiants des pays africains. Le chiffre total des bourses octroyées s'est élevé à 1553 bourses, en 2008-2009, et à 1635, en 2009-2010.

Concernant la coopération financière internationale et l'aide au développement, l'Algérie a, à partir de 1985, participé aux actions d'allégement de la dette des pays bénéficiaires de l'aide algérienne en procédant au traitement de dix huit requêtes introduites par onze pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Cible 8.C - Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

L'Algérie accorde une attention particulière à ses relations avec les pays dont elle partage des frontières communes, dans le cadre de ses relations de bon voisinage.

A ce titre, elle a déployé des efforts importants pour tisser un réseau routier dense avec ses sept voisins. A l'effet de saisir les opportunités existantes de coopération, au vu des énormes potentialités de développement que recèle la région, le réseau routier disponible a été conforté durant la période 2005-2009 par des actions visant :

- l'augmentation des capacités des liaisons existantes ;
- l'amélioration du niveau de service par des actions de renforcement et de réhabilitation des liaisons frontalières Nord-Sud et Est-Ouest ;
- la réalisation de nouvelles liaisons.

C'est dans cette optique, qu'il a été procédé :

- au parachèvement de la route transsaharienne jusqu'à la frontière avec le Niger ;
- au raccordement des axes routiers de l'Algérie avec la Tunisie, la Libye, la République Arabe Sahraouie Démocratique et la Mauritanie.

Ces axes routiers frontaliers représentent un atout décisif pour une intégration régionale appelée à constituer un collecteur principal des échanges entre les pays de la région dont il est attendu un effet bénéfique interne et externe pour l'ensemble des pays concernés.

L'achèvement des projets en cours permettra de consolider les échanges entre les pays en leur offrant de meilleures conditions de circulation des personnes et des marchandises, désenclavant ainsi des zones difficilement accessibles.

La participation de l'Algérie en matière de désenclavement des pays du Sahel consiste, également, en une aide financière et technique à plusieurs projets routiers dans la région, dont la route transsaharienne qui joue un rôle essentiel dans les échanges régionaux entre le Nord et le Sud du continent et devant permettre aux pays comme le Tchad, le Mali, et le Niger d'avoir accès aux marchés maghrébins et européens.

D'autres projets sont à inscrire également à l'actif de la coopération de l'Algérie avec ses voisins :

- le Niger, par le financement d'une étude technique d'un projet de réalisation d'un tronçon routier sur une longueur de 223 km ;
- la Mauritanie, par le financement d'une étude relative à la réalisation d'un tronçon routier sur une longueur de 1053 km, reliant la ville de Choum à la frontière algérienne.

Un projet d'envergure internationale vient de voir le jour après la signature, au cours de l'année 2009, d'un accord entre l'Algérie, le Niger et le Nigeria. Il s'agit du gazoduc « Trans-Sahara Gas Pipeline » d'une longueur de 4.400 Km et qui reliera le Nigeria à l'Algérie et l'Europe. Sa réalisation permettra le transport de 20 à 30 milliards de mètres cubes de gaz naturel vers l'Europe dès 2015. Le coût total du projet est évalué approximativement à 12 milliards de dollars.

Cible 8. D - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Les pouvoirs publics, forts de l'expérience et des leçons acquises lors de la crise économique et financière que notre pays a connue dans les années quatre-vingts, ont opté pour une gestion rigoureuse et prudente des ressources financières de l'Etat. Cette gestion rigoureuse s'est notamment concrétisée par :

- l'institution d'un Fonds de régulation des recettes à l'effet de contribuer à augmenter le niveau des réserves brutes de change et assurer ainsi au pays la sérénité dans la poursuite des efforts de développement ;
 - le remboursement anticipé de la dette, conforté par la décision des pouvoirs publics de ne pas recourir de nouveau à l'endettement extérieur pour le financement des projets de développement nationaux.
-

L'Algérie a su tirer avantage de la conjoncture favorable du marché pétrolier international, qui a duré de 2001 au troisième trimestre 2008. Cette conjoncture a offert au pays des ressources financières importantes et lui a permis d'instaurer les équilibres financiers intérieurs et extérieurs. Cette situation permettra, également, au pays de s'autofinancer pour une période d'au moins trois ans, et de couvrir ainsi les besoins relatifs à la période 2010-2014.

C'est ainsi qu'une enveloppe de 286 milliards de dollars a été dégagée pour financer le plan de développement couvrant cette période.

Cette situation est confortée par l'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers. (Voir tableau)

Principaux indicateurs économiques et financiers

Années	2005	2006	2007	2008	2009
PIB en milliards de dollars	102,8	116,9	135,0	169,9	150,3
PIB hors hydrocarbures en milliards de dollars	57,1	63,5	75,2	92,6	103,59
PIB /habitant en dollars	3133,7	3499,7	3977,4	4921,2	-
Taux de croissance du PIB en % (volume)	5,1	2,0	3,0	2,4	2,2
Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures en % (volume)	4,8	5,6	6,3	6,1	11,0
PNB/ habitant en dollar	2994,5	3367,6	3926,2	4883,9	-

L'évolution de la situation financière extérieure se caractérise par sa soutenabilité sur le court et moyen termes. Cette évolution a été favorisée par la conjoncture pétrolière favorable, et qui a permis :

- la réduction de la dette publique extérieure à un niveau d'encours inférieur, à fin 2009, à 500 millions de dollars, grâce au paiement par anticipation d'une part, et en une politique consistant à internaliser le financement de l'économie, d'autre part.
- l'accumulation d'une épargne consistante dans le fonds de régulation des recettes dont le niveau s'est établi, en 2009, à 4 316 milliards DA ;
- le niveau des réserves de change a enregistré une tendance à la hausse, positionnant celle-ci, à fin novembre 2009, à 147 milliards de dollars ;
- la contraction de la dette publique interne pour ramener son encours, en 2009, à 815 milliards de dinars.

La dette publique extérieure en Millions de Dollars US

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
État emprunteur	2 732,0	2 400,0	2 369,9	2 603,4	2 057,7	2 333,0	872,2	912,0	459,9
Dette rééchelonnée	1 7661,0	15 700,0	12 245,3	12 289,7	11 440,3	9 246,9	6,5	0,0	0,0
Total dette publique extérieure	20 393,0	18 100,0	14 607,2	14 893,0	13 498,0	11 579,9	878,7	912,0	459,9
Dette extérieure garantie par l'Etat	4 021,1	3 500,0	3 555,2	3 764,9	3 616,4	2 627,8	1 790,0	1 915,9	2 125,4
Total engagement extérieur de l'Etat	24 414,1	21 600,0	18 162,3	18 657,9	17 114,4	14 207,7	2 668,7	2 827,9	2 585,3

Cible 8. E - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

L'industrie pharmaceutique occupe en Algérie une place prioritaire dans la stratégie nationale de développement économique. La filière se développe sans distinction aucune entre les investissements public ou privé, national ou étranger.

L'orientation vers cette filière trouve son référent dans les choix politiques pour lesquels l'Etat a opté, faisant de la couverture sanitaire, d'une large frange de la population, un facteur de cohésion et d'équité sociale, ainsi qu'un besoin de rentabilité économique et de création de richesses.

Les chiffres de consommation des médicaments en Algérie montrent une augmentation croissante du montant consacré à ce produit, qui est passé de 500 millions de dollars, en 1995, à 2,2 milliards de dollars, en 2009.

Cet état de fait est dû essentiellement à :

- la bonne couverture médicale en Algérie, liée au système de sécurité sociale, qui prend en charge une large partie de la population ;
- un système de santé publique extensif ;
- l'augmentation de l'espérance de vie ;
- les prix abordables des médicaments, d'où une facture d'importation par annuité dépassant les 2 milliards de dollars.

L'ensemble de ces éléments, conjugué aux capacités nationales existantes en matière de développement d'une industrie pharmaceutique, a fait que le marché national est devenu le plus important de l'Afrique du Nord. Ce marché est appelé à s'accroître de 10 % dans les prochaines années.

Ainsi, l'Algérie a opté pour un renforcement de la filière pharmaceutique par :

- la croissance rapide de la production des génériques, au cours de la période 2005-2009. Le médicament générique représente (en valeur) aujourd'hui 35 % de la consommation des médicaments, contre 20% en 2006. Dans le souci d'assurer une plus grande couverture des besoins nationaux et de permettre l'accès à une plus grande part de la population, ce chiffre est appelé à atteindre les 65% à l'horizon 2012 ;
- la fabrication de nouveaux médicaments répondant à l'augmentation des pathologies dites civilisationnelles (maladies cardio-vasculaires, métabolique, diabète, cancer...);
- la multiplication des producteurs en activité, qui totalisent plus de 15.000 travailleurs. Ces unités de production sont réparties entre le secteur privé, qui comprend une cinquantaine d'unités de fabrication, et le secteur public, qui représente 21% du marché, auxquels s'ajoutent des partenariats entre le secteur public et des laboratoires internationaux;
- la mise en œuvre à partir de 2006 du système de tarif de référence de remboursement des médicaments a contribué à la régulation économique du marché du médicament, à la promotion du produit générique et à l'encouragement de la production pharmaceutique locale. En 2009, plus de 50 % des médicaments sont remboursables sur la base d'un tarif de référence.

Le système du tarif de référence de remboursement, a, par ailleurs, permis de développer la concertation avec l'industrie pharmaceutique en matière de prix des médicaments.

L'introduction, par le système de sécurité sociale, de mesures incitatives financières en faveur des médecins et des pharmaciens traitants, qui prescrivent et dispensent des médicaments génériques et des produits fabriqués localement.

L'ouverture sur les marchés extérieurs a été suivie par des mesures attractives à l'endroit des investissements directs étrangers.

A ce titre, il convient de mettre en exergue les réformes adoptées en matière de foncier qui tendent à offrir des avantages aux éventuels investisseurs par :

- la mise en place, en 2008, de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ;
- la création d'une banque de données contenant les offres foncières et immobilières ;
- l'introduction du régime de la concession offrant le droit d'occupation et d'exploitation stable du terrain jusqu'à 99 ans de jouissance.

Parallèlement, des efforts sont déployés dans le sens de la multiplication d'engagements internationaux matérialisés par des accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

Cible 8. F – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) participent de façon accrue au développement économique et social national. Elles sont devenues un moyen indispensable dans l'amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique et d'accès au savoir. Les indicateurs liés au développement des TIC témoignent des progrès accomplis dans la résorption de la fracture numérique. Néanmoins, la réalisation de cet objectif demeure conditionnée par davantage d'efforts.

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), tenu en deux phases, la première à Genève (décembre 2003) et la deuxième à Tunis (novembre 2005), a adopté une déclaration de principes, un plan d'action et un engagement de toutes les parties prenantes.

Dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement figure en bonne place la mise à la portée de tous les habitants de la planète des avantages dus aux nouvelles technologies, en particulier des TIC.

L'Algérie s'inscrit dans cette dynamique et s'engage résolument dans le processus de résorption de la fracture numérique. A cet effet, elle lance un programme de développement des TIC, exprimé au travers de la stratégie e-Algérie.

Cette stratégie, qui s'articule autour de 13 axes majeurs, vise l'émergence de la société algérienne de l'information et la promotion de l'économie fondée sur la connaissance.

Les actions préconisées

Les 13 axes sont traduits en actions à réaliser à l'horizon 2014.

a. En matière de développement de l'accès aux TIC, il est prévu d'augmenter la densité téléphonique fixe d'un peu moins de 9 lignes téléphoniques pour 100 personnes en 2009 à 24 en 2014. La densité téléphonique mobile passera de 93 % en 2009 à 107 % en 2010 ; le nombre d'abonnés reliés par des accès à haut débit évoluera de 2,08 % à 28 % durant cette période; quant au nombre d'utilisateurs du réseau Internet, il passera de 15 % à 75 %. Le nombre de cybercafés n'a pas évolué depuis l'année 2007 car les ménages acquièrent de plus en plus des ordinateurs et des accès ADSL, notamment depuis la baisse des tarifs de 50 % de ces accès à haut débit en 2008.

L'accès aux réseaux d'information à haut débit fera désormais partie de l'offre de logement, au même titre que l'accès à l'eau potable, l'électricité et le gaz. En effet, il est prévu de réaliser 6 millions d'accès à haut et très haut débit tant au travers des lignes téléphoniques que de la fibre optique à connecter directement au foyer (FTTH). Un fonds pour le service universel est créé pour permettre à chaque citoyen d'accéder au téléphone et à l'Internet à un coût abordable en tous lieux du territoire national.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 indiquent l'évolution de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile, du nombre d'internautes et de celui des cybercafés.

Evolution de la téléphonie fixe

Abonnés	2000	2005	2006	2007	2008	2009
nombre	1761000	2572000	2841297	3068409	3.063.552	3.076.369
Densité (%)	5,80	7,81	8,64	9,08	8,87	8,69

Evolution de la téléphonie mobile GSM

Abonnés	2000	2005	2006	2007	2008 ^(*)	2009
Nombre	86000	13661355	20997954	27562721	27031472	33529080
Densité (%)	0,28	41,50	63,60	81,50	79,04	93,00

(*) Par suite de l'opération d'identification des puces GSM conduite par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), près de 3,85 millions de lignes non identifiées ont été résiliées du parc total d'abonnés mobiles.

Evolution du nombre d'internautes

Année	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Internautes						
Nombre	150000	1950000	2460000	3 200 000	4000000	5000000
Taux (%)	0,5	5,92	7,38	9,50	11,43	14,10

Evolution du nombre de cybercafés

Année	2000	2005	2006	2007	2008	2009
cybercafés						
Nombre	1000	4820	4867	5000	5000	5000

b. En matière de développement humain, une attention particulière sera accordée à l'éducation pour laquelle de nombreuses initiatives sont prises par le Gouvernement.

D'importantes opérations d'équipement ont été entreprises au cours de ces dernières années. En effet 23.176 microordinateurs (PC) ont été installés dans les lycées, 26.914 PC au niveau des collèges d'enseignement moyen et quelques 1000 PC pour les écoles primaires, ce qui se traduit par les ratios suivants :

- 1 PC pour 44 lycéens ;
- 1 PC pour 125 collégiens ;
- 1 PC pour 5563 élèves du cycle primaire.

Une opération de déploiement des équipements et infrastructures est en cours au niveau des établissements scolaires (lycées, collèges et écoles). Il s'agit de doter chaque école d'un laboratoire de 10 PC avec accessoires et poursuivre l'opération d'équipement des lycées et collèges. Ainsi avec l'acquisition en cours de 25760 PC pour les lycées et 53104 PC pour les collèges, les ratios respectifs deviendront 1 PC pour 18 élèves et 1 PC pour 44 élèves.

Pour ce même secteur, l'élaboration des contenus pédagogiques et la diffusion des cours n'ont pas été entrepris à ce jour mises à part quelques expériences de numérisation de certains cours en format de document portable Pdf.

Les établissements d'enseignements moyen et secondaire sont connectés à l'Internet au moyen d'un accès ADSL. Certains de ces établissements ont bénéficié d'un cyberspace.

En ce qui concerne la formation et l'enseignement professionnels, l'usage des TIC se développe également dans les établissements de formation et d'enseignement professionnels avec notamment des plateformes de formation à distance, la possibilité de consultation des offres de formation, et le développement de contenu en ligne. Chaque établissement dispose en moyenne de deux salles d'informatique à raison de 11 PC par salle.

Les établissements de formation et d'enseignement professionnels disposent actuellement de 20.000 PC pour un effectif de 116 137 stagiaires et 10 445 formateurs ; ceci donne un ratio de 1PC pour 5,8 stagiaires.

Les tableaux suivants indiquent l'évolution de la pénétration des TIC dans le secteur de l'éducation :

Le programme e-éducation vise à atteindre en 2013 un niveau équivalent au niveau actuel des pays développés. Pour ce faire les objectifs suivants ont été fixés :

Enseignement primaire	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	10%	20%	50%	75%	100%
Laboratoires fixes	20%	40%	60%	80%	100%
Laboratoires mobiles	10%	20%	50%	75%	100%
PC enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	10%	20%	50%	75%	100%

Enseignement moyen	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	30%	75%	100%		
Laboratoires fixes	100%				
Laboratoires mobiles	10%	20%	50%	75%	100%
Pc enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	30%	75%	100%		

Enseignement secondaire	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	50%	100%			
Laboratoires fixes	100%				
Laboratoires mobiles	30%	60%	100%		
PC enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	50%	100%			

L'opération « OUSTRATIC, un PC par foyer » sera réorientée prioritairement en direction de l'école dont les acteurs – élèves, enseignants et gestionnaires-bénéficient de l'enseignement des TIC et de la dotation d'ordinateurs personnels selon une formule de financement appropriée. Le système éducatif réservera à l'enseignement des TIC une place importante tant il est prouvé que ces dernières participent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du taux de réussite scolaire. En effet, l'injection des TIC dans l'enseignement (e-éducation) notamment par la mise en ligne de contenus éducatifs et de programmes scolaires aura pour effet d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les différents paliers. Les TIC permettront la mise en place de systèmes de développement de contenus pédagogiques et d'évaluation et de contrôle des connaissances. Elles renforcent aussi les moyens de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme par la mise à disposition de programmes de formation continue.

Le projet, à un stade très avancé, se rapporte aux différentes composantes, en particulier les équipements (PC pour enseignants et élèves), les plateformes e-Learning, la connexion à haut débit et le développement de cours multimédia.

Une action « un PC avec une connexion ADSL pour chaque enseignant » est en cours de lancement par l'opérateur historique Algérie Telecom, en appui aux initiatives prises par le Ministère de l'Education Nationale.

Par l'intermédiaire des 10.380.000 usagers potentiels des TIC dans l'éducation, l'enseignement et la formation –10 millions d'écoliers et de stagiaires et 380.000 enseignants-, ce sont 5 millions de familles, au minimum, qui auront la possibilité d'accéder à l'Internet.

Le Fonds d'Appropriation de l'Usage des TIC (FAUDTIC) prendra en charge le financement d'une partie des dépenses induites par cette opération de grande envergure, notamment la formation et le développement des contenus. L'enseignement de matières liées aux TIC est largement prodigué dans les établissements secondaires.

Le Secteur de la santé joue un rôle majeur dans l'utilisation des TIC avec l'extension du réseau e-santé auquel sont connectés 662 établissements de santé, dont 253 disposent également d'un accès au Serveur de fichiers des assurés et des démunis non assurés de la Caisse Nationale des Assurés Sociaux.

Des outils de gestion ont été développés pour mieux gérer les hôpitaux et, ainsi, mieux servir la population. Ils se rapportent, entre autres :

- au suivi et à la gestion du malade depuis son admission jusqu'à sa sortie ;
- à la gestion de la pharmacie hospitalière dans sa totalité ;
- au fichier des équipements médicaux et à la nomenclature nationale des médicaments ;
- au fichier des praticiens publics et privés ;
- à la base de données des Maladies à Déclaration Obligatoire en Web.

La gestion des vaccins et des sérums est en cours de réalisation en liaison avec l'Institut Pasteur d'Algérie.

De plus, l'introduction de la télémédecine participe au renforcement de la médecine de proximité. Le programme projeté, qui vient en soutien au programme du secteur de la santé, vise le désenclavement des structures de soins implantées dans des régions défavorisées qui, même si elles bénéficient de toute l'attention de l'Etat en matière d'équipement et d'infrastructure, restent pauvres en ressources humaines qualifiées, en particulier au niveau de l'encadrement.

Cet ambitieux programme consistera à équiper de stations de télémédecine 50 hôpitaux secondaires – établissements hospitaliers spécialisés et secteurs sanitaires – situés dans des régions isolées ou défavorisées et de les mettre en relation avec les structures tertiaires – centres hospitalo-universitaires – des grandes villes.

Cette organisation permettra aux personnes de subvenir à leur besoin de formation et de pratique médicale en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire.

Un centre de télé-expertise doté de toute l'infrastructure technologique requise coordonnera les séances de télé-médecine et de visioconférence ainsi que les requêtes d'aide au diagnostic. Chaque hôpital du réseau abritera une salle de télé-médecine connectée et équipée du matériel et des applications nécessaires. Ainsi, les citoyens n'auront plus à parcourir de grandes distances pour consulter des médecins spécialistes ou pour des soins de haut niveau.

Les TIC participeront également à améliorer sensiblement la gestion hospitalière grâce à la mise en place de systèmes d'information hospitaliers.

En ce qui concerne la recherche académique, un réseau a été mis en place pour l'interconnexion de centres de recherche. Ainsi le Réseau Académique de Recherche (ARN) fédère plus de 80 établissements d'enseignement supérieur et de recherche .Il est connecté au réseau paneuropéen de recherche GEANT et à l'Internet.

Ce réseau offre des infrastructures pour des services avancés, tels que :

- le télé enseignement ;
- l'accès à l'information scientifique et technique : catalogues nationaux des ouvrages et des périodiques qui couvrent la plupart des bibliothèques universitaires, le fonds national des thèses et la base de données des recherches en cours ;
- les grilles de calcul scientifique.

Fonctionnant à l'intérieur du réseau IP/MPLS d'Algérie Télécom, le réseau ARN est articulé autour de 4 plateformes régionales –Alger, Oran, Constantine et Ouargla- connectés à l'aide de liens à 34 et 155 Mégabits par seconde (Mbps) au niveau national et à 155 Mbps et 622 Mbps vers l'international.

Ce réseau est en cours d'extension par la création de :

- la boucle Est –points de présence (PoP) de Bejaïa, Constantine, Sétif et Annaba ;
 - la boucle Ouest –Pop de Chlef, Blida, Mascara et Oran.
-

Le Pop de Ouargla sera relié directement à Alger.

- C. En matière de recherche scientifique et d'innovation, les TIC constituent les moteurs du développement à travers la mise en place d'un réseau de recherche à très haut débit formé de plateformes collaboratives et de serveurs de connaissances.**

La mise en service en 2010 de l'incubateur « Technobridge » des porteurs de projets (start up) au sein du Cyberparc de la ville nouvelle de Sidi Abdallah participe à l'extension des capacités de recherche nationale et d'innovation. L'incubateur « Technobridge » offrira les moyens nécessaires à ces startups pour développer leurs projets.

- d. En matière de développement économique, la part des TIC dans le PIB passera de 2,8 % en 2009 à 5 % en 2014 et celle des emplois générés par les TIC, par rapport à la population active, passera de 1,46% à 4%. L'utilisation des moyens de paiement électronique et l'instauration du commerce électronique seront de nature à renforcer la transparence et la rapidité des transactions commerciales et à contribuer à réduire le marché informel au travers de la monétique, du e-business, du e-commerce, de la e-douane et du e-impôt. Des milliers de guichets postaux informatisés et de terminaux de paiement électronique ainsi que des centaines de guichets et de distributeurs automatiques de billets de banque seront au cœur du système de paiement électronique de masse offert aux millions de porteurs de cartes électroniques de retrait et de paiement.**
- e. Concernant l'amélioration du climat des affaires et des conditions d'attractivité, les TIC concourront à la simplification des procédures administratives et à une meilleure réactivité de l'administration publique, grâce à la fourniture de services en ligne. En effet, l'administration, à travers les services en ligne, améliorera la qualité de vie des citoyens et l'environnement des opérateurs économiques, mettra un cadre de travail collaboratif entre les services publics et valorisera le travail de l'agent de l'Etat (e-administration).**
- f. Dans le domaine de la e-Administration, grâce à un système de gestion intégrée d'information, les TIC contribueront au renforcement de l'efficacité de l'activité de l'administration locale pour une politique de décentralisation effective et une meilleure gouvernance locale.**
-

Ainsi, le premier échelon de l'Etat, la commune, disposera de plateformes (e-commune) pour la prise en charge de la gestion intégrée, de l'archivage et de la fourniture de services en ligne.

Ces moyens participeront au renforcement des capacités managériales au niveau des communes et à l'instauration d'un environnement plus attractif et incitatif aux investissements destinés au développement local. Un projet pilote d'installation d'une plateforme e-commune au niveau de 100 communes est en cours d'examen au niveau des services du Ministère de l'Intérieur chargé des collectivités locales.

L'Administration locale dispose déjà de plusieurs applications visant à améliorer les conditions de vie du citoyen.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, d'une part, et le Ministère de la Justice, d'autre part, ont chacun de son côté développé de nombreuses applications allant dans le sens de la mise à la portée de la population des bienfaits des TIC. A titre d'exemple, pour la mise en œuvre d'une politique de proximité en direction du citoyen, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a développé des applicatifs concernant notamment la gestion :

- de l'état civil,
- de la carte nationale d'identité,
- de la carte grise,
- du passeport,
- du service national.

De son côté le Ministère de la Justice a lancé un programme approfondi de modernisation du secteur en s'appuyant d'une manière intensive sur les TIC, les objectifs étant :

- l'automatisation de l'ensemble des activités des juridictions ;
- la fluidité et la transparence dans le traitement de la demande citoyenne.

A titre indicatif, les principaux projets en cours sont :

- la plateforme ISP du Ministère de la Justice;
 - le réseau sectoriel du Ministère ;
 - le backbone ;
 - le système de gestion du dossier judiciaire ;
-

- le système de gestion de la population carcérale ;
- le système de gestion du casier judiciaire ;
- la carte judiciaire ;
- le tableau de bord ;
- la gestion des mandats d'arrêts ;
- le système de gestion des Archives historiques ;
- l'accès à la justice des personnes vulnérables ;

g. En matière d'emploi, il est prévu la mise en œuvre d'un portail qui mettra en ligne les instruments d'analyse et d'évaluation quantitative et qualitative de programmes de promotion de l'emploi, d'une base de données sur la main-d'œuvre nationale, les qualifications, les métiers et toutes les informations sur les mesures prises par l'Etat en direction des demandeurs d'emplois .

h. Le secteur de la communication a pris, pour sa part, une ampleur remarquable, qu'il s'agisse du domaine de l'audiovisuel ou de la presse écrite. En effet, l'injection des TIC a permis une diffusion des chaînes radiophoniques nationales et régionales et de télévision, outre par les réseaux mobiles et de faisceaux hertziens et les satellites, à travers la toile. Ainsi, les médias lourds algériens deviennent accessibles à tous en tous lieux du territoire national et de la planète. Chaque citoyen peut lire son journal sous forme d'édition électronique ou sous format Pdf., comme il peut écouter sa radio préférée où qu'il se trouve, en Algérie ou à l'étranger.

L'Université de la Formation Continue (UFC) lance en 2011 sa propre chaîne du Savoir qui diffusera au profit de l'ensemble de la population des programmes de formation à distance au bénéfice du plus grand nombre d'auditeurs sur l'ensemble du territoire national.

Appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Afin de permettre aux véritables vecteurs de dissémination de la culture numérique de participer à la réussite de l'édification de la société de l'information, un programme de formation à grande échelle de toutes les parties prenantes de la société a été lancé. C'est ainsi que des milliers de fonctionnaires de tous les départements ministériels, des journalistes et des représentants des professions libérales ont bénéficié de formations en ligne avec remise de diplômes, grâce à un financement par le biais du Fonds d'Appropriation des Usages et de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (FAUDTIC).

Ce programme sera étendu progressivement aux citoyens, notamment à la faveur du redéploiement vers des cibles sectorielles de l'opération OUSRATIC.

Le développement des technologies spatiales au service du développement

a. Utilisation des applications spatiales

Dans le cadre du Programme Spatial National, 86 projets thématiques ont été retenus. Ils s'appuient essentiellement sur l'utilisation de la télédétection et la géolocalisation (GPS) satellitaires et des Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Ces projets répondent aux besoins des différents secteurs économiques et sociaux pour une meilleure connaissance de leurs espaces et le renforcement de leurs capacités de développement. L'outil spatial, constitué des satellites algériens AISat 1 et AISat 2, lancés respectivement en novembre 2002 et en juillet 2010, participe au renforcement des moyens visant la sécurité alimentaire, l'évaluation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le suivi du changement climatique et de ses impacts sur le développement ainsi qu'une meilleure gestion des effets des catastrophes. C'est ainsi que les moyens des satellites algériens sont mis à profit, notamment dans les domaines suivants :

- les incendies de forêts, pour une meilleure connaissance des zones touchées et la mise en place de l'organisation appropriée des moyens de lutte ;
- les inondations, pour la détermination de l'ampleur des dégâts et une meilleure organisation des secours ;
- la lutte contre la désertification, pour mieux connaître le phénomène d'avancée du désert et y apporter les solutions adéquates ;
- la lutte antiacridienne, pour un meilleur suivi des essaims et une coordination des moyens de lutte ;
- le cadastre national pour permettre aux services concernés d'avoir des outils précis facilitant les relevés cadastraux ;
- l'agriculture pour un meilleur suivi des surfaces et des productions agricoles;
- les ressources en eaux, pour la localisation des sources d'eau et une gestion rationnelle des ressources hydriques.

b. Au plan de la coopération spatiale multilatérale

De nombreuses actions de coopération multilatérale ont été lancées. Elles concernent la réalisation de projets, tels que :

- le projet de constellation ARMC (African Ressources Management Constellation) entre l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya. Ce projet vise la mise en œuvre de satellites d'observation de la Terre des quatre pays pour la gestion des ressources africaines et de l'environnement;
- le projet « EGNOS », en coopération avec l'Agence Spatiale Européenne. Ce système permet une amélioration du service de radionavigation par satellite. Son extension à la partie Sud de la Méditerranée a été retenue lors de la réunion d'Alger en mars 2007 ;
- le Programme « UN-SPIDER » de l'Organisation des Nations Unies. Lié à la gestion des catastrophes naturelles et des interventions d'urgence, ce programme permet la mise en place d'entités régionales de coordination. L'Algérie abrite celle couvrant la sous région Afrique du Nord ;
- le projet ASEO (Arab Satellite for Earth Observation), retenu par le Sommet des Chefs d'Etat arabes, tenu à Alger en 2003.

Il est important de souligner que l'Algérie a abrité, du 7 au 9 décembre 2009, la 3ème Conférence africaine sur les sciences et technologies spatiales au service du développement durable. Des recommandations ont été formulées sur la prise en charge de thèmes liés à la gestion des catastrophes, à la sécurité alimentaire et au changement climatique et ses impacts sur le développement de l'Afrique.

Au cours de cette rencontre, l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigéria ont signé le Mémoire d'entente pour la réalisation de la constellation ARMC. De leur côté, la Direction Générale de la Protection Civile de l'Algérie et le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies ont paraphé l'Accord de coopération UN-SPIDER.

Le projet à satellite africain RASCOM

L'Algérie, membre actif de l'organisation RASCOM (organisation régionale africaine de communications par satellite), apporte une contribution multiforme à la réussite du projet de satellite africain. Le satellite permettra de rapprocher davantage les pays du Continent par l'établissement de liaisons de télécommunications directes. Les utilisateurs africains accéderont aux services de téléphonie et de l'Internet. L'Algérie est membre de droit du Conseil d'administration de RASCOM.

La fibre optique Abuja-Zinder-Alger

Véritable projet fédérateur inscrit dans l'Initiative NEPAD, cette fibre optique irriguera les trois pays traversés (Nigeria, Niger et Algérie) ainsi que les pays frontaliers (Mali, Tchad). Cette fibre monomode, d'une capacité de 10 Gigabits par seconde, a une longueur de 4 300 km et un coût évalué à 80 millions de Dollars US. Elle acheminera la voix, les données et les services multimédia.

Un atelier régional et une conférence des ministres des parties prenantes du projet ont été organisés du 20 au 28 juin 2010 à Alger, sous l'égide de la Commission e-Africa du NEPAD.

Coopération interafricaine dans le domaine de la formation

Une quinzaine de bourses d'études sont offertes chaque année à des étudiants arabes et africains. Ainsi, depuis 2005, 60 lauréats ont obtenu le diplôme d'ingénieur d'Etat et 20 ont obtenu le DEUA.

L'Institut National des Télécommunications et des TIC d'Oran (INTTIC ex-ITO) compte actuellement 55 étudiants provenant de 16 pays africains.

Perspectives

Au regard de la situation mondiale actuelle, l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 est un pari impossible à gagner pour de nombreux pays en développement, du fait de la situation économique mondiale actuelle, du déclin de l'APD dont ils bénéficient et du peu d'Investissements directs étrangers qui leur sont destinés.

Si la réalisation des OMD incombe, au premier chef, aux gouvernements, il reste, cependant, que le système économique international actuel et la mondialisation accentuent les inégalités et influent négativement sur les économies des pays du Sud où vivent les ¾ de l'humanité.

Fidèles à ses engagements internationaux et consciente de la nécessité d'un effort supplémentaire pour la concrétisation des OMD à l'échelle internationale, l'Algérie continuera à apporter son assistance aux pays en développement en général, et aux pays africains en particulier, dans le cadre de la solidarité entre les pays du Sud.

A cet égard, la coopération Sud-Sud et le partenariat entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et ses partenaires de développement, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), occupent une place centrale dans la politique étrangère de l'Algérie.

Soucieuse d'adhérer à l'OMC et d'encourager l'avènement d'un système commercial multilatéral ouvert, juste, équitable et répondant aux préoccupations légitimes des pays en développement, l'Algérie poursuivra les négociations en vue de son accession à cette institution.

Conclusion

Ce deuxième rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, couvrant la période 2005-2010, marque les progrès réalisés et les efforts consentis durant cette période pour atteindre l'ensemble des OMD à l'échéance fixée de 2015.

Cette étape nous renseigne, d'une part, sur les différentes réalisations et avancées enregistrées dans la mise en œuvre des OMD et, d'autre part, sur les moyens supplémentaires à mobiliser pour l'atteinte de ces Objectifs.

Elle nous éclaire, aussi, sur les moyens considérables qui ont été dégagés pour renforcer les acquis de la période 2000-2005 en matière économique à travers les différents Programmes nationaux, mais aussi dans le domaine du développement humain, par une réponse significative aux besoins croissants de la population en matière d'éducation, de santé et de logement notamment.

A ce jour, et comme on peut en juger, la grande majorité des OMD (lutte contre la pauvreté, l'éducation primaire pour tous, la santé...) a été atteinte par l'Algérie avant même l'échéance de 2015.

Déterminée à honorer pleinement les engagements qu'elle a contractés, lors du Sommet du Millénaire en 2000, l'Algérie a inscrit le développement économique et social au centre du Programme d'investissement de 2010-2014. Ainsi, ce programme, qui intègre dans ses différentes composantes l'ensemble des OMD, vient renforcer les programmes et chantiers déjà lancés et ouvre des perspectives significatives pour l'accroissement et le développement des activités économiques.

Sur le plan international, en dépit de quelques signes encourageants et prometteurs en faveur de la mise en œuvre des OMD, au cours de ces cinq dernières années, il reste que les progrès réalisés sont inégaux et demeurent très lents entre les différents pays et les régions, hypothéquant les chances de réalisation de tous les OMD à l'horizon fixé.

C'est que la réalisation des OMD passe, inévitablement, par l'instauration d'un partenariat international renforcé, stable et efficace qui tienne compte des besoins des pays en développement et de leurs problèmes cruciaux, notamment ceux liés au développement.

La présente étape constitue, pour la communauté internationale, une opportunité nouvelle pour évaluer d'une manière sereine et approfondie les actions menées, au niveau international, par tous les partenaires concernés (pays, système des nations unies et institutions financières internationales), dans le cadre des initiatives visant la réalisation des OMD, et l'identification des obstacles ayant empêché d'atteindre les objectifs visés.

Table des abreviations

• Activités à besoins collectifs	ABC
• Agence de Développement Social.....	ADS
• Agence Nationale à l'Emploi.....	ANEM
• Agence Nationale de Gestion du Microcrédit	ANGEM
• Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes	ANSEJ
• Alimentation en eau Potable	AEP
• Allocation Forfaitaire de Solidarité	AFS
• African Ressources Management Constellation	ARMC
• Aide Publique au Développement	APD
• Association Européenne de Libre Echange	AELE
• Banque Islamique de Développement	BID
• Bâtiment et Travaux Publics	BTP
• Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique	BTPH
• Brevet de Technicien.....	BT
• Brevet de Technicien Supérieur	BTS
• Bureau International du travail.....	BIT
• Caisse Nationale Assurances Chômage	CNAC
• Commissariat Général à la Planification et à la Prospective	CGPP
• Conseil National Economique et Social	CNES
• Comité International de la Croix Rouge	CICR
• Chlorofluorocarbones	CFC
• Caisse d'Assurances des Non salariés.....	CASNOS
• Centre pour Insuffisants Respiratoires	CIR
• Centre Médico-pédagogique pour Enfants Inadaptés Mentaux	CMPEIM
• Centre Médico-pédagogique pour Handicapés Moteurs	CMPHM

• Contrat Formation Insertion.	CFI
• Contrat d'Insertion des Diplômés	CID
• Contrat d'Insertion Professionnelle	CIP
• Contrat de Pré-emploi	CPE
• Contrat de Travail Aidé	CTA
• Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale	DAIS
• Dinar Algérien.	DA
• Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle	DAIP
• Dollar des Etats-Unis	USD
• Ecole pour Jeunes Aveugles	EJA
• Ecole pour Jeunes Sourds	EJS
• Education Pour Tous	EPT
• Emploi Salarié d'Initiative Locale.	ESIL
• End Decade Goals	EDG
• Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille	EASF
• Enquête Pan Arabe sur l'Enfance	PAPCHILD
• Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant	EASME
• Enquête sur la Mortalité Maternelle et Infantile	EMMI
• European Geostrategy Navigation Overlay Service.	EGNOS
• Gaz de Pétrole Liquéfié	GPL
• Indemnité pour Activité d'Intérêt Général	IAIG
• Infirme Moteur Cérébral	IMC
• Insuffisances Respiratoires Aiguës	IRA
• Kilogrammes	Kg
• Mostaganem-Arzew-Oran	MAO
• Ministère des Finances	MF
• Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger.	MSNFCNE

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale MTESS
 - Ministère de l'Education Nationale MEN
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique MESRS
 - Ministère des Postes et des Technologies
de l'Information et de la Communication MPTIC
 - Ministère de la Santé de la Population
et de la Réforme Hospitalière MSPRH
 - Millenium Development Goals MDG
 - La troisième enquête à Indicateurs Multiples MICS III
 - New Partnership for African Development NEPAD
 - Objectif du Millénaire pour le Développement OMD
 - Office National de l'Enseignement
et de l'Alphabétisation des Adultes ONEAT
 - Office National des Statistiques ONS
 - Organisation Internationale du travail OIT
 - Organisation Mondiale du Commerce OMC
 - Organisation Mondiale de la Santé. OMS
 - Parité Pouvoir d'Achat PPA
 - Petite et Moyenne Entreprise PME
 - Plan d'aménagement côtier PAC
 - Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance PCSC
 - Plan National de Développement Agricole Rural PNDRA
 - Plan de Soutien à la Relance Economique. PSRE
 - Prêt non rémunéré. PNR
 - Produit Intérieur Brut PIB
 - Programme Alimentaire Mondial PAM
 - Programme d'Insertion des Diplômés. DIP
-

- Programme National de Gestion des Déchets Municipaux PROGDEM
 - Programme National de Gestion des Déchets Spéciaux PNAGDES
 - Plan National d'Action pour l'Environnement Durable PNAED-DD
 - Programme de Renforcement des Capacité
Humaines et d'Assistance à tous les Acteurs
du Renouveau Agricole et Rural PR-CHAT
 - Programme des Nations Unies Pour le Développement PNUD
 - Programme des Nations Unies Pour l'Environnement PNUE
 - Projet de Proximité de Développement Rural Intégré PPDRI
 - Programme Elargi de Vaccination PEV
 - Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH
 - Rhumatisme articulaire aigu RAA
 - Seuil de Pauvreté Général SPG
 - Seuil Alimentaire SA
 - Systèmes d'Information Géographique SIG
 - Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT
 - Stratégie Nationale de l'Environnement SNE
 - Surface Agricole Utile SAU
 - Taux de Fécondité Générale TFG
 - Taux d'Occupation du Logement TOL
 - Taux d'Occupation par Pièce TOP
 - Technologies de l'Information et de la Communication TIC
 - Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre TUP-HIMO
 - Salaire National Minimum Garanti SNMG
 - Union Economique et Monétaire Ouest Africaine UEMOA
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture UNESCO
 - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance UNICEF
-

- Fonds des Nations Unies pour la Population UNFPA
 - United Nations Platform for space-based Information
for Disaster Management and Emergency Response UN-SPIDER
 - Virus d'Immunodéficience Humaine /
Syndrome d'Immunodéficience Acquis VIH/SIDA
-

